
CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 11 JANVIER 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 11 janvier 2016, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

4. Service des Communications et Relations avec les citoyens – directeur - embauche

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 888, boulevard Yvon-L'Heureux Nord – La Plaza du Dollar & plus – installation d'une enseigne rattachée
6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Notaire – installation d'enseignes rattachées
7. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2238, rue Richelieu – autorisation d'un deuxième garage – projet de résolution – adoption

SERVICE DES FINANCES

8. Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu (MRCVR) – quote-part 2016 – autorisation de paiement

VARIA

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

11.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 11 JANVIER 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 8 janvier 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 32;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-01-01

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-01-02

4. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS – DIRECTEUR – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Caroline Nguyen Minh à titre de directrice au service des Communications et Relations avec les citoyens, en date du 1^{er} février 2016, au salaire annuel de 86 782 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Madame Caroline Nguyen Minh bénéficie de quatre (4) semaines de vacances annuellement à compter du 1^{er} juillet 2016 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville. Elle pourra adhérer au régime de retraite de la Ville de Beloeil après 700 heures travaillées à partir de sa date d'embauche.

2016-01-03

5. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 888, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – LA PLAZA DU DOLLAR & PLUS – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE RATTACHÉE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 888, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, le tout, tel que présenté dans les documents en appui à la demande de PIIA 2015-8075.

Afin d'assurer le respect des objectifs et critères du règlement sur le PIIA, cette approbation est conditionnelle à ce que le requérant accepte de retirer le cercle et le signe de dollars qui apparaissent à la droite du nom sur l'enseigne.

2016-01-04

6. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 505, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – NOTAIRE – INSTALLATION D'ENSEIGNES RATTACHÉES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2015/12/187 du comité consultatif d'urbanisme.



2016-01-05

7. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 2238, RUE RICHELIEU– AUTORISATION D'UN DEUXIÈME GARAGE – PROJET DE RÉSOLUTION PPR01-2016 – ADOPTION

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2015/12/193 s'est prononcé sur la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui a été présenté le 15 décembre 2015;

ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

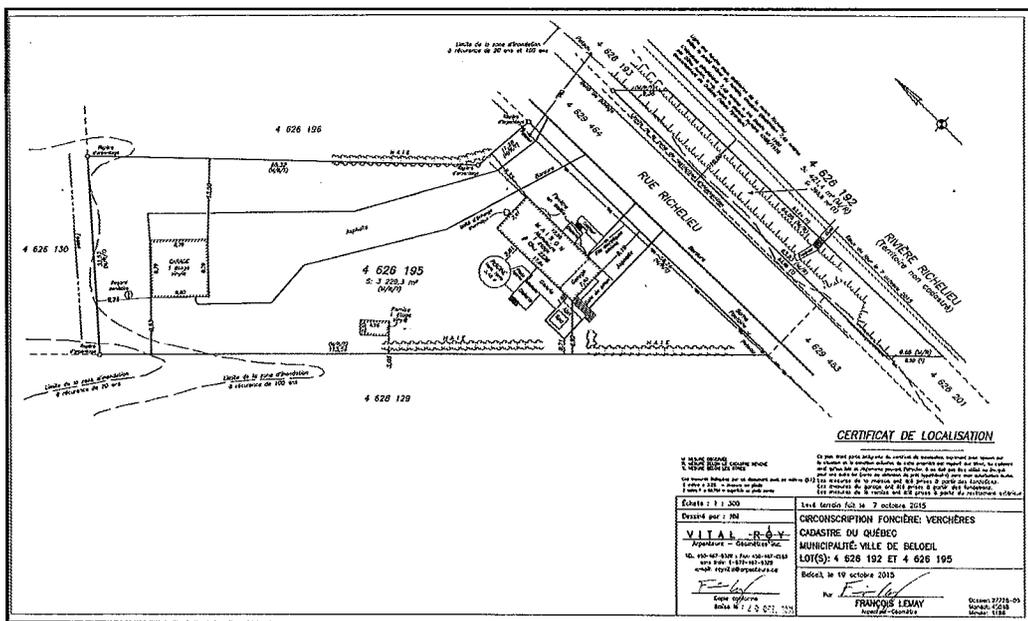
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution;
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble*, l'autorisation permettant un deuxième garage d'une superficie totale de 95 mètres carrés sur le lot 4 626 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé au 2238 rue Richelieu;

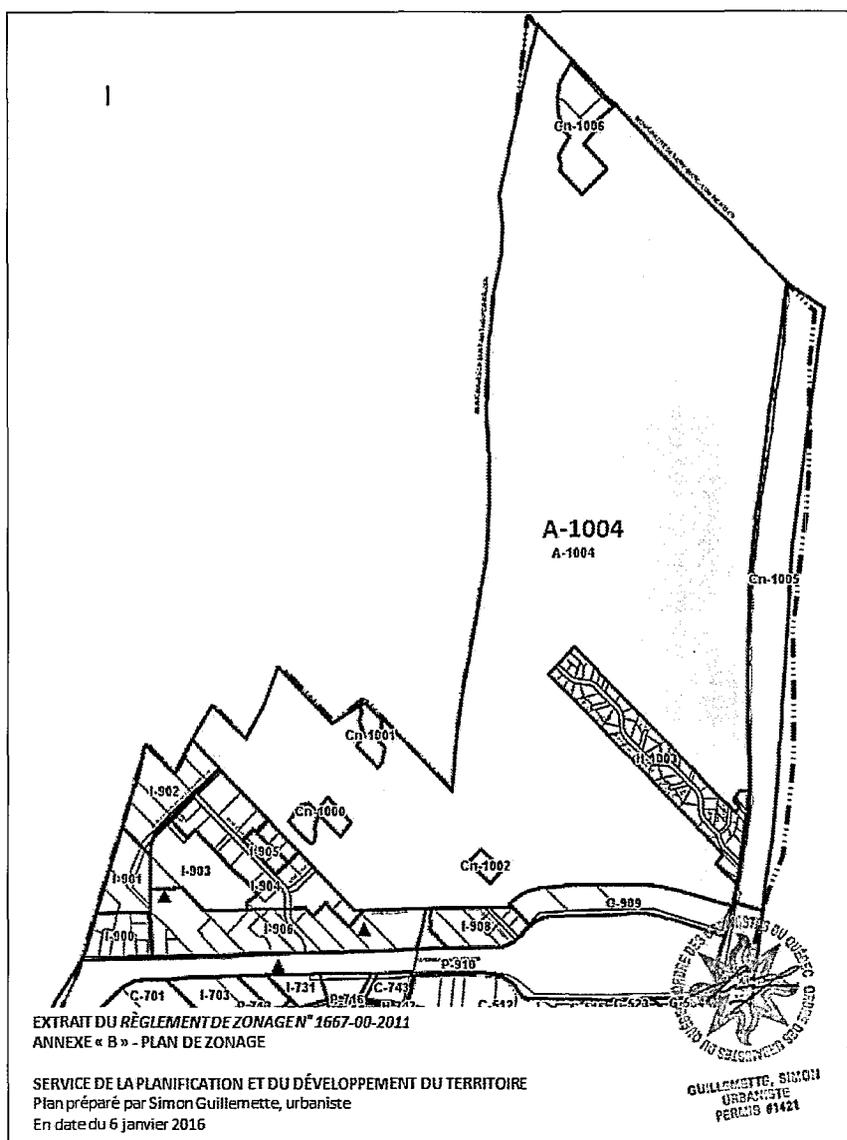
Le tout tel que représenté graphiquement par le certificat de localisation préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2015 sous le numéro de minutes 1188;



3. Délimitation de la zone concernée :

La zone agricole concernée A-1004 tel qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la limite de la zone agricole permanente, à l'est par la rue Richelieu, au nord par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et au sud par la rue de l'Industrie;

Le tout tel qu'il apparaît au plan ci-dessous préparé par Simon Guillemette, urbaniste, en date du 6 janvier 2016;



4. L'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution PRR01-2016 aura lieu le 25 janvier 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620, rue Richelieu.

2016-01-06

8. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (MRCVR) – QUOTE-PART 2016 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil fait partie du territoire de la Municipalité Régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la MRCVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, lesquelles incluent une quote-part pour la Ville de Beloeil de 2 352 354,65 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du service des Finances à verser à la MRCVR les quotes-parts de la Ville pour l'exercice 2016 totalisant 2 352 354,65 \$, et ce en fonction du calendrier de versement établi par la MRCVR.



Cette dépense est prévue aux postes 02-190-00-951, 02-620-00-951, 02-451-00-951 et 02-452-00-951.

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-01-07

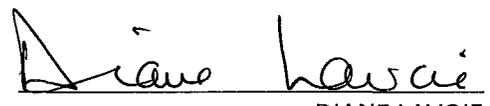
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

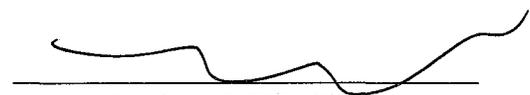
À 19 h 38;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 11 janvier 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 25 JANVIER 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. *Règlement 1667-45-2015 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-513 – assemblée publique de consultation*
5. *Règlement 1667-45-2015 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-513 – second projet – adoption*
6. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2238, rue Richelieu– autorisation d'un deuxième garage – assemblée publique de consultation
7. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2238, rue Richelieu– autorisation d'un deuxième garage – second projet de résolution SPR01-2016 – adoption

CONSEIL

8. Procès-verbaux des séances extraordinaire du 7 décembre, ordinaire du 14 décembre, extraordinaires des 14 décembre, 21 décembre, 22 décembre 2015 et 11 janvier 2016 – adoption
9. Régie d'assainissement des eaux usées de la Vallée du Richelieu (RAEVR) – demande de mise en place de mesures de suivi
10. Élimination des sacs de plastique à usage unique – intention

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11. Mesure disciplinaire

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 733, rue Laurier – centre périnatal Le Berceau – installation d'une enseigne détachée sur poteau – autorisation

-
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1505, rue de l'Industrie – stationnement et aménagement paysager – autorisation
 14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 215, rue Brébeuf – centre de rénovation BMR – agrandissement du bâtiment principal – autorisation
 15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1475, rue de l'Industrie – Accès Location/Maranda – agrandissement du bâtiment principal et implantation d'un second bâtiment principal – autorisation
 16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 251, rue Brébeuf – concept d'affichage – multiloaux – autorisation
 17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 976, rue Richelieu – rénovation façade – autorisation
 18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1633, rue de l'Industrie – Golf FPC – agrandissement du bâtiment principal – modification à l'architecture – autorisation
 19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1701, rue de l'Industrie – Auvents multiples – installation d'auvents – refus
 20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-718, rue Laurier – salon de lavage Bécancour – rénovation de façade – refus
 21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-718, rue Laurier – salon de lavage Bécancour – installation d'une enseigne détachée – refus

SERVICES JURIDIQUES

22. Assurances générales de la Ville – année 2016 – renouvellement
23. *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906 – projet – adoption*
24. *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906 – avis de motion*
25. *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – projet – adoption*
26. *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – avis de motion*
27. Toponymie – nouvelle rue dans le secteur des Bourgs de la Capitale – lot 5 738 698 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – recommandation d'un odonyme

SERVICE DES FINANCES

28. Autorisation des dépenses
29. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
30. Diffusions de la Coulisse – subvention 2016 – autorisation
31. Fourniture et installation de liens de fibre optique entre l'hôtel de ville et le centre des loisirs – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
32. Services animaliers de la Vallée du Richelieu inc. (SAVR) – modification de la tarification et autorisation de dépense

SERVICE DU GÉNIE

33. Travaux de réfection de pavage, de trottoirs, de bordures et d'égout pluvial sur diverses rues – directive de changement – approbation de paiement
34. Nouveau projet immobilier – construction d'un réseau d'égouts et d'aqueduc – demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

35. Réparation d'un souffleur à neige – autorisation de dépense

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

36. Ville de Saint-Basile-le-Grand – entente sur le partage des ressources humaines en matière de sécurité incendie – renouvellement – autorisation de signature
37. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement d’achat de produits en sécurité incendie – adhésion

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

38. Camps de jour – relocalisation – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

39. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2015

SUBVENTIONS ET APPUIS

40. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
41. Journées de la persévérance scolaire 2016 – proclamation

VARIA

- 42.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 43.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 44.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 25 JANVIER 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 25 janvier 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilynne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-01-08

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-01-09

4. RÈGLEMENT 1667-45-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-513 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-45-2015 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-513*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2016-01-10

5. RÈGLEMENT 1667-45-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-513 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-45-2015 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-513*.

2016-01-11

6. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 2238, RUE RICHELIEU– AUTORISATION D'UN DEUXIÈME GARAGE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

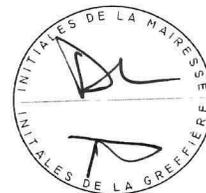
Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution visant à approuver l'implantation d'un deuxième garage sur la propriété sise au 2238, rue Richelieu.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de résolution, identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ces dispositions soit soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.



2016-01-12

7. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 2238, RUE RICHELIEU– AUTORISATION D'UN DEUXIÈME GARAGE – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION SPR01-2016 – ADOPTION

ATTENDU que le 11 janvier 2016, par sa résolution 2016-01-05, le conseil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation PPCMOI;

ATIENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

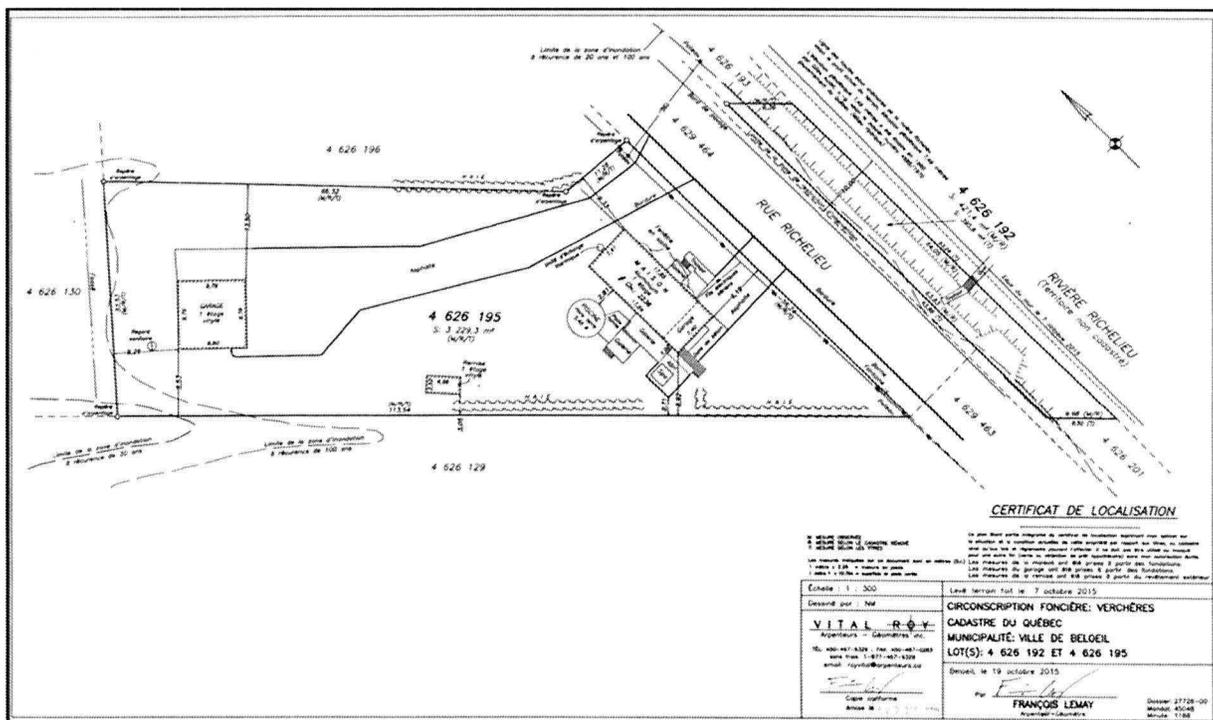
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution;
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), l'autorisation permettant un deuxième garage d'une superficie totale de 95 mètres carrés sur le lot 4 626 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé au 2238 rue Richelieu;

Le tout tel que représenté graphiquement par le certificat de localisation préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2015 sous le numéro de minutes 1188;

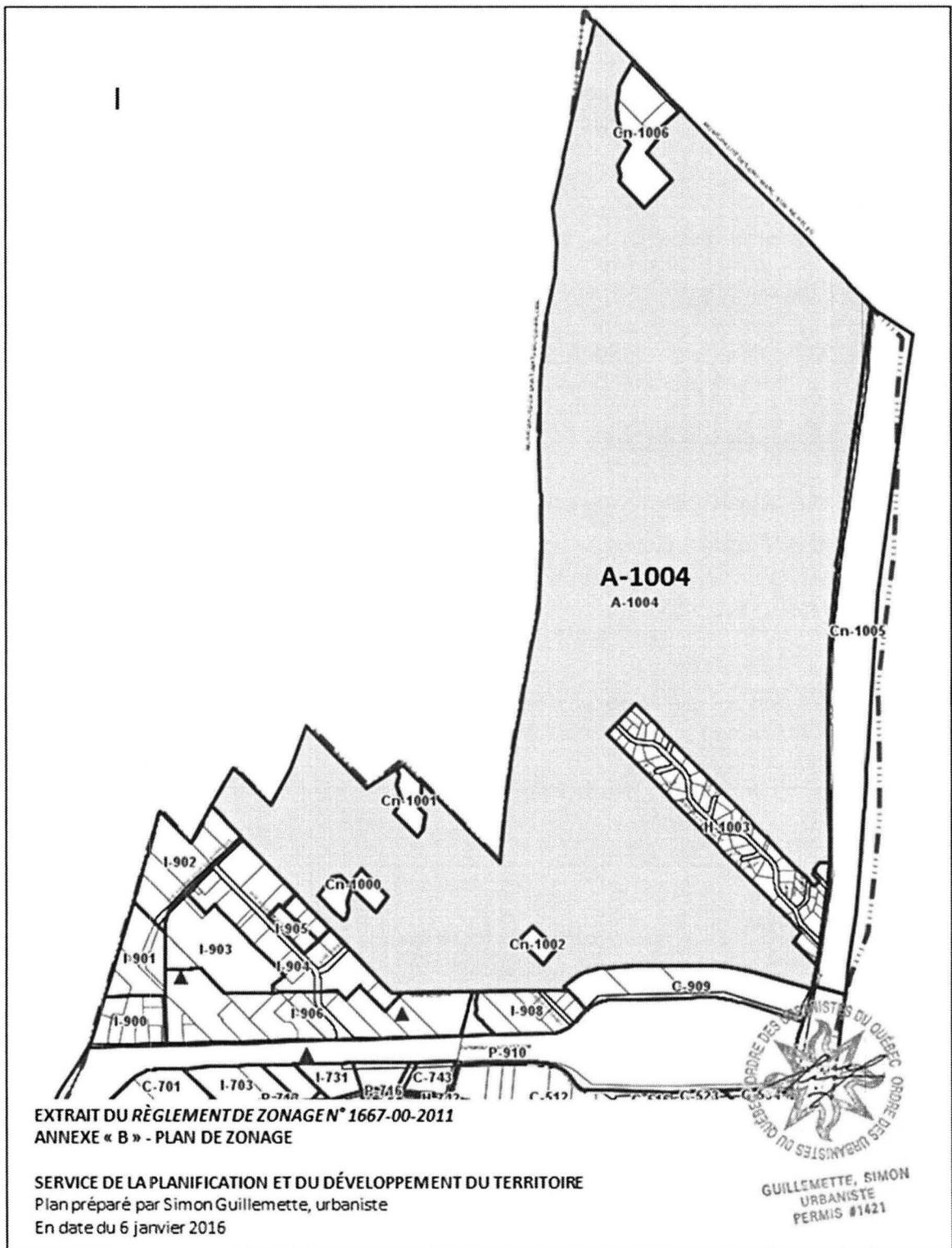




3. Délimitation de la zone concernée :

La zone agricole concernée A-1004 tel qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la limite de la zone agricole permanente, à l'est par la rue Richelieu, au nord par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et au sud par la rue de l'Industrie;

Le tout tel qu'il apparaît au plan ci-dessous préparé par Simon Guillemette, urbaniste, en date du 6 janvier 2016;





2016-01-13

8. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE, ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE, EXTRAORDINAIRES DES 14 DÉCEMBRE, 21 DÉCEMBRE, 22 DÉCEMBRE 2015 ET 11 JANVIER 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances extraordinaire du 7 décembre, ordinaire du 14 décembre, extraordinaires des 14 décembre, 21 décembre et 22 décembre 2015 et 11 janvier 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-01-14

9. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (RAEVR) – DEMANDE DE MISE EN PLACE DE MESURES DE SUIVI

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la RAEVR la création d'un comité technique, la confection et la présentation d'un plan d'immobilisations démontrant les interventions à réaliser, un plan d'entretien des équipements et l'identification des processus de contrôles internes et de contrôle des calculs de débits permettant d'établir la validité des quotes-parts respectives des villes et municipalités membres;

De demander également à la RAEVR d'élaborer, en collaboration avec ses membres, un système d'information et de communications aux villes, municipalités et à la population concernant les surverses et de communications avec les régies d'assainissement des eaux usés en amont et en aval.

2016-01-15

10. ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE – INTENTION

ATTENDU que les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU qu'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplettes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14% de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se décomposer;

ATTENDU que ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers et de l'eau et génère des gaz à effet de serre;

ATTENDU qu'il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs, tant sur les plans écologique qu'économique;

ATTENDU que les consommateurs doivent adopter des comportements responsables et contribuer également à lutter contre les changements climatiques



ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016;

ATTENDU que le PMGMR actuel propose une série de mesures visant toujours le zéro enfouissement d'ici 2025;

ATTENDU qu'un éventuel règlement interdisant l'utilisation de sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment en ce qui concerne les exceptions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'annoncer l'intention de la Ville de Beloeil d'interdire, à partir du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs d'emblettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastiques de la Communauté métropolitaine de Montréal;

2016-01-16

11. MESURE DISCIPLINAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une suspension d'une durée de trois jours, sans solde, à l'employé numéro 346.

D'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie à signer tout document à cet effet.

2016-01-17

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 733, RUE LAURIER – CENTRE PÉRINATAL LE BERCEAU – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR POTEAU – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/194 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2556 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne détachée sur poteaux, au 733, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre du 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-01-18

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1505, RUE DE L'INDUSTRIE – STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/184 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2720 au demandeur pour permettre l'aménagement des aires de stationnement en façades avant et latérales, au 1505, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-01-19

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 215, RUE BRÉBEUF – CENTRE DE RÉNOVATION BMR – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/185 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2915 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et plus particulièrement l'agrandissement du bâtiment principal en front de la rue Brunelle et la construction d'une marquise donnant du côté des rues Brunelle et Neveu, au 215, rue Brébeuf, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-01-20

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – ACCÈS LOCATION/MARANDA – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET IMPLANTATION D'UN SECOND BÂTIMENT PRINCIPAL – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/186 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance des permis et certificats nécessaires au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal ainsi que la construction d'un 2^e bâtiment principal sur un même lot avec le réaménagement des aires de chargement/déchargement, les aires de stationnement, refaire le pavage et démolir de tous les bâtiments accessoires et annexes sur le site, au 1475, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-01-21

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 251, RUE BRÉBEUF – CONCEPT D'AFFICHAGE – MULTILOCAUX – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/188 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2906 au demandeur pour permettre l'installation d'enseignes attachées au bâtiment, au 251, rue Brébeuf, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-01-22

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 976, RUE RICHELIEU – RÉNOVATION FAÇADE – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/189 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2881 au demandeur pour permettre le remplacement du revêtement de brique sur la façade avant et les façades latérales ainsi que le remplacement des éléments de bois endommagés de l'avant-toit, au 976, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseil Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et s'abstient de participer aux délibérations sur ce point.

2016-01-23

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – GOLF FPC – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – MODIFICATION À L'ARCHITECTURE – AUTORISATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/191 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2421 au demandeur pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment industriel, au 1633, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-01-24

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1701, RUE DE L'INDUSTRIE – AUVENTS MULTIPLES – INSTALLATION D'AUVENTS – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/192 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2910 pour permettre pour l'installation d'auvents en toile de couleur turquoise en façade du bâtiment, au 1701, rue de l'Industrie, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2016-01-25

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712-718, RUE LAURIER – SALON DE LAVAGE BELOEIL – RÉNOVATION DE FAÇADE – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/190 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2893 pour permettre des travaux de rénovation de façade, au 712-718, rue Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2016-01-26

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712-718, RUE LAURIER – SALON DE LAVAGE BELOEIL – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2015/12/195 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2912 pour permettre l'installation d'une enseigne détachée, au 712-718, rue Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2016-01-27

22. ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE – ANNÉE 2016 – RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat d'assurances générales avec le Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour l'année 2016, au montant de 240 741 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-190-00-422 et 02-324-00-424.

2016-01-28

23. RÈGLEMENT 1667-46-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 22 février 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-01-29

24. RÈGLEMENT 1667-46-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906 du Règlement de zonage 1667-00-2011, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-01-30

25. RÈGLEMENT 1668-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 22 février 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-01-31

26. RÈGLEMENT 1668-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de d'exempter l'application du règlement de lotissement aux opérations cadastrales en zone agricole permanente, d'exempter de l'obligation de la cession pour fins de parcs les opérations cadastrales en zone agricole permanente et d'exempter ou de réduire les normes d'aménagement d'un cercle de virage pour une rue en cul-de-sac, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-01-32

27. TOPONYMIE – NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DES BOURGS DE LA CAPITALE – LOT 5 738 698 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RECOMMANDATION D'UN ODONYME

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une nouvelle rue dans le secteur des Bourgs de la Capitale;

ATTENDU la politique de toponymie de la Ville de Beloeil et les recommandations du comité de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner le lot projeté 5 738 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant le croissant Lucien-Huot.

2016-01-33

28. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 11 décembre 2015 au 25 janvier 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-01-34

29. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 2 décembre 2015 au 12 janvier 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 2 décembre 2015 au 12 janvier 2016 au montant total de 203 514,64 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 2 décembre 2015 au 12 janvier 2016 au montant total de 32 301,02 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-01-35

30. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION 2016 – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 170 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse pour l'exercice financier 2016 et d'autoriser le versement de cette subvention selon la demande de l'organisme, soit une somme de 85 000 \$ payable immédiatement et une somme de 85 000 \$ payable le 1^{er} juin 2016.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-702-20-970



2016-01-36

31. FOURNITURE ET INSTALLATION DE LIENS DE FIBRE OPTIQUE ENTRE L'HÔTEL DE VILLE ET LE CENTRE DES LOISIRS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation, a été réalisé pour la fourniture et l'installation de liens de fibre optique entre l'hôtel de ville et le Centre des loisirs, projet 12FI35;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---------------------|--------------|
| 1. C3F Télécom inc. | 49 897,17 \$ |
| 2. Fibrenoire | 96 349,05 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise C3F Télécom inc., pour la fourniture et l'installation de liens de fibre optique entre l'hôtel de ville et le Centre des loisirs ainsi que le contrat d'entretien pour une période de 5 ans, sur la base des prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 12 janvier 2016, pour un montant total estimé de 49 897,17 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 22-133-51-702, sous-projet 12FI35 et 02-701-20-414.

2016-01-37

32. SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. (SAVR) – MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'entente de services pour la gestion animale et l'opération de la fourrière municipale signée le 3 septembre 2013 avec les SAVR;

ATTENDU que cette entente prévoit des honoraires de 4 \$ par citoyen ainsi qu'une révision annuelle des honoraires sur la base de la population déterminée selon le décret officiel établi par décret du Gouvernement;

ATTENDU que cette entente permet aux SAVR d'augmenter ces tarifs;

ATTENDU que pour l'année 2016 les tarifs sont fixés à 4,10 \$ par citoyen et que la population de Beloeil selon le décret est de 21 998;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour la gestion animale et l'opération de la fourrière municipale pour l'année 2016 et d'autoriser le paiement aux Services animaliers de la Vallée du Richelieu inc. d'un montant de 103 698,02 \$, taxes incluses.



2016-01-38

33. TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – DIRECTIVE DE CHANGEMENT – APPROBATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'un appel d'offres a été réalisé le 16 juin 2015 pour des travaux de réfection de pavage, de trottoirs, de bordures et d'égout pluvial sur diverses rues;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres un contrat a été octroyé à Excavation CivilPro inc.;

ATTENDU qu'à la demande de l'ingénieur municipal, l'entrepreneur, Excavation Civilpro inc., a procédé à la fourniture et l'installation de drains sur 29 puisards afin d'assurer un bon drainage des fondations de rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Excavation CivilPro inc. et d'autoriser le paiement d'un montant de 21 172,10 \$, plus les taxes applicables, le tout selon la directive de numéro 5 de notre consultant, WSP Canada inc.

2016-01-39

34. NOUVEAU PROJET IMMOBILIER – CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AUTORISATION

ATTENDU que Cogir, société de gestion d'actifs, envisage de construire un réseau d'égouts et d'aqueduc afin de desservir les bâtiments futurs pour son projet immobilier situé sur les rues Serge-Pepin et Richelieu, plus précisément sur le lot 4 626 321 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que, selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la réalisation de ces travaux nécessite une autorisation préalable du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que la société Cogir a mandaté Les Consultants SM inc. afin de préparer les plans et devis du projet ainsi que la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Les Consultants S.M. inc. à soumettre la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux de construction d'un réseau d'égouts et d'aqueduc afin de desservir les bâtiments futurs pour son projet immobilier situé sur les rues Serge-Pepin et Richelieu, plus précisément sur le lot 4 626 321 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

2016-01-40

35. RÉPARATION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE – AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que le souffleur à neige portant le numéro d'unité 93V0084, présente des problèmes mécaniques;



ATTENDU que les vérifications effectuées par le CGER révèlent que le système d'embrayage doit être remplacé pour un montant évalué à 5 000 \$ et qu'une mise à niveau des systèmes hydrauliques et électriques est nécessaire pour un montant évalué à 12 000 \$;

ATTENDU que les différents scénarios de remplacement étudiés démontrent que l'option de réparer le souffleur est plus avantageuse que son remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dépense de réparation de notre souffleur à neige, unité 93V0084, pour un montant estimé à 17 000 \$, plus les taxes applicables.

2016-01-41

36. VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND – ENTENTE SUR LE PARTAGE DES RESSOURCES HUMAINES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite renouveler l'entente sur le partage des ressources humaines en matière de sécurité incendie pour avoir recours au personnel cadre de la ville de Beloeil en utilisant les ressources du service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la prime de garde externe pour les officiers-cadres qui agiront en garde externe partagée pour la durée de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente sur le partage des ressources humaines en matière de sécurité incendie à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Ville de Saint-Basile-le-Grand et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

Le service des Ressources humaines est autorisé à procéder à l'ajustement de la prime de garde externe des officiers-cadres à 5 \$ l'heure lorsqu'ils effectuent la garde partagée.

2016-01-42

37. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT DE PRODUITS EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;



ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU que Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Ville de Beloeil confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

Que la Ville de Beloeil confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-2016. De ce fait, la Ville de Beloeil accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beloeil s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Beloeil procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2016;

Que la Ville de Beloeil reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2016, ce pourcentage est établi à 1,00 % (ou 150,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,50% (200,00 \$ minimum) pour les non membres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2016-01-43

38. CAMPS DE JOUR – RELOCALISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les camps de jour de la saison estivale se tiennent habituellement à l'école secondaire Polybel;

ATTENDU que le *Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires* signé entre la Ville et la Commission scolaire des Patriotes est actuellement en renégociation;

ATTENDU que dans le cadre de cette renégociation, la Commission scolaire a avisé la Ville que les tarifs de location pour les besoins des camps de jour, à compter de 2016, seraient facturés à 100 % et non à 50 % comme le protocole le prévoyait;

ATTENDU qu'afin de ne pas augmenter les coûts d'inscription, il y a lieu de relocaliser les camps de jour à compter de 2016;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la relocalisation des camps de jour à compter de 2016 à l'école Cédar et au Centre des loisirs.

Le directeur du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire est autorisé à signer tout document relatif à une entente de location des locaux de l'école Cédar.

2016-01-44

39. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2015

2016-01-45

40. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- | | |
|--|---|
| a) Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu | 7 000,00 \$ |
| b) Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres | 2 000,00 \$ |
| c) Fondation Polybel pour le projet Polybel en couleur | 250,00 \$ |
| d) Centraide | 524,40 \$ |
| e) Croix Rouge | 472,45 \$ |
| f) Fondation des maladies du cœur du Québec | montant équivalent
à la location d'une salle
de classe à l'école secondaire Polybel |

2016-01-46

41. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2016 – PROCLAMATION

ATTENDU que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu s'élève à 83,3 % chez les filles et 71,2 % chez les garçons;

ATTENDU que selon l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012*, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21 %;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :



- a) Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- b) Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- c) A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- d) Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- e) Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

ATTENDU que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- a) La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- b) Les taxes et impôts perçus en moins;
- c) Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

ATTENDU qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU que Mission Persévérance Montérégie Est organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'appuyer Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à Mission persévérance Montérégie Est.

42. VARIA



43. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-01-47

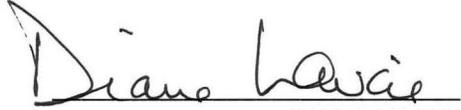
44. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 45;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 25 janvier 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 FEVRIER 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogations mineures (DM) – 780, rue Ange Aimé-Lebrun – aménagement de terrain – recouvrement de béton – audition des personnes intéressées – adoption partielle
5. Dérogations mineures (DM) – 1633, rue de l'Industrie – Golf FPC – agrandissement du bâtiment principal – audition des personnes intéressées – adoption
6. Dérogation mineure (DM) – lot 5 738 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Bourgs de la Capitale – largeur minimale de l'emprise de rue – audition des personnes intéressées – adoption
7. Dérogations mineures (DM) – lots 4 626 274, 5 423 285 et 5 423 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – projet de développement intégré – audition des personnes intéressées – adoption
8. Dérogation mineure (DM) – 239, rue Pigeon – largeur et superficie – lotissement – audition des personnes intéressées – refus
9. Dérogation mineure (DM) – 118-126, rue Saint-Jean-Baptiste – hauteur d'enseignes projetantes – audition des personnes intéressées – adoption
10. Usage conditionnel – 234, rue Bernard – aménagement d'un logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – adoption
11. *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906 – assemblée publique de consultation*
12. *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906 – second projet – adoption*
13. *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – assemblée publique de consultation*
14. *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – second projet – adoption*

CONSEIL

15. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2016 – adoption
16. Lutte contre l'agrile du frêne – demande à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour une intervention auprès d'Hydro-Québec

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

17. Mutuelle de prévention Novo SST – autorisation de paiement 2016
18. Service de Sécurité incendie – nomination de trois capitaines
19. Service de sécurité incendie – réintégration de l'employé 274
20. Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire – poste de préposé loisirs et patinoires extérieures

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 281, rue Duvernay – stationnement et terrasse
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 914, rue Laurier – Studio Pink – installation d'une enseigne sur auvent et d'une sur poteau
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 156, rue Saint-Jean-Baptiste – rénovation façade
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 156, rue Saint-Jean-Baptiste – installation d'une enseigne
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – concept d'affichage
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-718, rue Laurier – rénovation de façade
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – lots 4 626 274, 5 423 285 et 5 423 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – nouveau projet – abrogation de la résolution 2015-03-131
28. Règlements d'urbanisme — concordance au schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) suite à la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – demande de prolongation de délai

SERVICES JURIDIQUES

29. *Règlement 1596-03-2016 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil – avis de motion*
30. *Règlement 1632-02-2016 modifiant le Règlement 1632-00-2010 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés – avis de motion*
31. *Règlement 1667-45-2015 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-513 – adoption*
32. *Règlement 1692-07-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
33. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2238, rue Richelieu – autorisation d'un deuxième garage – adoption
34. Transaction immobilière – piste cyclable boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – acte de servitude – approbation – autorisation de signature

-
35. Transaction immobilière – piste cyclable boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – acquisition du lot 5 306 697 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – approbation – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

36. Autorisation des dépenses
37. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
38. Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil – prévisions budgétaires 2016 – approbation
39. Diffusions de la Coulisse – subvention 2016 – autorisation de versement anticipé
40. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – branche Petite Décharge du cours d'eau Bernard – travaux d'entretien – facturation – autorisation de paiement
41. Entretien ménager des édifices municipaux – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
42. Collecte, transport et traitement des résidus domestiques dangereux de l'écocentre – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
43. Bibliothèque municipale Durocher – entretien préventif de l'ascenseur – octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

44. Location de téléavertisseurs – octroi de contrat
45. Ville de Sainte-Julie – entente de réciprocité pour la protection contre l'incendie – approbation – autorisation de signature
46. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – autorisation de paiement

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

47. Fédération de Crosse du Québec – championnat provincial novice de crosse – 11 au 14 août 2016 – entente de partenariat – approbation – autorisation de signature
48. Sorties pour les camps de jour et club aventure ados – location d'un autobus – octroi de contrat

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

49. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Service de traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie – rapport annuel 2015
 - c) Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – informations sur la ristourne aux sociétaires pour l'année 2015

SUBVENTIONS ET APPUIS

50. Organismes à but non lucratif – versement de subventions

VARIA

- 51.

PÉRIODE DE QUESTIONS

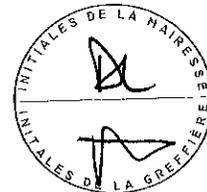
52.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

53.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 FEVRIER 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 22 février 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Est également présente :

Madame Marilyne Tremblay, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-02-48

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-02-49

4. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 780, RUE ANGE AIMÉ-LEBRUN – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN – RECOUVREMENT DE BÉTON – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 780, rue Ange-Aimé-Lebrun :

- un empiétement de 0,6 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une aire de stationnement et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;
- un empiétement de 1,5 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une terrasse ou un patio et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;
- un empiétement de 0,07 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une thermopompe ou autres équipements similaires et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;
- un empiétement de 0,05 mètre dans la servitude d'utilité publique d'un terrain à usage résidentiel unifamilial.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la dérogation mineure afin de permettre un empiétement de 0,07 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une thermopompe ou autres équipements similaires et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;

De refuser la dérogation mineure afin de permettre un empiétement de 0,6 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une aire de stationnement et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;

De refuser la dérogation mineure afin de permettre un empiétement de 1,5 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une terrasse ou un patio et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;

De refuser la dérogation mineure afin de permettre un empiétement de 0,05 mètre dans la servitude d'utilité publique d'un terrain à usage résidentiel unifamilial.

Le tout aux conditions prévues à la résolution 2015/12/182 du comité consultatif d'urbanisme.



Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au point suivant et s'abstient de participer aux délibérations.

2016-02-50

5. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – GOLF FPC – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 1633, rue de l'Industrie, un empiètement de l'allée menant aux espaces de stationnement et aux aires de chargement/déchargement jusqu'à la ligne arrière de terrain d'angle ainsi qu'un empiètement de 1,5 mètre dans la voie prioritaire pour véhicules d'urgence devant les accès au bâtiment pour les usages industriels;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1633, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2015/12/183 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-02-51

6. DÉROGATION MINEURE (DM) – LOT 5 738 698 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BOURGS DE LA CAPITALE – LARGEUR MINIMALE DE L'EMPRISE DE RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, sur le lot 5 738 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, une largeur minimale d'emprise de rue de 10 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le lot 5 738 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux conditions prévues à la résolution 2016/01/06 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-02-52

7. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – LOTS 4 626 274, 5 423 285 ET 5 423 286 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande a été formulée pour que soit autorisées, sur les lots 4 626 274, 5 423 285 et 5 423 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, les dérogations mineures suivantes :

- Permettre une distance minimale entre deux bâtiments de type multifamilial de 4 à 8 logements de 8,05 mètres alors qu'en vertu de l'article 370 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la distance minimale est fixée à 10 mètres;
- Permettre l'alignement sans variation des murs des bâtiments d'un projet intégré pour l'ensemble du projet alors qu'en vertu de l'article 376 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, une variation minimale de 2 mètres est exigée;
- Permettre les escaliers extérieurs donnant accès à un plancher situé au-dessus du rez-de-chaussée alors que l'article 1043 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, les interdit.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour les lots 4 626 274, 5 423 285 et 5 423 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux conditions prévues à la résolution 2016/01/07 du comité consultatif d'urbanisme.



2016-02-53

8. DÉROGATION MINEURE (DM) – 239, RUE PIGEON – LARGEUR ET SUPERFICIE – LOTISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 239, rue Pigeon une largeur de terrain de 16,22 mètres et une superficie de terrain de 528,90 m² alors que selon le *Règlement de lotissement 1668-00-2011* la grille des spécifications de la zone H-161 exige une largeur minimale de terrain de 18 mètres et une superficie minimale de 540 m²;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser la dérogation mineure pour le 239, rue Pigeon, conformément à la résolution 2016/02/15 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-02-54

9. DÉROGATION MINEURE (DM) – 118-126, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – HAUTEUR D'ENSEIGNES PROJÉTANTES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 118-126, rue Saint-Jean-Baptiste l'installation deux enseignes projetantes d'une hauteur de 2,01 mètres alors qu'en vertu du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, toute partie d'une enseigne incluant sa structure doit être située à une hauteur minimale de 2,2 mètres au-dessus du niveau moyen du sol;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 118-126, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2016/02/16 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-02-55

10. USAGE CONDITIONNEL – 234, RUE BERNARD – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement additionnel a été formulée pour le 234, rue Bernard;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la demande pour l'aménagement d'un logement additionnel pour le 234, rue Bernard, aux conditions prévues à la résolution 2016/02/24 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-02-56

11. RÈGLEMENT 1667-46-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.



2016-02-57

12. RÈGLEMENT 1667-46-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906*, avec les modifications suivantes :

Retirer les usages ci-dessous dans la grille des spécifications de la zone I-906 :

- 5591 — Vente au détail d'embarcations et d'accessoires;
- 5594 — Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires;
- 5596 — Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires;
- Vente au détail de véhicule tout-terrain et leurs accessoires.

2016-02-58

13. RÈGLEMENT 1668-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2016-02-59

14. RÈGLEMENT 1668-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*.

2016-02-60

15. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 janvier 2016 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-02-61

16. LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE – DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) POUR UNE INTERVENTION AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU que la présence de l'agrile du frêne à Beloeil, dans le grand Montréal et dans tout le sud-ouest du Québec constitue un problème important qui menace le couvert forestier de cet important secteur;

ATTENDU que la Ville de Beloeil, à l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de plusieurs villes de la région, s'est dotée d'une réglementation qui vise à contrôler la prolifération de cet insecte;

ATTENDU que la gestion de l'agrile du frêne implique des investissements très importants pour la Ville de Beloeil et pour ses citoyens;

ATTENDU qu'à cette réglementation repose, entre autres, sur le respect strict de méthodes de gestion de l'élagage et de l'abattage des frênes et de la valorisation des résidus en découlant;

ATTENDU que la société Hydro-Québec intervient régulièrement sur des arbres se trouvant sur le territoire de la ville de Beloeil sans tenir compte de la réglementation que s'est donnée la Ville en la matière, règlement qui découle du Plan d'action de la lutte à l'agrile du frêne adopté par la CMM tant en matière de période d'intervention que de disposition des résidus;

ATTENDU qu'en se soustrayant aux règles que se sont données les municipalités dans la lutte contre l'agrile du frêne, la société Hydro-Québec contribue à propager ce fléau;

ATTENDU qu'à titre d'organisme sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, la société Hydro-Québec a la responsabilité de jouer un rôle exemplaire dans la lutte contre l'agrile du frêne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Communauté métropolitaine de Montréal d'intervenir auprès de la société Hydro-Québec afin qu'elle adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les municipalités où elle intervient.

Copie de la présente résolution est transmise au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux députés de Borduas et de Beloeil-Chambly, au président de la CMM, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec et au président de la société Hydro-Québec.

2016-02-62

17. MUTUELLE DE PRÉVENTION NOVO SST – AUTORISATION DE PAIEMENT 2016

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre, depuis 2011, d'une mutuelle de prévention en santé sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;



APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement au groupe Conseil Novo SST inc. pour couvrir les frais associés à l'adhésion de la Ville de Beloeil pour l'année 2016, selon leur facture du 19 janvier 2016 au montant de 19 383,36 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-160-00-419.

2016-02-63

18. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE TROIS CAPITAINES

ATTENDU la nouvelle convention collective de travail signée avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Beloeil (temps partiel) le 28 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer messieurs Martin Brisson, Jean-Philippe Chaput et Benoit Provost à titre de capitaine, au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 23 février 2016, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

2016-02-64

19. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RÉINTÉGRATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 274

ATTENDU la résolution 2012-06-253 adoptée par le conseil le 26 juin 2012 imposant une suspension administrative, sans rémunération, à l'employé numéro 274;

ATTENDU qu'un jugement a été rendu le 16 octobre 2015 dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réintégration de l'employé numéro 274, et ce, à compter du 1^{er} mai 2016 avec une période d'intégration pour la mise à niveau des formations d'une durée d'un mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2016.

En date du 1^{er} juin 2016, l'employé numéro 274 devra satisfaire toutes les exigences de son poste. À défaut, la Ville de Beloeil se réserve le droit d'annuler sa réintégration.

2016-02-65

20. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE PRÉPOSÉ LOISIRS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES

ATTENDU la structure actuelle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire qui comporte deux postes de journaliers temporaires durant la période estivale;

ATTENDU la volonté du service de transformer un poste de journalier temporaire en un poste permanent de préposé loisirs et patinoires extérieures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;



APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier un poste de journalier temporaire pour un poste permanent de préposé loisirs et patinoires extérieures au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon l'annexe B-1 de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 23 février 2016.

2016-02-66

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 281, RUE DUVERNAY – STATIONNEMENT ET TERRASSE

ATTENDU qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 281, rue Duvernay a été approuvé par le conseil par sa résolution 2015-12-612;

ATTENDU que cette approbation était conditionnelle au dépôt d'un montant de 3 000 \$ en garantie afin d'assurer la réalisation des travaux;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont poursuivi l'étude du dossier et recommandent au conseil de retirer la condition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'amender la résolution 2015-12-612 afin d'y retirer le 2^e paragraphe, soit :

« Cette approbation est conditionnelle au dépôt de garantie de 3 000 \$ afin d'assurer la réalisation des travaux faisant l'objet du PIIA 2015-8059. »

2016-02-67

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 914, RUE LAURIER – STUDIO PINK – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR AUVENT ET D'UNE SUR POTEAU

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, selon la résolution 2016/02/19 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architectural PIIA-2015-8089 concernant l'installation de l'ensemble des enseignes sur auvents et sur poteau, le tout, tel que présenté sur les documents de présentation de la compagnie Studio PINK n° Auvents_914 Laurier_0001-R2 daté du 30 septembre 2015.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

La résolution 2015-11-557 est abrogée.

2016-02-68

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 156, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RÉNOVATION FAÇADE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/02/22 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2020 au demandeur pour permettre les travaux de rénovation de façade, au 156, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-02-69

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 156, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/02/23 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2021 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne commerciale détachée, au 156, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-02-70



25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 505, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – CONCEPT D’AFFICHAGE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/02/20 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2868 au demandeur pour permettre l'installation de deux enseignes sur auvent, au 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

La résolution 2016-01-04 est abrogée.

2016-02-71

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712-718, RUE LAURIER – RÉNOVATION DE FAÇADE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/02/21 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2893 au demandeur pour permettre les travaux de rénovation de façade au 712-718, rue Laurier, selon l'option 4 des documents présentés en appui à la demande.

Afin d'assurer le respect des objectifs et critères du règlement sur le PIIA, cette approbation est conditionnelle au retrait des volets ainsi que du fronton sur la proposition 4.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



2016-02-72

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOTS 4 626 274, 5 423 285 ET 5 423 286 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVEAU PROJET – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-03-131

ATTENDU qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été approuvé par le conseil le 23 mars 2015 par la résolution 2015-03-131 concernant la construction de résidences multifamiliales sur les lots 4 626 274, 5 423 285 et 5 423 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que le projet initial présenté ne sera pas réalisé et qu'afin de permettre la réalisation d'un nouveau projet, approuvé par le conseil par la résolution 2015-11-559, il y a lieu d'abroger la résolution 2015-03-131;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abroger la résolution 2015-03-131.

2016-02-73

28. RÈGLEMENTS D'URBANISME — CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) SUITE À LA CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

ATTENDU que le règlement 32-12-17.1 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'établir la concordance au PMAD, est entré en vigueur le 20 novembre 2014;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58, 1^{er} alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la ville de Beloeil est tenu d'adopter, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement de concordance avec le PMAD du schéma d'aménagement révisé, tout règlement modifiant ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

ATTENDU que la Ville de Beloeil considère qu'un délai lui est nécessaire pour parfaire le travail de révision de ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRCVR;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat un calendrier de livraison a été établi et qu'il se déploie sur une plus grande période que celle fixé par la loi;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Municipalité régionale de comté doit approuver, dans les 120 jours qui suivent le dépôt, le règlement de concordance avec le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que pour ces motifs, une extension du délai fixé par la loi est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger, jusqu'au 31 août 2016, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Beloeil, en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRCVR afin d'établir la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal.

2016-02-74

29. RÈGLEMENT 1596-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1596-00-2008 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 1596-00-2008 afin de d'ajouter que tout rapport d'un spécialiste peut être requis par le fonctionnaire désigné en support à la demande de démolition et que le conseil peut désigner un spécialiste, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-02-75

30. RÈGLEMENT 1632-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1632-00-2010 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier les obligations des entrepreneurs en déneigement pour l'obtention d'un permis, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-02-76

31. RÈGLEMENT 1667-45-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-513 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-45-2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-45-2015 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-513.*

2016-02-77

32. RÈGLEMENT 1692-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'instaurer de nouveaux tarifs, notamment de location pour le Centre des loisirs, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-02-78

33. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 2238, RUE RICHELIEU– AUTORISATION D'UN DEUXIÈME GARAGE – ADOPTION

ATTENDU que par sa résolution 2016-01-05 la Ville de Beloeil a adopté le projet de résolution PPR01-2016 approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour le 2238, rue Richelieu;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté, par sa résolution 2016-01-12, le second projet de résolution SPR01-2016;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution SPR01-2016;

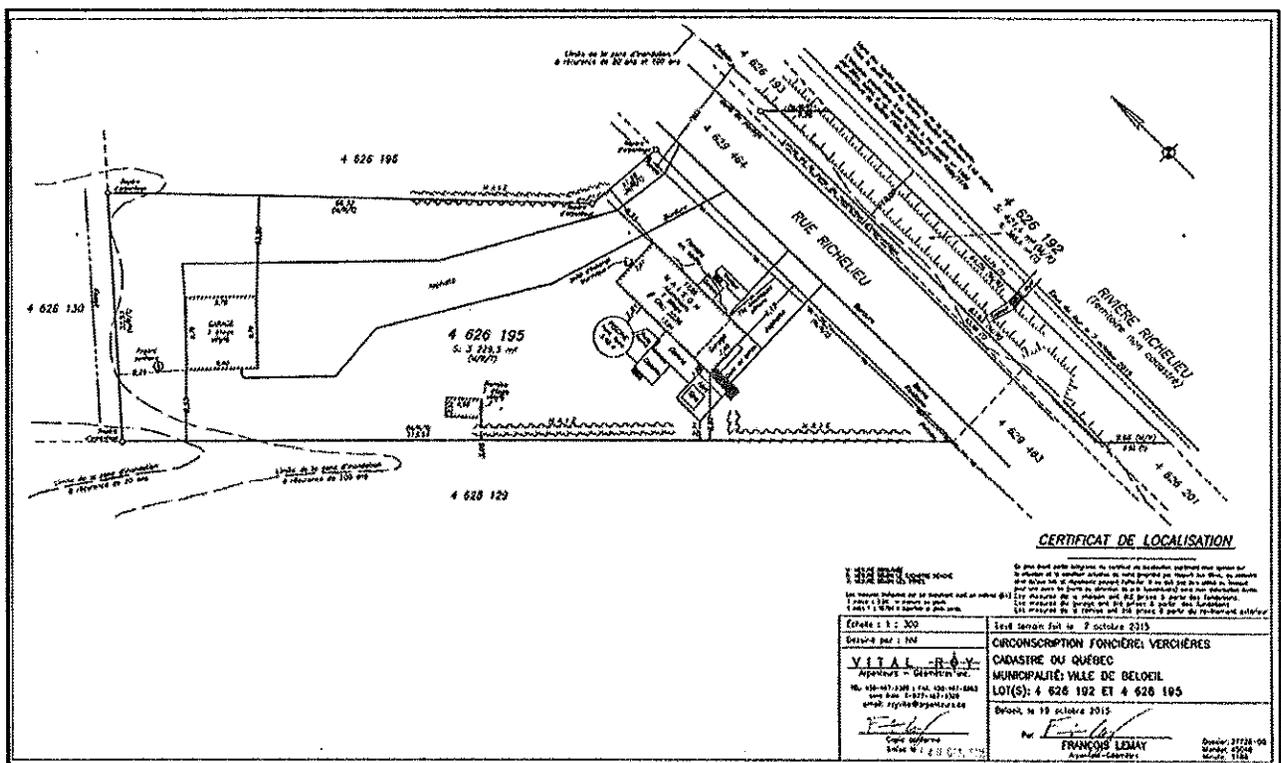
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant un deuxième garage d'une superficie totale de 95 mètres carrés sur le lot 4 626 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé au 2238 rue Richelieu;

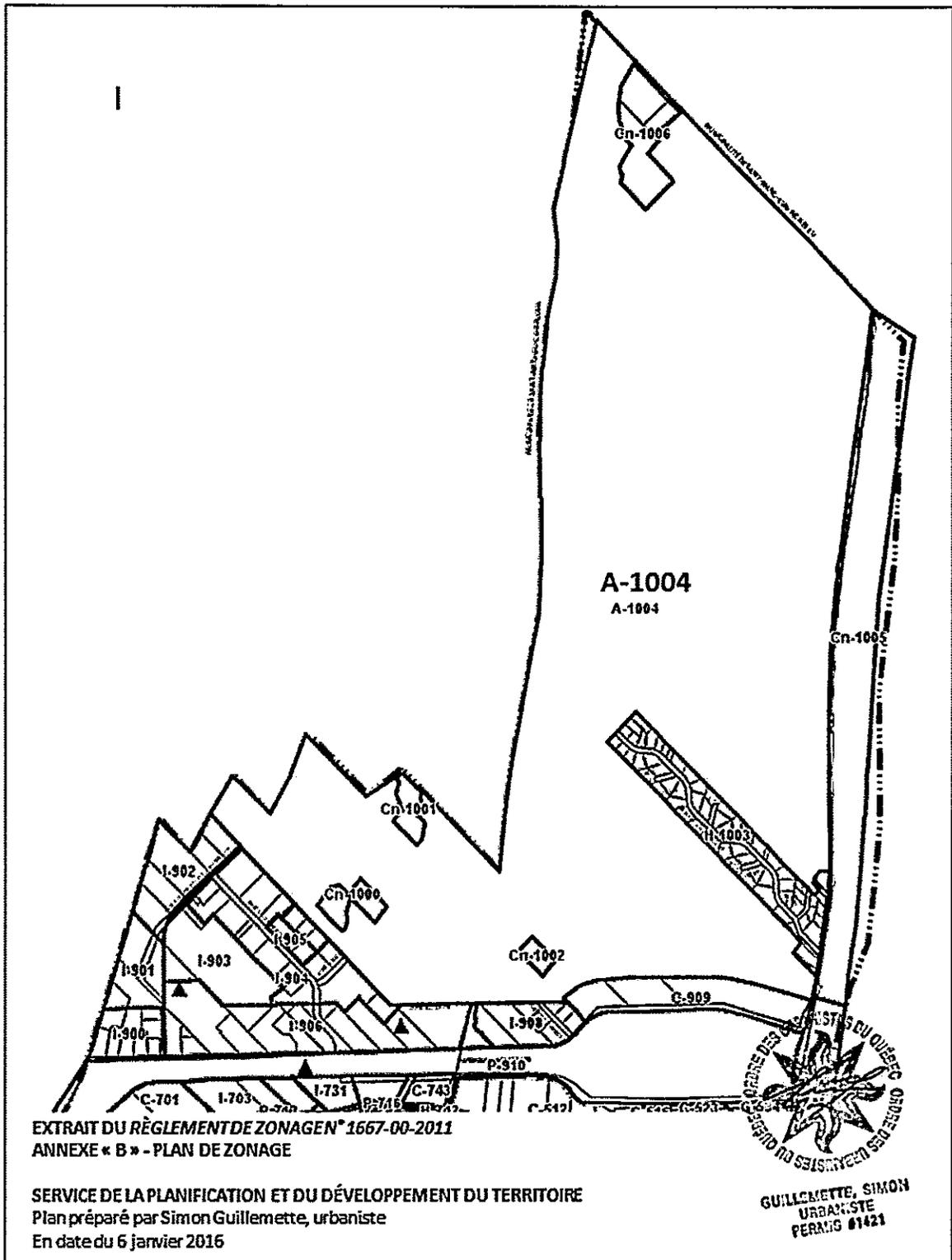
Le tout tel que représenté graphiquement par le certificat de localisation préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2015 sous le numéro de minutes 1188;



3. Délimitation de la zone concernée :

La zone agricole concernée A-1004 telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la limite de la zone agricole permanente, à l'est par la rue Richelieu, au nord par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et au sud par la rue de l'Industrie;

Le tout tel qu'il apparaît au plan ci-dessous préparé par Simon Guillemette, urbaniste, en date du 6 janvier 2016;





2016-02-79

34. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PISTE CYCLABLE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – ACTE DE SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, une servitude doit être établie sur les lots 4 554 132 Ptie, 4 554 133 Ptie, 4 554 134 Ptie, 5 476 766 et 5 476 767 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Beloeil, Cominar Mail Montenach inc. et la fiducie Cominar Real Estate Investment/Fonds de placement immobilier Cominar et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

2016-02-80

35. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PISTE CYCLABLE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – ACQUISITION DU LOT 5 306 697 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, il y a lieu d'acquérir le lot 5 306 697 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, actuellement propriété de la compagnie 6895387 Canada inc. (BMR);

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Beloeil et 6895387 Canada inc., d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet et d'autoriser le versement du prix de vente de 30 000 \$.

Cette dépense est prévue au règlement 1684-00-2012.

2016-02-81

36. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 21 janvier au 22 février 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-02-82

**37. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS
– APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 13 janvier au 10 février 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement au budget 2015 au montant total de 118 125,04 \$ et les écritures d'amendement au budget 2016 au montant total de 26 300 \$ pour la période du 13 janvier au 10 février 2016, tel que présenté sur les listes jointes en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours 2015 au montant de 39 247,52 \$ et la réallocation de fonds des projets en cours 2016 au montant de 94 730,63 \$ pour la période du 13 janvier au 10 février 2016, tel que présenté sur les listes jointes en annexe.

2016-02-83

**38. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BELOEIL – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 –
APPROBATION**

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2016 ont été déposées par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil et soumises au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'exercice financier 2016, prévoyant des dépenses de 616 093 \$.



2016-02-84

39. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION 2016 – AUTORISATION DE VERSEMENT ANTICIPÉ

ATTENDU que la résolution 2016-01-35 adoptée par le conseil le 25 janvier 2016 autorise le versement d'une subvention d'un montant de 170 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse;

ATTENDU que cette résolution prévoit le paiement de la subvention en deux versements et qu'un versement a déjà été effectué alors que le second est prévu pour le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU la demande des Diffusions de la Coulisse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement anticipé de 85 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse, lequel représente le 2^e versement de la subvention annuelle 2016 accordée par la Ville.

2016-02-85

40. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – BRANCHE PETITE DÉCHARGE DU COURS D'EAU BERNARD – TRAVAUX D'ENTRETIEN – FACTURATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la MRCVR procédé à des travaux d'entretien de la Branche Petite décharge du cours d'eau Bernard;

ATTENDU la facture ci-jointe de la MRCVR au montant de 23 139,95 \$;

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est engagée à payer les travaux d'entretien des cours d'eau sur son territoire;

ATTENDU qu'une réserve a été créée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à procéder au paiement de la facture de la MRCVR concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche Petite décharge du cours d'eau Bernard au montant de 23 139,95 \$.

D'approprier une somme de 23 139,95 \$ provenant du surplus accumulé affecté pour le nettoyage des cours d'eau.

2016-02-86

41. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation, a été réalisé pour l'entretien ménager des édifices municipaux, projet 16BA10;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Nettoyeur T.A.M. (senc) 46 854,61 \$



2. Ménage ExpertNet 76 138,74 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Nettoyeur T.A.M. (senc) pour l'entretien ménager des édifices municipaux, pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2016, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 21 janvier 2016, pour un montant total estimé de 46 854,61 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 mars 2018, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 28 février 2017. La valeur totale du contrat pour période de deux ans est estimée à 92 826,21 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés lors de la reconduction en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février à février, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1^{er} avril 2017.

Nettoyeur T.A.M. (senc) a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception de la facture

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-221-00-495, 02-622-00-495, 02-701-25-495 (sous-projets 720002, 720004 et 720006), 02-702-35-495 et 02-702-55-495.

2016-02-87

42. COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX DE L'ÉCOCENTRE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux de l'Écocentre, projet 16EN81;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. CRI Environnement inc.	30 503,61 \$
2. Clean Harbors Services environnementaux	32 395,36 \$
3. ChemTECH Environnement inc.	35 540,76 \$
4. Revolution Environmental Solutions LP/Terrapure Environnement	35 881,63 \$
5. Veolia Services à l'environnement	46 413,49 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CRI Environnement inc. pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux de l'Écocentre, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 21 janvier 2016, pour un montant total estimé de 30 503,61 \$, taxes incluses.



Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 28 février 2021 à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 29 janvier précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 152 518,05 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de janvier à janvier, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date de renouvellement du contrat, soit le 1^{er} mars, pour chaque année de reconduction.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-453-10-446.

2016-02-88

43. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DUROCHER – ENTRETIEN PRÉVENTIF DE L'ASCENSEUR – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la bibliothèque municipale Durocher est munie d'un ascenseur;

ATTENDU que conformément au chapitre IV du *Code de sécurité*, un programme d'entretien préventif est obligatoire;

ATTENDU que l'ancien contrat a été octroyé à une compagnie qui n'existe plus, et que leurs contrats d'entretien ont été repris par Ascenseurs Royal;

ATTENDU que l'entreprise Ascenseurs Royal nous offre un contrat de cinq ans, soit du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2021, pour un montant annuel de 724,34 \$, taxes incluses, incluant six visites par année;

ATTENDU qu'un ajustement du taux de rémunération sera applicable annuellement, selon l'ajustement salarial des mécaniciens d'ascenseur (taux établi par la *Commission de la Construction du Québec*);

ATTENDU que selon le règlement 1639-00-2010 un contrat d'une durée de plus d'un an doit être autorisé par résolution de conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat pour l'entretien préventif de l'ascenseur à la bibliothèque municipale Durocher à l'entreprise Ascenseurs Royal, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2021, au montant annuel de 724,34 \$, taxes incluses. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 3 621,70 \$, taxes incluses.

Le prix du contrat sera ajusté annuellement selon l'ajustement salarial des mécaniciens d'ascenseur.

Le directeur adjoint des travaux publics est autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-702-35-522.



2016-02-89

44. LOCATION DE TÉLÉAVERTISSEURS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le Service de sécurité incendie utilise un service de téléavertisseurs pour le rappel des pompiers aux interventions d'urgence;

ATTENDU que les mêmes appareils sont utilisés depuis 2006, qu'ils démontrent des signes de diminution de performance récurrente et doivent être remplacés;

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée pour la location de 44 téléavertisseurs pour une durée de cinq ans;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Télé-Page Communications Métro Montréal inc.	18 363,81 \$
2. Pagenet	21 095,61 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Télé-Page Communications Métro Montréal inc. pour la location de 44 téléavertisseurs avec services et remplacement des appareils actuels, sur la base des prix mensuels apparaissant au contrat daté du 26 janvier 2016, pour une durée de cinq ans, au montant total de 18 363,81 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-00-331.

2016-02-90

45. VILLE DE SAINTE-JULIE – ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE -- APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les villes de Sainte-Julie et de Beloeil disposent toutes les deux d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU que les villes de Sainte-Julie et de Beloeil désirent conclure une entente de réciprocité mutuelle en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de réciprocité pour la protection contre l'incendie à intervenir entre les villes de Beloeil et de Sainte-Julie.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière sont autorisés à signer tout document à cet effet.



2016-02-91

**46. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE –
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu signée le 21 mars 2012;

ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1er juillet au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 6FD000006 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 39 870,76 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de juillet à décembre 2015.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

2016-02-92

**47. FÉDÉRATION DE CROSSE DU QUÉBEC – CHAMPIONNAT PROVINCIAL NOVICE DE CROSSE – 11 AU
14 AOÛT 2016 – ENTENTE DE PARTENARIAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Fédération de Crosse du Québec a déposé une demande à la Ville de Beloeil pour la tenue du Championnat provincial novice de crosse, du 11 au 14 août 2016, au parc Victor-Brillon;

ATTENDU les modalités de l'entente de partenariat ci-jointe;

ATTENDU que cet événement a des retombées positives sur le rayonnement de la Ville de Beloeil partout au Québec;

ATTENDU que la Fédération de Crosse du Québec assume les frais de location des espaces et des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de partenariat pour l'activité Championnat provincial de crosse (catégorie novice) à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Fédération de Crosse du Québec.

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est autorisé à signer tout document à cet effet.



2016-02-93

48. SORTIES POUR LES CAMPS DE JOUR ET CLUB AVENTURE ADOS – LOCATION D'UN AUTOBUS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de cinq fournisseurs pour la location d'un autobus pour le transport des jeunes lors des sorties des programmes de camps de jour et du club aventure ados pour l'été 2016;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| 1. Les Autobus Robert Ltée | 21 908,49 \$ |
| 2. Promotion zone | 22 207,42 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Autobus Robert Ltée pour la location d'un autobus pour le transport des jeunes lors des sorties des programmes de camps de jour et du club aventure ados pour l'été 2016, sur la base des prix soumis dans leur offre de services, pour un montant total de 21 908,49 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-448.

2016-02-94

49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Liste des employés temporaires et étudiants
- Service de traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie – rapport annuel 2015
- Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – informations sur la ristourne aux sociétaires pour l'année 2015

2016-02-95

50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu 500 \$
Soirée Casino – 16 avril 2016



2. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- b) Union des municipalités du Québec – congrès annuel 2016 2 inscriptions
 - c) Fédération des municipalités du Québec – congrès annuel 2016 2 inscriptions

51. VARIA

52. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-02-96

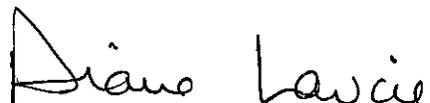
53. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 32;

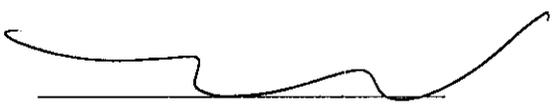
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 22 février 2016.


DIANE LAVOIE

Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 29 MARS 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogations mineures (DM) – 174-186, rue Brunelle et 215, rue Brébeuf – BMR – agrandissement du bâtiment – audition des personnes intéressées – adoption
5. Dérogations mineures (DM) – 1701, rue de l'Industrie – Auvents multiples – installation d'auvents et revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – adoption partielle

CONSEIL

6. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2016 – adoption
7. Maire suppléant – avril, mai et juin 2016 – nomination

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8. Service de sécurité incendie – nomination de trois lieutenants
9. Conditions de travail du personnel d'encadrement – 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021 – ajustement
10. Service de la bibliothèque – préposé au comptoir et à la préparation matérielle – embauche
11. Service des travaux publics – camionneur-journalier – nomination
12. Service des travaux publics – contremaître aqueduc-égouts et pavage – nomination

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2990, rue Richelieu – nouvelle résidence unifamiliale et logement bigénérationnel
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 230, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Voyages Action inc. – installation d'une enseigne sur poteau

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 224-228, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – installation d'une enseigne sur poteau
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 228, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – SociéThé et Café – installation d'une enseigne sur auvent
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 215, rue Brébeuf – BMR – agrandissement du bâtiment
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-718, rue Laurier – Salon du lavage Beleuil – rénovation de façade
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1701, rue de l'Industrie – Auvents multiples – installation d'auvents et revêtement extérieur
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 706, rue Laurier – Physio-ostéo Vallée-du-Richelieu – installation d'une enseigne sur poteau
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 61, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Bicycles Huard – installation d'une enseigne attachée

SERVICES JURIDIQUES

22. *Règlement 1596-03-2016 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beleuil – adoption*
23. *Règlement 1632-02-2016 modifiant le Règlement 1632-00-2010 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés – adoption*
24. *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906 – adoption*
25. *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – adoption*
26. *Règlement 1692-07-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
27. Règlements municipaux d'urbanisme – application – nomination d'un fonctionnaire désigné
28. Comité sur l'intégration des personnes handicapées – nomination
29. Festival d'été de Beleuil – édition 2016 – entente – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

30. Autorisation des dépenses
31. Écritures d'amendement au budget – approbation
32. Agence métropolitaine de transport (AMT) – quote-part 2016 – autorisation de paiement
33. Fourniture de pierre concassée pour les villes de Beleuil et de Mont-Saint-Hilaire – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
34. Tonte de gazon dans différents parcs, terrains sportifs et terre-pleins de la ville – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
35. Achat de radios portatives pour le Service de sécurité incendie des villes de Beleuil et Saint-Basile-le-Grand – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
36. Regroupement d'achats avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac – approbation de dépense

SERVICE DU GÉNIE

37. Construction d'un égout pluvial sur la rue de l'Industrie – travaux supplémentaires – autorisation de paiement
38. Travaux de pavage, trottoir et bordure sur la rue Frontenac et pavage couche de finition sur la rue Montsabré – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

39. Programme 2016 de remplacement des véhicules avec le Centre de Gestion de l'Équipement Roulant (CGER), phase 2 – autorisation de signature des bons de commande
40. Travaux de remplacement de l'entrée électrique à l'aréna André-Saint-Laurent – octroi de contrat

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

41. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – projet définitif du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 – plan de mise en œuvre – adoption
42. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Municipalité de McMasterville – autorisation de paiement

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

43. Démolition et construction du Centre des loisirs en mode clés en main – phase 2 – avis de changement – approbation
44. Fête Nationale 2016 – feu d'artifice – octroi de contrat

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

45. Liste des documents déposés :
 - a) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – janvier et février 2016
 - b) Liste des employés temporaires et étudiants
 - c) Rapport d'activités 2015 de la trésorière d'élections
 - d) Lettre du ministère de la Culture et des Communications – octroi d'une aide financière pour le développement des collections
 - e) Lettre du ministère de la Culture et des Communications – octroi d'une aide financière pour le développement des collections – livres numériques

SUBVENTIONS ET APPUIS

46. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subventions
47. Semaine de l'action bénévole – 10 au 16 avril 2016 – proclamation
48. Société canadienne du cancer – avril, mois de la jonquille – proclamation
49. Semaine de la sécurité publique ferroviaire – 25 avril au 1^{er} mai 2016 – appui
50. Projet de gestion de l'eau par bassin versant du ruisseau Beloeil – appui

VARIA

51.

PÉRIODE DE QUESTIONS

52.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

53.


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 29 MARS 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 29 mars 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absente :

- Madame la conseillère Louise Allie, district 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-03-97

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le sujet suivant :

51. Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) – transport collectif local et TaxiBus – modification des circuits – août 2016



2016-03-98

**4. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 174-186, RUE BRUNELLE ET 215, RUE BRÉBEUF – BMR –
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

a) Audition des personnes intéressées

Le conseil entend les citoyens qui désirent s'exprimer sur cette demande.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soit autorisées les dérogations suivantes au 215, rue Brébeuf :

- un empiètement sur la rue Brunelle de 5,96 mètres dans la marge de recul arrière minimale de l'agrandissement de l'entrepôt alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone C-156 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* la marge de recul arrière minimale est fixée à 7,5 mètres;
- un empiètement sur la rue Brunelle de 4,45 mètres dans la marge de recul arrière minimale de la construction des bâtiments accessoires alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone C-156 dudit règlement la marge de recul arrière minimale est fixée à 7,5 mètres;
- un empiètement sur la rue Nepveu de 4,34 mètres dans la marge de recul latérale sur rue minimale de la construction des bâtiments accessoires alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone C-156 dudit règlement la marge de recul latérale sur rue minimale est fixée à 7,5 mètres;
- l'agrandissement du bâtiment principal au-delà des 5 000 m² fixés à la grille des spécifications de la zone C-156 dudit règlement, soit un excédent de 200 m² pour un total à terme de 5 200 m²;
- une allée d'accès de 12,41 mètres, sans être divisée par un terre-plein alors qu'en vertu de l'article 554 dudit règlement la largeur maximale d'une allée d'accès est fixée à 12 mètres et doit être divisée par un terre-plein;
- un empiètement de 2 mètres d'une allée d'accès dans la distance minimale de 2 mètres entre une allée d'accès et une ligne de terrain avec le lot 4 554 116 alors qu'en vertu de l'article 547.2 dudit règlement une allée d'accès doit être située à au moins 2 mètres de toute ligne de terrain;
- la réduction d'une aire d'isolement de 0,46 mètre sur une distance de 40 mètres le long de la section d'agrandissement de l'entrepôt alors qu'en vertu de l'article 602 dudit règlement une aire d'isolement d'une largeur minimale de 2 mètres est requise le long de toute ligne arrière de terrain;
- un empiètement supplémentaire de 4,3 mètres des corniches dans les marges de recul alors qu'en vertu de l'article 386 dudit règlement l'empiètement maximal d'une corniche dans les marges de recul fixé est de 2 mètres, le tout pour un empiètement total de 6,3 mètres;
- une réduction à 3,5 % du pourcentage minimal de fenestration de façade sur la rue Brunelle alors qu'en vertu de l'article 1209 dudit règlement le pourcentage de fenestration minimale d'une façade donnant sur rue est fixé à 10 %;
- le retrait de l'exigence de plantation sur la rue Brunelle alors qu'en vertu de l'article 592 dudit règlement un arbre par 7 mètres linéaires de terrain ayant frontage avec une voie de circulation doit être planté.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dérogations mineures demandées pour le 174-186, rue Brunelle et 215, rue Brébeuf, aux conditions prévues à la résolution 2016/03/34 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-03-99

**5. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 1701, RUE DE L'INDUSTRIE – AUVENTS MULTIPLES –
INSTALLATION D'AUVENTS ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES
– ADOPTION PARTIELLE**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 1701, rue de l'Industrie, la construction d'auvents en façade principale ainsi qu'un revêtement en toile sur la portion supérieure de la façade;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1701, rue de l'Industrie, afin de permettre la construction d'auvents en façade principale aux conditions prévues à la résolution 2016/03/35 du comité consultatif d'urbanisme.

De refuser la dérogation mineure demandée visant à autoriser le revêtement en toile sur la portion supérieure de la façade.

2016-03-100

6. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 février 2016 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.



2016-03-101

7. MAIRE SUPPLÉANT – AVRIL, MAI ET JUIN 2016 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur le conseiller Réginald Gagnon soit nommé maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2016.

2016-03-102

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE TROIS LIEUTENANTS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer messieurs Jean-Christian Bilodeau, Martin Demers et Bruno Roy à titre de lieutenant, au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 30 mars 2016, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

2016-03-103

9. CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – AJUSTEMENT

ATTENDU que, conformément à la politique de rémunération du personnel d'encadrement, il y a lieu d'ajuster les conditions de travail du personnel cadre et non syndiqué;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder au personnel cadre et non syndiqué de la Ville de Beloeil les augmentations salariales suivantes :

2015 : 1,50 %	2019 : 2,00 %
2016 : 1,75 %	2020 : 2,00 % ou IPC (le plus élevé des deux)
2017 : 1,75%	2021 : 2,25 % ou IPC (le plus élevé des deux)
2018 : 1,75 %	

D'autoriser l'implantation des ajustements requis suite à la restructuration du régime de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le tout selon la proposition de l'employeur datée du 28 janvier 2016 et acceptée par le personnel d'encadrement le 12 février 2016.

2016-03-104

10. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – PRÉPOSÉ AU COMPTOIR ET À LA PRÉPARATION MATÉRIELLE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Julie Leclerc au poste permanent de préposé au comptoir et à la préparation matérielle au Service de la bibliothèque et ce, à compter du 30 mars 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.



2016-03-105

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CAMIONNEUR-JOURNALIER – NOMINATION

ATTENDU qu'un poste de camionneur-journalier a été créé par la résolution 2015-04-183;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Donald Tremblay au poste permanent de camionneur-journalier au Service des travaux publics et ce, à compter du 11 avril 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2016-03-106

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE AQUEDUC-ÉGOUTS ET PAVAGE – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Alain Boucher à titre de contremaître aqueduc-égouts et pavage au Service des travaux publics, en date du 30 mars 2016, au salaire annuel de 68 174 \$. Les autres avantages et conditions de travail de monsieur Boucher demeurent inchangés.

2016-03-107

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2990, RUE RICHELIEU – NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ET LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/36 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2005 pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale incluant un logement bigénérationnel, au 2990, rue Richelieu, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2016-03-108

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 230, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – VOYAGES ACTION INC. – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/37 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2011 au demandeur pour permettre le recouvrement de la structure d'une enseigne sur poteau, au 230, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-109

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 224-228, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/38 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2012 au demandeur pour permettre des travaux de recouvrement de la structure d'une enseigne sur poteau, au 224-228, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-110

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 228, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – SOCIÉTÉ ET CAFÉ – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR AUVENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/40 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2016 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne sur auvent, au 228, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-111

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 215, RUE BRÉBEUF – BMR – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/39 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2915 au demandeur pour permettre l'agrandissement du bâtiment sur la façade donnant sur la rue Brunelle et la construction d'une marquise le long des rues Brunelle et Nepveu, au 215, rue Brébeuf, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-112

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712-718, RUE LAURIER – SALON DU LAVAGE BELOEIL – RÉNOVATION DE FAÇADE – MODIFICATION

ATTENDU qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour des travaux de rénovation de façade au 712-718, rue Laurier a été approuvé par le conseil par la résolution 2016/02/71;

ATTENDU que de nouveaux plans ont été déposés à la Ville pour ces travaux et qu'il y a lieu de modifier l'approbation du PIIA;

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/41 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2893 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation de façade, au 712-718, rue Laurier, le tout, tel que présenté dans les documents en appui à la nouvelle demande, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-113

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1701, RUE DE L'INDUSTRIE – AUVENTS MULTIPLES – INSTALLATION D'AUVENTS ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/42 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2015-2910 au demandeur pour permettre l'installation d'un auvent en façade principale, au 1701, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant des travaux de transformation de la façade principale par l'ajout d'une toile comme revêtement extérieur, ledit projet ne respectant pas les objectifs en lien à l'architecture du bâtiment.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-114

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 706, RUE LAURIER – PHYSIO-OSTÉO VALLÉE-DU-RICHELIEU – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/43 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2055 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne sur poteau, au 706, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-115

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 61, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – BICYCLES HUARD – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/03/44 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2043 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne attachée de type boîtier, au 61, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-03-116

22. RÈGLEMENT 1596-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1596-00-2008 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1596-03-2016 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil*.

2016-03-117

23. RÈGLEMENT 1632-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1632-00-2010 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1632-02-2016 modifiant le Règlement 1632-00-2010 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés*.



2016-03-118

24. RÈGLEMENT 1667-46-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-46-2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-46-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone I-906.*

2016-03-119

25. RÈGLEMENT 1668-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1668-02-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011.*

2016-03-120

26. RÈGLEMENT 1692-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-07-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

2016-03-121

27. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX D'URBANISME – APPLICATION – NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

ATTENDU l'embauche d'un inspecteur adjoint temporaire au Service de planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Gabriel Lavallée à titre de fonctionnaire désigné pour voir à l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances et délivrer, le cas échéant, des constats d'infraction relatifs à ces règlements.



2016-03-122

28. COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame Caroline Nguyen Minh, directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, pour siéger au comité sur l'intégration des personnes handicapées.

2016-03-123

29. FESTIVAL D'ÉTÉ DE BELOEIL – ÉDITION 2016 – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Société du Festival d'été de Beloeil désire tenir l'édition 2016 de son festival à Beloeil, dans le stationnement du Mail Montenach;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé afin de permettre et faciliter le déroulement de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société du Festival d'été de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

2016-03-124

30. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 19 février au 29 mars 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-03-125

31. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement des différents services de la Ville pour la période du 11 février au 16 mars 2016;



ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 11 février au 16 mars 2016 au montant total de 27 299,95 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-03-126

32. AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) – QUOTE-PART 2016 -- AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil fait partie du territoire desservi par l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

ATTENDU la facture de l'AMT pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 90009286 de l'AMT au montant total de 249 663 \$, en un versement payable le 30 juin 2016.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-370-01-970.

2016-03-127

33. FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR LES VILLES DE BELOEIL ET DE MONT-SAINT-HILAIRE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour la fourniture de pierre concassée pour les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire, projet 16VO62;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

	Lot 1	Lot 2
	Total ajusté	Total ajusté
1. Carrière Mont-St-Hilaire inc.	108 149,37 \$	42 595,38 \$
2. Construction DJL inc.	117 862,88 \$	47 937,02 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Mont-St-Hilaire inc., pour la fourniture de pierre concassée, pour la période du 27 avril 2016 au 31 mars 2017, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 18 février 2016. La valeur totale du contrat est estimée à 129 200,05 \$, taxes incluses.

La valeur du contrat pour la ville de Beloeil est estimée à 96 739,91 \$, taxes incluses.

La valeur du contrat pour la ville de Mont-Saint-Hilaire est estimée à 32 460,14 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 mars 2021, à moins d'un avis écrit de la Ville, au plus tard le 28 février précédant l'expiration du contrat. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 495 348,06 \$, taxes incluses, soit 333 047,34 \$ pour la Ville de Beloeil et 162 300,72 \$ pour la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de janvier à janvier, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date de renouvellement du contrat, soit le 1^{er} avril, pour chaque année de reconduction.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-413-00-621, 02-453-00-446 et au projet 16TO01.

2016-03-128

34. TONTE DE GAZON DANS DIFFÉRENTS PARCS, TERRAINS SPORTIFS ET TERRE-PLEINS DE LA VILLE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour la tonte de gazon dans différents parcs, terrains sportifs et terre-pleins de la ville, projet 16PA30;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Total soumissionné</u>	<u>Total corrigé</u>
1. Paysagiste Rive-Sud Ltée	109 674,84 \$	109 664,50 \$
2. Les Gazons Michel inc.	114 898,74 \$	114 898,74 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour une période de neuf mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, pour la tonte de gazon dans différents parcs, terrains sportifs et terre-pleins de la ville, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 3 mars 2016, pour un montant total estimé de 109 664,50 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2020, à moins d'un avis écrit de la Ville, au plus tard le 31 décembre précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 548 322,50 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février à février, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1^{er} avril pour chaque année de reconduction.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-55-521, sous-projet 750011.



2016-03-129

35. ACHAT DE RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES VILLES DE BELOEIL ET SAINT-BASILE-LE-GRAND – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour l'achat de radios portatives pour le Service de sécurité incendie des villes de Beloeil et de Saint-Basile-le-Grand, projet 15I005;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Communication Plus	96 357,16 \$
2. Métrocom Canada	102 246,29 \$
3. CTM Centre de Téléphonie Mobile	104 530,27 \$
4. Radio-Onde inc. (Orizon Mobile)	104 816,96 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Communication Plus pour l'achat de radios portatives pour le Service de sécurité incendie des villes de Beloeil et de Saint-Basile-le-Grand, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 mars 2016. Les prix unitaires soumis sont garantis pour une durée d'un an, sans obligation de la part des villes participantes. La valeur totale du contrat est estimée à 85 778,82 \$, taxes incluses selon les options retenues.

La valeur totale du contrat pour la ville de Beloeil, incluant les options retenues est de 47 554,81 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour la ville de Saint-Basile-le-Grand, incluant les options retenues est de 38 224,01 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-220-51-702, sous-projet 15I005.

2016-03-130

36. REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC – APPROBATION DE DÉPENSE

ATTENDU que par la résolution 2015-10-532 la ville de Beloeil a mandaté l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé le contrat à la compagnie Énergie Valéro inc., pour la région de la Montérégie - Secteur Nord;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour le contrat de carburants en vrac, d'une durée de deux ans, avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire optionnelle, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 pour un montant estimé à 193 105,97 \$ par année, taxes incluses. La valeur totale du contrat pour trois ans est estimée à 579 317,92 \$, taxes incluses.



2016-03-131

37. CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'un appel d'offres a été réalisé le 30 juillet 2015 pour la construction d'un nouvel égout pluvial sur la rue de l'Industrie;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres un contrat a été octroyé à Gersol Construction inc.;

ATTENDU qu'à la demande de la ville, des travaux supplémentaires ont été réalisés;

ATTENDU que la directive de changement numéro 3 a déjà été approuvée par le conseil par sa résolution 2015-11-580;

ATTENDU que la directive de changement numéro 2 pour l'ajout d'un troisième branchement doit également être approuvée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'amender la résolution 2015-11-580 afin de remplacer le dernier paragraphe de la résolution par le suivant :

« Cette dépense est prévue au règlement d'emprunt 1702-00-2014 ».

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à Gersol Construction inc. et d'autoriser le paiement d'un montant de 21 584,43 \$, plus les taxes applicables, le tout selon la directive de changement numéro 2 de la firme Les Consultants S.M. inc.

Cette dépense sera refacturée en totalité au promoteur.

2016-03-132

38. TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIR ET BORDURE SUR LA RUE FRONTENAC ET PAVAGE COUCHE DE FINITION SUR LA RUE MONTSABRÉ – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de pavage, trottoir et bordure sur la rue Frontenac et pavage, couche de finition, sur la rue Montsabré, projet 2016-03;

ATTENDU que 12 soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavage Citadin inc.	146 774,67 \$
2. Eurovia Québec Construction inc.	150 700,90 \$
3. Pavages Maska inc.	154 646,79 \$
4. Construction Bau-Val inc.	162 522,76 \$
5. Pavage et Construction Summum	165 167,33 \$
6. Excavations Bergevin & Laberge inc.	173 853,43 \$
7. Excavation Jonda inc.	182 482,57 \$
8. Excavation C.G. 2 inc.	184 320,45 \$
9. Aménagement De Sousa	187 654,84 \$
10. Pavage du Haut-Richelieu inc.	188 551,88 \$
11. Les Entreprises Michaudville inc.	195 500,00 \$
12. Sintra	212 500,00 \$



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Citadin inc. pour les travaux de pavage, trottoir et bordure sur la rue Frontenac et pavage, couche de finition, sur la rue Montsabré, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 146 774,67 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, le directeur par intérim du Service du génie est autorisé à approuver les décomptes progressifs.

Le directeur par intérim du Service du génie est autorisé à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquelles devront être approuvées en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

2016-03-133

39. PROGRAMME 2016 DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER), PHASE 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES BONS DE COMMANDE

ATTENDU l'entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants approuvée par le conseil par la résolution 2015-06-318 et signée le 9 juillet 2015 avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU que ladite entente inclut une obligation de respecter le calendrier de remplacement des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU que suivant ce calendrier certains véhicules doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à signer les bons de commande et avenants soumis en annexe relativement à la phase 2 du processus de remplacement des véhicules qui ont atteint leurs fins de vie utiles, le tout représentant une variation de 31 237,73 \$ plus taxes par rapport à la valeur initiale de l'entente approuvée par le conseil municipal par la résolution 2015-06-318.

Les mensualités sont sujettes à un ajustement annuel limité à la variation de l'IPC.

2016-03-134

40. TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour le remplacement de l'entrée électrique à l'aréna André-Saint-Laurent;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| 1. Dufault Électrique | 20 574,78 \$ |
| 2. D.R. Électrique | 25 869,37 \$ |



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Dufault Électrique pour le remplacement de l'entrée électrique à l'aréna André Saint-Laurent, selon l'option 1 de leur offre de service du 17 mars 2016, pour un montant total de 20 574,78 \$, taxes incluses.

2016-03-135

41. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – PROJET DÉFINITIF DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2016-2021 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – ADOPTION

ATTENDU que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,c.S-3.4), la MRCVR doit adopter et soumettre son projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 au Ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU que ce projet définitif est accompagné des documents établissant que le processus prévu à la loi pour la préparation d'un tel schéma a été suivi;

ATTENDU que le conseil de la MRCVR est d'avis que le projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 est conforme aux Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au Ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 20 de la loi stipulent que chaque municipalité locale, visée par le Schéma, doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021;

ATTENDU que les membres du conseil de la ville de Beloeil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 et se disent en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan de mise en œuvre du projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE ladite résolution d'adoption soit transmise à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu aux fins d'une demande d'attestation de conformité au Ministre de la Sécurité publique.

2016-03-136

42. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu signée le 21 mars 2012;



ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Municipalité de McMasterville est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 12282 de la Municipalité de McMasterville au montant de 23 352,09 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de juillet à décembre 2015.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

2016-03-137

43. DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DU CENTRE DES LOISIRS EN MODE CLÉS EN MAIN – PHASE 2 – AVIS DE CHANGEMENT – APPROBATION

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé le 5 mai 2015 pour les travaux de démolition et de construction du centre des loisirs en mode clés en main, phase 2;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres, un contrat d'une valeur de 4 922 497,11 \$, taxes incluses, a été octroyé à Consortium Lambda-Lainco;

ATTENDU que la décision de la ville de relocaliser au centre des loisirs, le centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et la salle du conseil nécessite des travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'avis de changement pour l'installation d'une génératrice, l'ajout d'une salle des serveurs, les modifications pour la relocalisation du centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et de la salle du conseil, au Consortium Lambda-Lainco, selon leur analyse budgétaire du 26 février 2016, au montant de 62 817,03 \$, taxes incluses, portant ainsi la valeur totale du contrat à 4 985 314,14 \$.

2016-03-138

44. FÊTE NATIONALE 2016 – FEU D'ARTIFICE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour la présentation d'un feu d'artifice pyromusical le 23 juin 2016, dans le cadre de la Fête nationale;

ATTENDU qu'une seule réponse a été reçue, soit :

1. Royal pyrotechnie 20 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Royal pyrotechnie pour la présentation d'un feu d'artifice pyromusical le 23 juin 2016, pour un montant total de 20 000 \$, taxes incluses.

2016-03-139

45. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – janvier et février 2016
- c) Rapport d'activités 2015 de la trésorière d'élection
- d) Lettre du ministère de la Culture et des Communications – octroi d'une aide financière pour le développement des collections
- e) Lettre du ministère de la Culture et des Communications – octroi d'une aide financière pour le développement des collections – livres numériques

2016-03-140

46. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Le Chœur de la Montagne – soirée bénéfice « souper dansant »
- 18 mars 2016 1 billet à
110 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - b) Coopérative Prévert – opération de la piscine pour 2016 800 \$
 - c) Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire 140 \$
 - d) Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu – 25^e anniversaire 250 \$
 - e) Centre de femmes l'Essentielle – 30^e anniversaire 300 \$
 - f) École Cedar Street – classe extérieure 5 000 \$
3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
 - g) Carrefour action municipale et famille (CAMF) –
Colloque 2016 – 1, 2 et 3 juin 2016 2 inscriptions
à 370 \$



2016-03-141

47. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 10 AU 16 AVRIL 2016 – PROCLAMATION

ATTENDU la demande du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu qui a pour mission de promouvoir le développement de l'action bénévole;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proclamer la semaine du 10 au 16 avril 2016, Semaine de l'action bénévole dont le thème sera « Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif », et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les bénévoles qui œuvrent dans la région.

2016-03-142

48. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

ATTENDU que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.



2016-03-143

49. SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE – 25 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2016 – APPUI

ATTENDU la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU la demande d'Opération Gareautrain que le Conseil de ville appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

2016-03-144

50. PROJET DE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT DU RUISSEAU BELOEIL – APPUI

ATTENDU que le Groupe ProConseil est un organisme sans but lucratif, dont la mission de la section agroenvironnement est de favoriser le développement d'une agriculture durable et que la cohabitation harmonieuse en milieu rural fait partie des axes d'intervention;

ATTENDU que le Groupe ProConseil est le promoteur depuis 2014 du projet de gestion intégrée de l'eau en milieu rural du ruisseau Beloeil ;

ATTENDU que ce projet a été sélectionné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et de la cohabitation harmonieuse;

ATTENDU que ce projet découle du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 et qu'il est subventionné au moyen du programme Prime-Vert, dont le financement est assuré par le MAPAQ et le programme Cultivons l'Avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);

ATTENDU que le bassin versant du ruisseau Beloeil couvre le territoire de six villes et municipalités, dont une partie du territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU que les objectifs généraux du projet sont la réduction de la pollution diffuse ainsi que l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et terrestres dans le bassin versant du ruisseau Beloeil, que ces objectifs seront poursuivis grâce à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles du bassin versant et à l'accompagnement technique des exploitations. Par conséquent, nous croyons que ce projet a des retombées positives sur le territoire pour tous les citoyens;



ATTENDU que le Groupe ProConseil souhaite poursuivre le projet de bassin versant afin de continuer ses efforts de sensibilisation et d'information sur la préservation des milieux aquatiques et riverains en milieu agricole, et ce auprès des producteurs agricoles et de tous les citoyens du bassin versant;

ATTENDU que la ville de Beloeil dispose d'un pouvoir de représentation de plusieurs producteurs concernés par le projet, d'un rôle stratégique dans la cohabitation harmonieuse entre citoyens ruraux et agriculteurs, d'informations, d'un réseau de contacts et de ressources de communication qui pourront contribuer à la réalisation des objectifs du présent projet;

ATTENDU que les objectifs de ce projet sont :

- améliorer la qualité de l'eau par la réduction des charges de phosphore dans le ruisseau Beloeil;
- améliorer la qualité des habitats aquatiques et riverains dans le bassin versant;
- conscientiser les producteurs agricoles, les citoyens ruraux, les partenaires et intervenants à la problématique de la dégradation de la qualité de l'eau en milieu agricole;
- inciter et accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande du Groupe ProConseil dans la poursuite du projet de bassin versant du ruisseau Beloeil qui sera déposée auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Monsieur Pierre Paradis;

La Ville collaborera avec les responsables du projet à travers le partage d'information pouvant faciliter l'atteinte des objectifs du projet et contribuera au projet à travers la collaboration ou de la diffusion d'information aux citoyens concernant le projet.

2016-03-145

51. CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (CITVR) TRANSPORT COLLECTIF LOCAL ET TAXIBUS – MODIFICATION DES CIRCUITS – AOÛT 2016

ATTENDU que la Ville de Beloeil est partie à l'entente constitutive du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR);

ATTENDU que le CITVR a émis des recommandations de révision de la desserte locale ayant pour objectif de faciliter les déplacements en transport collectif pour les résidents de Beloeil;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de ces recommandations;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au CITVR que soient mises en œuvre les recommandations de révision de la desserte locale à partir du mois d'août 2016.



52. VARIA

53. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-03-146

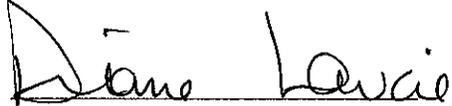
54. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 03;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 29 mars 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 4 AVRIL 2016 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 11 avril 2016, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4. 961, rue Richelieu – autorisation de démolition – décision

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 4 AVRIL 2016 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 4 avril 2016 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 1^{er} avril 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7

Est également présente : Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent : Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 07;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-04-147

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-04-148

4. 961, RUE RICHELIEU -- AUTORISATION DE DÉMOLITION – APPEL

a) Audition des personnes intéressées

Le conseil entend les citoyens qui désirent s'exprimer.

Suspension de la séance à 20 h 01.

Reprise de la séance à 20 h 27.

Tous les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance sont présents et forment quorum.

b) Décision

ATTENDU qu'une demande a été présentée pour la démolition de l'immeuble situé au 961, rue Richelieu;

ATTENDU qu'à la suite de la parution d'un avis public à cet effet, la Ville a reçu des avis d'opposition à la démolition de cet immeuble;

ATTENDU que le comité sur les démolitions d'immeubles a tenu une séance publique le 18 janvier 2016 afin d'analyser les avis d'opposition reçus et qu'à la suite de cette séance, le comité a rendu la décision d'autoriser la démolition du bâtiment;

ATTENDU que la Ville a reçu des avis d'appel concernant cette décision du comité sur les démolitions d'immeubles;

ATTENDU que le conseil municipal doit se prononcer sur la décision du comité sur les démolitions d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confirmer la décision du comité sur les démolitions d'immeubles et d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 961, rue Richelieu.

2016-04-149

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2016-04-150

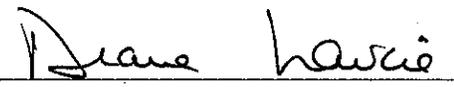
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 52;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 4 avril 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 25 AVRIL 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse
3. Madame Rolande Marcotte – signature du Livre d'Or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. Dérogation mineure (DM) – 57, rue Deslauriers – implantation d'une habitation
6. Dérogation mineure (DM) – 66, rue Saint-Jean-Baptiste – escalier extérieur d'issue
7. Dérogation mineure (DM) – 105, rue Gagnon – empiètement dans la marge latérale sur rue
8. Dérogation mineure (DM) – 225, rue Guy-Girouard – stationnement en cour avant
9. Dérogation mineure (DM) – 400, rue Bonair – empiètement d'un garage
10. Dérogation mineures (DM) – 1475, rue de l'Industrie – agrandissement et aménagement de site
11. Dérogation mineure (DM) – 1475, rue de l'Industrie – affichage au 2^e étage
12. Dérogation mineure (DM) – 1607, rue de l'Industrie – installation d'enseignes attachées au bâtiment
13. Dérogations mineures (DM) – 1810, rue Richelieu – projet intégré de développement résidentiel et mixte

CONSEIL

14. Procès-verbaux des séances ordinaire du 29 mars et extraordinaire du 4 avril 2016 – adoption
15. Programme d'accompagnement aux camps de jour – dépôt d'un mémoire à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – autorisation

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Stabilisation des berges de la rivière Richelieu – compensation environnementale – requête du ministère des Transports du Québec (MTQ)
17. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – protocole d'entente relatif aux activités estivales en lien avec le Pavillon d'accueil – approbation – autorisation de signature
18. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – protocole d'entente relatif à la gestion des quais flottants au quai fédéral – approbation – autorisation de signature
19. Demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement – 75, rue Saint-Jean-Baptiste
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 75, rue Saint-Jean-Baptiste – installation d'une enseigne sur auvent
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712, rue Laurier – installation d'une enseigne détachée sur muret
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1475, rue de l'Industrie – agrandissement du bâtiment principal
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1475, rue de l'Industrie – installation d'une enseigne attachée et d'une enseigne détachée
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1607, rue de l'Industrie – installation d'enseignes attachées
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1810, rue Richelieu – construction d'habitations multifamiliales

SERVICES JURIDIQUES

26. *Règlement 1614-01-2016 modifiant le règlement 1614-00-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – adoption*
27. *Règlement 1652-01-2016 modifiant le règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – avis de motion*
28. *Règlement 1653-06-2016 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – avis de motion*
29. *Règlement 1667-47-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone H-112 – projet – adoption*
30. *Règlement 1667-47-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone H-112 – avis de motion*
31. *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – projet – adoption*
32. *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – avis de motion*
33. *Règlement 1692-08-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2016 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
34. *Règlement 1722-00-2016 concernant la division du territoire en huit districts électoraux – projet – adoption*
35. *Règlement 1722-00-2016 concernant la division du territoire en huit districts électoraux – avis de motion*
36. Nature-Action Québec inc. – reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières – révision périodique

SERVICE DES FINANCES

37. Autorisation des dépenses
38. Réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
39. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – 16 juin 2016 – autorisation

-
40. Contrat de service pour les terminaux points de vente – Global Payment – renouvellement pour une année
 41. Entretien ménager au poste de police – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
 42. Entretien ménager au Centre des loisirs – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
 43. Conception et construction d'un espace public dédié à Michel Brault en mode clé en main – préqualification – grille d'évaluation et de pondération des offres – approbation

SERVICE DU GÉNIE

44. Travaux de réfection de bordures et trottoirs à divers endroits et construction d'une bordure et drain au parc Dionis-Désilets – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
45. Construction du stationnement au Centre des loisirs – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
46. Boulevard Yvon-L'Heureux Nord – travaux de prolongement des égouts – autorisation – décret

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

47. Alarmes incendie pour les catégories de risque 3 et 4 – protocole de mobilisation des pompiers – modification

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

48. Club de gymnastique artistique Arabesques inc. – location de locaux au Centre des loisirs – bail – approbation – autorisation de signature
49. Club de gymnastique artistique Arabesque inc. – entente relative au versement d'une subvention – approbation – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

50. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Ministère de la Culture et des Communications – entente de développement culturel – versement du solde de la contribution du ministère

SUBVENTIONS ET APPUIS

51. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
52. Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat – adoption

VARIA

- 53.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 54.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 55.


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 25 AVRIL 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 25 avril 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Marilyne Tremblay, greffière
- Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-04-151

3. MADAME ROLANDE MARCOTTE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que madame Rolande Marcotte, présidente du Club de patinage artistique de Beloeil et déléguée de Patinage Québec et de Patinage Canada, a contribué à l'essor de ce sport auprès des jeunes par son implication depuis 28 ans, dont 19 ans à titre de présidente du Club de patinage artistique de Beloeil;

ATTENDU qu'elle a agi depuis toutes ces années à titre de bénévole dévouée;

ATTENDU que par son implication sur le conseil d'administration de l'Association régionale de patinage artistique Richelieu-Yamaska (ARPARY), elle a su jouer un rôle important pour positionner le Club et sa Ville;

ATTENDU qu'elle a toujours mis, dans sa prise de décision, les enfants en premier plan;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'inviter madame Rolande Marcotte, à venir signer le Livre d'Or de la Ville pour souligner son engagement exceptionnel dans le milieu et pour le dynamisme qu'elle a su insuffler permettant ainsi à des milliers de jeunes de partager sa passion pour le patinage artistique.

2016-04-152

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.

2016-04-153

5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 57, RUE DESLAURIERS – IMPLANTATION D'UNE HABITATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 57, rue Deslauriers, un empiètement de 1 mètre dans la marge arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 57, rue Deslauriers, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/57 du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon s'abstient de participer aux délibérations sur ce point.

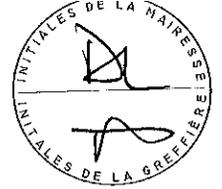
2016-04-154

6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 66, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – ESCALIER EXTÉRIEUR D'ISSUE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption



ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 66, rue Saint-Jean-Baptiste, l'implantation d'un escalier extérieur d'issue à 0,20 mètre de la ligne de terrain latérale;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 66, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/59 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-155

7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 105, RUE GAGNON – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE SUR RUE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 105, rue Gagnon, un empiètement de 1 mètre du bâtiment principal dans la marge latérale sur rue;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 105, rue Gagnon, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/60 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-156

8. DÉROGATION MINEURE (DM) – 225, RUE GUY-GIROUARD – STATIONNEMENT EN COUR AVANT

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.



b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 225, rue Guy-Girouard, l'aménagement de cases de stationnement en cour avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 225, rue Guy-Girouard, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/55 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-157

9. DÉROGATION MINEURE (DM) – 400, RUE BONAIR – EMPIÈTEMENT D'UN GARAGE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 400, rue Bonair, un empiètement du garage attaché dans la marge avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 400, rue Bonair, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/58 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-158

10. DÉROGATION MINEURES (DM) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE SITE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.



b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soient autorisés, au 1475, rue de l'Industrie :

- des aires d'exposition et d'étalage en cour avant;
- l'installation de réservoirs de gaz visibles de la rue sans l'obligation de prévoir des aménagements afin de les camoufler;
- l'aménagement d'un enclos à déchet sans l'obligation d'y aménager un drain d'évacuation;
- la plantation des arbres requis lors d'un agrandissement sur l'ensemble du site;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1475, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/56 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-159

11. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE AU 2E ÉTAGE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1475, rue de l'Industrie, l'installation d'une enseigne plus haute que le plancher du premier étage au-dessus du rez-de-chaussée;

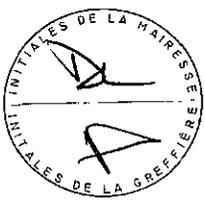
ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1475, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/63 du comité consultatif d'urbanisme.



2016-04-160

12. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1607, RUE DE L'INDUSTRIE – INSTALLATION D'ENSEIGNES ATTACHÉES AU BÂTIMENT

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1607, rue de l'Industrie, l'installation d'une enseigne au-dessus du deuxième étage;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1607, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/62 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-161

13. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 1810, RUE RICHELIEU – PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET MIXTE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soient autorisés, au 1810, rue Richelieu :

- Un empiètement de 1 mètre dans la marge avant;
- Un empiètement de 1 mètre des avant-toits dans la distance minimale requise entre un avant-toit et une ligne de terrain;
- La construction d'une seconde piscine creusée à l'intérieur d'un projet intégré;
- Un empiètement de 0,50 mètre des cases de stationnement dans la distance minimale requise entre une case de stationnement et une ligne latérale ou une ligne arrière;
- Une aire d'isolement d'une largeur de 1 mètre le long d'une ligne latérale ou arrière d'un terrain.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;



ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadié;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1810, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/61 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-04-162

14. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 29 MARS ET EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 29 mars et extraordinaire du conseil du 4 avril 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-04-163

15. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX CAMPS DE JOUR – DÉPÔT D'UN MÉMOIRE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Madame la mairesse Diane Lavoie à déposer auprès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), conjointement avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un mémoire concernant les enjeux du programme d'accompagnement aux camps de jour qui permet aux jeunes résidents âgés entre 6 et 12 ans ayant un handicap ou une incapacité d'être intégrés aux programmes de camps de jour offerts par la Ville.

Que ce mémoire, rédigé par des représentants du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Beloeil et du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, soit déposé lors des assises 2016 de l'UMQ qui se tiendront les 12 et 13 mai à Québec sous le thème *Gouvernement 3.0*.

2016-04-164

16. STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE RICHELIEU – COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE – REQUÊTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

ATTENDU que le ministère des Transport du Québec (MTQ) doit faire des mesures compensatoires dans l'habitat de poisson dans la rivière Richelieu pour des travaux de stabilisation des berges;

ATTENDU que le MTQ a identifié une structure dans la rivière Richelieu qui semble être de juridiction municipale et qu'il pourrait être pertinent dans le cadre d'un projet de compensation de la retirer;



ATTENDU que le comité consultatif en développement durable propose des travaux de réhabilitation/nettoyage des berges selon les priorités suivantes :

1. Face au 620, rue Richelieu;
2. À l'embouchure du Ruisseau des Trente, vis-à-vis la Marina du phare de Beloeil.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de poursuivre les démarches avec le MTQ en fonction des propositions du comité consultatif en développement durable.

2016-04-165

17. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX ACTIVITÉS ESTIVALES EN LIEN AVEC LE PAVILLON D'ACCUEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un partenariat est proposé pour assurer l'ouverture optimale du pavillon d'accueil pour la période du 13 juin au 5 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente relatif aux activités estivales 2016 en lien avec le pavillon d'accueil de la Ville de Beloeil.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

2016-04-166

18. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES QUAIS FLOTTANTS AU QUAI FÉDÉRAL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) a investi ces dernières années dans l'achat de quais;

ATTENDU que la Ville paie l'installation, l'entretien et l'entreposage annuel desdits quais;

ATTENDU que la Ville permet l'installation des quais sur un espace municipal et est imputable de la demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU la volonté des parties de conclure une entente pour la gestion des quais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente à intervenir avec la CCIVR concernant la gestion des quais au quai fédéral et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon s'abstient de participer aux délibérations sur ce point.

2016-04-167

19. DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – 75, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU qu'une demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement est présentée pour l'immeuble situé au 75, rue Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour l'immeuble situé au 75, rue Saint-Jean-Baptiste pour cinq cases de stationnement, aux conditions prévues à la résolution 2016/04/70 du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon s'abstient de participer aux délibérations sur ce point.

2016-04-168

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 75, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR AUVENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/67 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2075 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne sur auvent, au 75, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



2016-04-169

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712, RUE LAURIER –
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR MURET**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/69 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2015-2912 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne détachée sur muret communautaire, au 712, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-04-170

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE –
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/64 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2056 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement du bâtiment principal, au 1475, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

La résolution du conseil 2016-01-20 est abrogée.



2016-04-171

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE –
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE ET D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/65 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2057 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne attachée et d'une enseigne détachée en façade, au 1475, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-04-172

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1607, RUE DE L'INDUSTRIE –
INSTALLATION D'ENSEIGNES ATTACHÉES**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/66 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2070 au demandeur pour permettre l'installation d'enseignes attachées au bâtiment, au 1607, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



2016-04-173

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1810, RUE RICHELIEU – CONSTRUCTION D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/68 du comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2106 au demandeur pour permettre la construction de trois bâtiments multifamiliaux de quatre étages, au 1810, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-04-174

26. RÈGLEMENT 1614-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1614-00-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1614-01-2016 modifiant le Règlement 1614-00-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*.

2016-04-175

27. RÈGLEMENT 1652-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances afin d'y inclure la notion de jeux libres dans la rue, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-04-176

28. RÈGLEMENT 1653-06-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement concernant la circulation et le stationnement afin de mettre à jour la liste des panneaux de signalisation et d'apporter une modification concernant la période durant laquelle il est interdit de stationner dans les rues, la nuit, en période hivernale sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-04-177

29. RÈGLEMENT 1667-47-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-111 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-112 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-47-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone H-112*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 mai 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-04-178

30. RÈGLEMENT 1667-47-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-111 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-112 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone H-112, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-04-179

31. RÈGLEMENT 1668-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 mai 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-04-180

32. RÈGLEMENT 1668-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'exempter de contribution pour fins de parcs les opérations cadastrales en zone agricole permanente, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-04-181

33. RÈGLEMENT 1692-08-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2016 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de tarification afin d'ajuster le tarif pour les trousseaux d'économiseurs d'eau Ecofitt ainsi que le tarif pour la location de l'aréna par l'école secondaire Polybel, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-04-182

34. RÈGLEMENT 1722-00-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1722-00-2016 concernant la division du territoire en huit districts électoraux*, soit adopté.

2016-04-183

35. RÈGLEMENT 1722-00-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de revoir la division du territoire en huit districts électoraux, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon déclarent être membres du conseil d'administration de Nature-Action Québec inc. et s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point.

2016-04-184

36. NATURE-ACTION QUÉBEC INC. – RECONNAISSANCE POUR FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE

ATTENDU que Nature-Action Québec inc. a obtenu en 2007 une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 120, rue Ledoux à Beloeil;

ATTENDU que cette reconnaissance exempte Nature-Action de payer toute taxe foncière;

ATTENDU qu'une révision périodique de la reconnaissance est faite par la Commission municipale du Québec, tous les neuf (9) ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'a pas d'objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de Nature-Action Québec inc.



2016-04-185

37. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 25 mars au 25 avril 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-04-186

38. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 17 mars au 13 avril 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 17 mars au 13 avril 2016 au montant total de 73 540 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-04-187

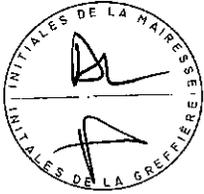
39. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 16 JUIN 2016 – AUTORISATION

ATTENDU que la trésorière a produit l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'ordonner à la greffière de procéder à la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes, le 16 juin 2016 à 10 heures;



La greffière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, à titre de représentant, tout acte relatif à la vente pour défaut de paiement de taxes, tout acte de vente final à la Ville de lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

La trésorière ou la trésorière adjointe sont autorisées, lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, à acquérir pour et au nom de la Ville de Beloeil tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêt et frais.

2016-04-188

**40. CONTRAT DE SERVICE POUR LES TERMINAUX POINTS DE VENTE – GLOBAL PAYMENT –
RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNÉE**

ATTENDU que la Ville utilise les services de Global Payment pour les terminaux points de vente aux comptoirs de service à la clientèle ainsi que pour l'utilisation des plates-formes de paiement Internet;

ATTENDU que le contrat de service doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le renouvellement du contrat avec Global Payment pour une durée d'un an, à compter de la date de signature et d'autoriser la directrice du Service des finances à signer tout document à cet effet.

2016-04-189

**41. ENTRETIEN MÉNAGER AU POSTE DE POLICE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET
OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation, a été réalisé pour les services d'entretien ménager au poste de police, projet 16BA11;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Montant</u>	<u>Montant corrigé</u>
1. Nettoiebec enr.	59 324,26 \$	59 189,13 \$
2. Global Service d'entretien ménager	72 641,21 \$	72 641,21 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nettoiebec enr., pour l'entretien ménager du poste de police, pour une période d'une année, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 16 mars 2016. La valeur totale du contrat pour une période d'une année est estimée à 59 189,13 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-10-495.



2016-04-190

42. ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE DES LOISIRS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation, a été réalisé pour des services d'entretien ménager pour le centre des loisirs, projet 16BA17;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Entretien Nettoie Tout enr.	39 459,42 \$
2. Nettoiebec enr.	41 347,21 \$
3. 8830088 Canada inc. (Entretien ménager Lyna)	48 007,06 \$
4. Globel	50 439,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entretien Nettoie Tout enr. pour l'entretien ménager du centre des loisirs, pour une période d'une année, soit de l'ouverture du centre en mai 2016 au 30 avril 2017, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 10 avril 2016. La valeur totale du contrat pour une période d'une année est estimée à 39 459,42 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2018, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 mars 2018. La valeur totale du contrat pour période de deux ans est estimée à 78 918,84 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés lors de la reconduction en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de mars à mars, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1^{er} mai 2017.

Entretien Nettoie Tout enr. a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception de la facture.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-25-495.

2016-04-191

43. CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN ESPACE PUBLIC DÉDIÉ À MICHEL BRAULT EN MODE CLÉ EN MAIN – PRÉQUALIFICATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil doit faire un appel d'offres qualitatif pour préqualifier des équipes de conception-construction pour l'aménagement d'un espace public dédié à Michel Brault, en mode clé en main;

ATTENDU qu'un comité de sélection sera nommé pour procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération présentée pour l'analyse des soumissions, afin de procéder à un appel d'offres pour la préqualification des équipes de conception-construction pour l'aménagement d'un espace public dédié à Michel Brault, en mode clé en main.

2016-04-192

44. TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS À DIVERS ENDROITS ET CONSTRUCTION D'UNE BORDURE ET DRAIN AU PARC DIONIS-DÉSILETS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs à divers endroits et de construction d'une bordure et drain au parc Dionis-Désilets, projet 2016-08;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Montant</u>	<u>Montant corrigé</u>
1. BDL Bordure et trottoir inc.	194 115,17 \$	199 427,01 \$
2. Pavages Maska inc.	198 951,94 \$	
3. Construction G-3 inc.	199 286,17 \$	
4. Nord Construction (1962) inc.	207 005,59 \$	
5. T.G.A. Montréal	226 877,87 \$	
6. Construction Tro-MAP inc.	249 085,29 \$	
7. Les Entreprises Ventec inc.	285 482,93 \$	
8. Eurovia Québec Construction inc.	297 167,33 \$	
9. Pearson Pelletier Entreprise	302 900,26 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Pavages Maska inc. pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs à divers endroits et de construction d'une bordure et drain au parc Dionis-Désilets, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 avril 2016, pour un montant total estimé de 198 951,94 \$, taxes incluses, le tout basé sur des quantités estimatives.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, le directeur du Service du génie est autorisé à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence, s'il y a lieu, des montants prévus pour ces travaux au budget.

Le directeur du Service du génie est autorisé à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquelles devront être approuvées en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

2016-04-193

45. CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT AU CENTRE DES LOISIRS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la construction du stationnement au centre des loisirs, projet 2016-01;

ATTENDU que vingt-deux soumissions ont été reçues, à savoir :



1. Pavages Maska inc.	369 715,62 \$
2. Construction Jacques Théorêt inc.	383 527,76 \$
3. B. Frégeau & Fils inc.	391 364,99 \$
4. Jean-Roch Brodeur Excavation Itée	393 828,78 \$
5. Eurovia Québec Construction inc.	401 974,09 \$
6. Les Entreprises Michaudville inc.	405 000,00 \$
7. Excavation Jonda inc.	406 350,39 \$
8. Location Benoit	409 069,55 \$
9. Pavage du Haut Richelieu inc.	414 407,61 \$
10. Const. Beaudin & Courville inc.	414 500,00 \$
11. Excavation C.G. 2 inc.	417 489,75 \$
12. Excavation Bergevin & Laberge inc.	421 420,93 \$
13. Excavation Patrice Couture inc.	424 261,60 \$
14. Entreprise Dexsen	425 409,57 \$
15. Senterre Entrepreneur Général inc.	431 062,55 \$
16. 9301-2649 Québec inc.	432 449,99 \$
17. Acier Structural Lainco inc.	439 033,80 \$
18. Réal Chenail Transport inc.	442 067,38 \$
19. Les Pavages et Terrassements St-Bruno inc.	444 261,10 \$
20. Excavation Darche inc.	451 886,24 \$
21. Marius Morier et Fils Itée	457 814,82 \$
22. Les Entrepreneurs Bucaro inc.	592 942,40 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Pavages Maska inc. pour la construction du stationnement au centre des loisirs, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 31 mars 2016, pour un montant total estimé de 369 715,62 \$, taxes incluses, le tout basé sur des quantités estimatives.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, le directeur du Service du génie est autorisé à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants prévus pour ces travaux au budget.

Le directeur du Service du génie est autorisé à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquelles devront être approuvées en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

2016-04-194

46. BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES ÉGOUTS – AUTORISATION – DÉCRET

ATTENDU le *Règlement 1716-00-2015 ordonnant des travaux de prolongement des égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, et décrétant un emprunt de 73 000 \$ à cette fin;*

ATTENDU le certificat d'autorisation du MDDELCC en date du 30 mars 2016;

ATTENDU le processus d'appel d'offres en cours pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que les fonds pour effectuer les travaux sont disponibles au règlement d'emprunt 1716-00-2015;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de décréter les travaux de prolongement des égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, entre le numéro civique 471 et le terrain de golf, afin de desservir trois terrains vacants.

2016-04-195

47. ALARMES INCENDIE POUR LES CATÉGORIES DE RISQUE 3 ET 4 – PROTOCOLE DE MOBILISATION DES POMPIERS – MODIFICATION

ATTENDU que les directeurs des services de sécurité incendie des villes partie à l'*Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu* ont analysé la pertinence de maintenir la mobilisation d'une troisième caserne pour les alarmes incendie de catégorie 3 et 4 sur leur territoire;

ATTENDU que les villes participantes à ladite entente ont demandé au ministère de la Sécurité publique des modifications au schéma de couverture de risques en incendie afin de mobiliser 12 pompiers pour les natures d'intervention en mode multicaserne sur les catégories 3 et 4 à l'intérieur d'un délai de 20 minutes;

ATTENDU que le rappel d'une équipe de pompiers de deux casernes et d'une équipe de pompiers supplémentaire à la garde externe de la caserne concernée est automatiquement mobilisée augmentant ainsi le nombre de ressources et permettant d'atteindre la force de frappe prévue au schéma de couverture de risques en incendie;

ATTENDU qu'il a été constaté que dans la majorité des appels pour les alarmes incendie sur nos territoires, les déplacements des équipes de pompiers des casernes en mode multicaserne sont annulés avant même leur départ de la caserne par la centrale de surveillance ou les propriétaires;

ATTENDU que lors de l'arrivée sur les lieux d'une intervention pour une alarme incendie qui s'avérerait fondée, l'officier-commandant mobilisera les effectifs supplémentaires de son service et les équipes du déploiement en mode multicaserne, au besoin;

ATTENDU que le déplacement des équipes de pompiers en mode multicaserne expose les intervenants à un risque inutile pour leur vie et celles de leurs concitoyens lors de leurs déplacements pour des appels non fondés;

ATTENDU que la mobilisation des équipes de pompiers d'une troisième caserne sur les alarmes incendie occasionne un coût important pour l'ensemble des villes;

ATTENDU que le sondage publié sur les causes et circonstances des alarmes incendie par le ministère de la Sécurité publique stipule que 91 % des alarmes incendie sont non fondées, que les propriétaires ou les occupants du bâtiment concerné ont communiqué avec leur centrale de surveillance afin d'annuler l'alarme dans près de 30 % des alarmes non fondées répertoriées et que dans les 9 % des causes restantes, deux se sont soldées par des débuts d'incendie;

ATTENDU que les directeurs des services de sécurité incendie des villes partie à l'*Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu* se sont rencontrés le 11 avril 2016 et que la présente recommandation sera déposée à chacun de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à la modification des protocoles de mobilisation pour les alarmes incendie des catégories de risque 3 et 4.

2016-04-196

48. CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUES INC. – LOCATION DE LOCAUX AU CENTRE DES LOISIRS – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire d'un terrain situé au 240, rue Hertel à Beloeil, sur lequel est érigé un nouveau Centre des loisirs;

ATTENDU que le club de gymnastique occupera à compter du 1^{er} juin 2016 des locaux dans cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat de location à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Club de gymnastique artistique Arabesque inc. et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

2016-04-197

49. CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE INC. – ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire d'un terrain situé au 240, rue Hertel à Beloeil, sur lequel est érigé un nouveau Centre des loisirs;

ATTENDU que le club de gymnastique occupera à compter du 1^{er} juin 2016 des locaux dans cet immeuble, tel qu'il appert au contrat de location intervenu entre la Ville de Beloeil et le club de gymnastique;

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste consentent à verser une subvention au club de gymnastique pour l'utilisation de ces locaux, et ce pour les fins de ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente relative au versement d'une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue au budget au poste 02-701-50-970.

2016-04-198

50. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants



- b) Ministère de la Culture et des Communications – entente de développement culturel – versement du solde de la contribution du ministère

2016-04-199

51. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- | | |
|---|--|
| a) Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – tournoi de golf annuel – 19 août 2016 | 2 billets golf à 250 \$
1 billet souper à 75 \$ |
| b) L'Arche Beloeil – concert bénéfice annuel – 4 mai 2016 | 1 billet à 100 \$ |

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- | | |
|---|----------|
| c) Fugue en Art – 12 ^e édition – 4, 5, 11 et 12 juin | 1 375 \$ |
|---|----------|

3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :

- | | |
|---|--|
| d) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Mission Villes intelligentes les Affaires 2016 – du 28 mai au 3 juin | 2 000 \$, soit
1/3 du coût total de l'inscription
1/3 sera assumé par le CITVR
et 1/3 par l'AQTIM |
|---|--|

2016-04-200

52. DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT – ADOPTION

ATTENDU que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;



- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'endosser la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

53. VARIA

54. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-04-201

55. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 59;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.



Fait à Beloeil, ce 25 avril 2016.


DIANE LAVOIE

Présidente d'assemblée et mairesse



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 24 MAI 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse
3. Concours « Maire d'un jour » - signature du Livre d'Or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. Dérogation mineure (DM) – 411, rue Le Corbusier – empiètement d'un garage attaché dans la marge latérale
6. Dérogation mineure (DM) – 888, rue Richelieu – aménagement de terrain et d'une aire de stationnement
7. *Règlement 1667-47-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone H-112 – assemblée publique de consultation*
8. *Règlement 1667-47-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone H-112 – second projet – adoption*
9. *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – assemblée publique de consultation*
10. *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – adoption*

CONSEIL

11. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2016 – adoption

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12. Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire – préposé aux loisirs – nomination
13. Service des travaux publics – contremaître bâtiments et transport – embauche d'un contractuel

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nomination

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 850, rue Richelieu – Investissement Rocky Vachon inc. – aménagement d'un stationnement
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – L'Oeil Régional – remplacement d'une enseigne sur socle
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 459, boulevard Yvon-L'Heureux Nord – construction d'une habitation unifamiliale et d'un logement bigénérationnel
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 232, rue Saint-Jean-Baptiste – Brûlerie Iki – installation d'enseignes
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 223, boulevard Cartier – garderie – aménagement d'un stationnement et aire de jeux – refus
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 792, rue Laurier – Décor en Fleurs – rénovation de la galerie avant
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 239, boulevard Cartier – construction d'une terrasse en cour avant
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 888, rue Richelieu – aménagement de terrain et d'une aire de stationnement
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2990, rue Richelieu – logement bigénérationnel
24. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres de l'agriculture – lots 4 553 290 et 4 553 291 du cadastre du Québec – recommandation
25. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres de l'agriculture – lots 4 626 108, 4 626 188 et 4 626 190 du cadastre du Québec – recommandation
26. Projet de développement Les Bourgs de la Capitale – cession pour fins de parc – résolution 2008-09-449 – modification
27. Caractérisation des gestions des matières résiduelles produites par les industries, commerces et institutions – mandat à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
28. Hydro-Culture Macri inc. – aide financière en matière de développement économique

SERVICES JURIDIQUES

29. *Règlement 1554-02-2016 modifiant le Règlement 1554-00-2007 concernant la prévention incendie de la Ville de Beloeil afin de modifier la période durant laquelle l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide est prohibée – avis de motion*
30. *Règlement 1652-01-2016 modifiant le règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – adoption*
31. *Règlement 1653-06-2016 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – adoption*
32. *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905 – avis de motion*
33. *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905 – projet – adoption*
34. *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900 – avis de motion*
35. *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900 – projet – adoption*
36. *Règlement 1692-08-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*

-
37. *Règlement 1722-00-2016 concernant la division du territoire en huit districts électoraux – adoption*
 38. *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – avis de motion*
 39. Honoraires professionnels – factures – autorisation de paiement

SERVICE DES FINANCES

40. Autorisation des dépenses
41. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
42. Surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 – affectation

SERVICE DU GÉNIE

43. Travaux d'aménagement de la Branche 18A du cours d'eau Beloeil – suivi de la végétation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – engagement
44. Travaux d'aménagement de la Branche 18A du cours d'eau Beloeil – respect de la bande de protection riveraine – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – engagement
45. Boulevard Yvon-L'Heureux nord – travaux de prolongement des égouts pour desservir trois terrains vacants – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
46. Travaux d'aménagement d'un seuil sur la rue Richelieu, face au parc des Patriotes – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

47. Jeux libres dans la rue – rue Loïselle – autorisation

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

48. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités de l'an 5 (2015) – adoption
49. Entente intermunicipale relativement au déploiement en mode multicaserne – prolongation

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

50. Entente de développement culturel – renouvellement – demande au ministère de la Culture et des Communications (MCC)
51. Installation de modules de jeux au bassin Dionis-Désilets – préparation du terrain – ratification de contrat

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

52. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mars et avril 2016
 - c) Premier rapport semestriel 2016 de la trésorière
 - d) Rapport financier consolidé 2015
 - e) Bilan statistique de l'Écocentre pour l'année 2015

SUBVENTIONS ET APPUIS

53. Organismes à but non lucratif – versement de subventions

54. Coalition québécoise sur la problématique du poids –partenariat

VARIA

55.

PÉRIODE DE QUESTIONS

56.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

57.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 24 MAI 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 24 mai 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Cathy Goyette, directrice générale par intérim
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :

- Madame la conseillère Louise Allie, district 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

Suspension de la séance à 19 h 30.

Reprise de la séance à 19 h 34. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.



2016-05-202

3. CONCOURS « MAIRE D'UN JOUR » - SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que le club Optimiste de Beloeil a organisé, à l'intention des élèves de l'école primaire au-Coeur-des-Monts, le concours maire et mairesse d'un jour;

ATTENDU que le gagnant du concours est Thomas Brault, de Beloeil;

ATTENDU que Thomas Brault, maire d'un jour, s'est choisi dans sa classe, une conseillère et des conseillers municipaux pour l'assister dans sa tâche;

ATTENDU que le maire d'un jour, a participé le 24 mai 2016, aux activités courantes de la mairesse de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'inviter Thomas Brault, maire d'un jour, ainsi que sa conseillère et ses conseillers, Frédérique Allard, Miro Dechevilier, Antoine Blouin, Gabriel Gendron et Félix Leprohon à signer le livre d'or de la Ville.

2016-05-203

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 7 et 8

2016-05-204

5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 411, RUE LE CORBUSIER – EMPIÈTEMENT D'UN GARAGE ATTACHÉ DANS LA MARGE LATÉRALE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 411, rue Le Corbusier un empiètement du garage attaché de 0,89 mètre dans la marge de recul latérale gauche;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 411, rue Le Corbusier, aux conditions prévues à la résolution 2016/05/87 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-05-205

6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 888, RUE RICHELIEU – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT

a) Audition des personnes intéressées

Un citoyen se fait entendre.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisées, au 888, rue Richelieu :

- Une réduction de 1,40 mètre de la distance minimale requise entre les lignes latérales et arrière de terrain et une allée d'accès, allée de circulation et une aire de stationnement;
- Une réduction de 1,90 mètre de la largeur minimale requise d'une allée d'accès;
- Une réduction de 1,90 mètre de la largeur minimale requise d'une allée de circulation;
- Une réduction de 0,35 mètre de la longueur minimale requise d'une surlargeur;
- Une réduction de 2,55 mètres de la largeur minimale requise des bandes tampons;
- Une réduction de 0,90 mètre de la largeur minimale requise d'une aire d'isolement pour les murs latéraux et arrière du bâtiment principal;
- Une réduction de 0,90 mètre de la largeur minimale requise d'une aire d'isolement le long de toute ligne latérale et arrière d'un terrain.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 888, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2016/05/88 du Comité consultatif d'urbanisme.

7. RÈGLEMENT 1667-47-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-111 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-112 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.



8. RÈGLEMENT 1667-47-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-111 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-112 – SECOND PROJET – ADOPTION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2016-05-206

9. RÈGLEMENT 1668-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2016-05-207

10. RÈGLEMENT 1668-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1668-03-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*.

2016-05-208

11. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 avril 2016 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-05-209

12. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – PRÉPOSÉ AUX LOISIRS – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Marc-André Dutil au poste permanent de préposé aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 25 mai 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.



2016-05-210

13. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE BÂTIMENTS ET TRANSPORT – EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Alain Boisvert au poste de contremaître bâtiments et transport au Service des travaux publics, sur une base contractuelle, pour une période de trois ans avec possibilité de prolongation, selon les besoins du service, au salaire annuel de 82 668 \$.

Monsieur Alain Boisvert bénéficie d'une semaine de vacances payée en 2016 et de quatre semaines de vacances payées à compter de 2017. Il est également éligible aux autres avantages et conditions de travail accordés aux employés cadres de la Ville, à l'exception du régime de retraite, mais plutôt à une cotisation dans un REER.

La directrice générale et le directeur du Service des travaux publics sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2016-05-211

14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION

ATTENDU que le siège 7 du Comité consultatif d'urbanisme est présentement vacant;

ATTENDU que ce siège doit être occupé par un résident de la ville;

ATTENDU qu'un appel de candidatures a été fait dans un journal local et qu'une seule candidature a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Maxime Gagnon pour occuper le siège 7 du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 23 mai 2018.

2016-05-212

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 850, RUE RICHELIEU – INVESTISSEMENT ROCKY VACHON INC. – AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8042 concernant les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement au 850, rue Richelieu et la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2101, le tout, tel que présenté dans les documents en appui à la demande, ce projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-213

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 393, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – L'OEIL RÉGIONAL – REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE SUR SOCLE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/05/91 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2086 au demandeur pour permettre des travaux de remplacement d'une enseigne commerciale sur socle, au 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-214

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 459, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8052 concernant les travaux de construction d'une habitation unifamiliale et d'un logement bigénérationnel au 459, boulevard Yvon-L'Heureux Nord et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2150, le tout, tel que présenté dans les documents en appui à la demande.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-215

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 232, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – BRÛLERIE IKI – INSTALLATION D'ENSEIGNES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/05/93 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2158 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'enseignes commerciales, au 232, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-216

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 223, BOULEVARD CARTIER – GARDERIE – AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET AIRE DE JEUX – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/05/94 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2168 pour permettre des travaux de réaménagement d'une aire de stationnement, au 223, boulevard Cartier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2016-05-217

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 792, RUE LAURIER – DÉCOR EN FLEURS – RÉNOVATION DE LA GALERIE AVANT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/05/95 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2128 au demandeur pour permettre des travaux de réaménagement de rénovation de l'ensemble de la structure de la galerie avant ainsi que le remplacement du revêtement des matériaux de toiture et de l'avant-toit, au 792, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-218

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 239, BOULEVARD CARTIER – CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE EN COUR AVANT

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/05/96 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construction 2016-2185 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une terrasse en cour avant, au 239, boulevard Cartier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-219

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 888, RUE RICHELIEU – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/05/89 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2187 au demandeur pour permettre des travaux de réaménagement du terrain et de l'aire de stationnement, au 888, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseiller Pierre Verret déclare son intérêt au dossier pour des raisons familiales et s'abstient de participer aux délibérations sur ce point.

2016-05-220

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2990, RUE RICHELIEU – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/04/73 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construction 2016-2005 au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale incluant un logement bigénérationnel, au 2900, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-05-221

24. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION À DES FINS AUTRES DE L'AGRICULTURE – LOTS 4 553 290 ET 4 553 291 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RECOMMANDATION

ATTENDU que le demandeur, monsieur George Burelle, propriétaire, a présenté le 16 juillet 2015 et complété le même jour, la demande d'autorisation CPTAQ-2015-8053 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'immeuble situé au 762, boulevard Yvon-L'Heureux Nord sur les lots 4 553 290 et 4 553 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;



ATTENDU que le conseil doit se prononcer sur cette demande en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* à l'égard notamment du lot, du milieu, des activités agricoles et de la disponibilité d'autre emplacement;

ATTENDU que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage et qu'aucune mesure de contrôle intérimaire n'est en vigueur;

ATTENDU que la demande vise le lotissement et l'aliénation d'un lot;

ATTENDU que la demande vise également l'extension d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander à la CPTAQ d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture tel que demandé dans la demande CPTAQ-2016-8053 présentée par monsieur Jean Martel, notaire pour monsieur Georges Burelle, datée du 16 juillet 2015.

2016-05-222

25. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION À DES FINS AUTRES DE L'AGRICULTURE – LOTS 4 626 108, 4 626 188 ET 4 626 190 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RECOMMANDATION

ATTENDU que les demandeurs monsieur Raphael Picard et madame Louise Chagnon, propriétaires, ont présenté le 20 avril 2016 et complété le même jour, la demande d'autorisation CPTAQ-2016-8057 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'immeuble situé sur les lots 4 626 108, 4 626 188 et 4 626 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que le conseil doit se prononcer sur cette demande en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* à l'égard notamment du lot, du milieu, des activités agricoles et de la disponibilité d'autre emplacement;

ATTENDU que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage et qu'aucune mesure de contrôle intérimaire n'est en vigueur;

ATTENDU que la demande vise le lotissement et l'aliénation de lots;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander à la CPTAQ d'autoriser le lotissement et l'aliénation tel que demandé dans la demande CPTAQ-2016-8057 présentée par monsieur Raphael Picard et madame Louise Chagnon datée du 20 avril 2016.

2016-05-223

26. PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOURGS DE LA CAPITALE – CESSION POUR FINS DE PARC – RÉSOLUTION 2008-09-449 – MODIFICATION

ATTENDU la résolution 2008-09-449 adoptée par le conseil le 22 septembre 2008;



ATTENDU que cette résolution prévoyait qu'une contribution financière soit versée au fonds de parc pour l'aménagement de la bande riveraine en règlement final de la contribution pour fins de parc du projet « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU que cette contribution était rendue nécessaire par le manque de superficie de terrain afin d'atteindre le minimum requis au règlement, soit 10%;

ATTENDU que le promoteur est maintenant propriétaire de l'ensemble des terres du projet et que la superficie requise sera versée en espaces aux fins de parcs et terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'amender la résolution 2008-09-449 en abrogeant le dernier paragraphe.

2016-05-224

27. CARACTÉRISATION DES GESTIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES PAR LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)

ATTENDU que depuis 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) applique de nouveaux critères pour le calcul de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU que la méthode de calcul établit la performance territoriale et prend en compte l'ensemble des matières résiduelles, soit les tonnages des secteurs résidentiels et, depuis 2014, ceux des industries, commerces et institutions (ICI) générés sur le territoire de la municipalité. Cette méthode et les critères de redistribution démontrent la volonté du MDDELCC à refléter davantage la performance territoriale des municipalités dans le calcul de la subvention;

ATTENDU que le comité de gestion paritaire du Programme de redistribution a approuvé en 2014 un calendrier de hausse de la performance territoriale favorisant une intégration progressive de 20 % pour atteindre 100 % en 2017;

ATTENDU que le calendrier prévoit que la déclaration des tonnages pour l'année 2016, tiendra compte de la performance territoriale à raison de 80 % et celle de la performance résidentielle à raison de 20 %;

ATTENDU que le comité prévoit pour 2016 d'inclure le tonnage des matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) dans l'établissement de la performance des municipalités;

ATTENDU qu'en 2015, le secteur ICI (institutions, commerces et industries) de la ville de Beloeil a été responsable d'un total de 12 406 tonnes de matières résiduelles éliminées dans les sites d'enfouissement, comparativement à 7 155 tonnes provenant de nos collectes municipales;

ATTENDU que cette situation a engendré une faible performance territoriale de la Ville de Beloeil au niveau de la GMR et par conséquent, une réduction des montants provenant de la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles du MDDELCC;

ATTENDU qu'avec la méthode de calcul utilisée par le MDDELCC pour le remboursement de la redevance, une baisse de performance impliquera une diminution importante de revenus pour les municipalités;



ATTENDU que le Volet 3 du programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC vise la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles générées en encourageant le regroupement des ICI d'un territoire donné et met à la disposition un budget total de 2 M \$ pour la période 2015-2016;

ATTENDU que ce programme pourrait être utilisé comme levier et favoriser le regroupement des ICI dans le parc industriel dans le but d'améliorer leur performance en GMR et qu'il comprend deux phases, soit :

Phase 1 : Initiation du regroupement de la GMR et caractérisation des entreprises;

Phase 2 : Mise en place des recommandations;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a déclaré compétence pour la gestion de l'ensemble des matières collectées au porte-à-porte et que l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC offre des subventions pour faire la caractérisation des ICI sur le territoire;

ATTENDU qu'en pilotant le projet, la MRCVR permettra de rassembler tous les acteurs du territoire rendant ainsi le réseau plus riche et les solutions plus nombreuses afin d'améliorer les performances des diverses activités industrielles, commerciales et institutionnelles;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire améliorer ses performances territoriales afin d'éviter une réduction du financement provenant de la redistribution des redevances à l'élimination des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander à la MRCVR de prendre les mesures nécessaires pour effectuer une caractérisation des matières provenant des ICI afin de s'assurer que ces derniers adoptent les meilleures pratiques de gestion de l'ensemble des matières résiduelles qu'ils génèrent et qui ont un impact sur notre performance territoriale.

De demander à la MRCVR de soumettre, dans les meilleurs délais et avant septembre 2016, une demande au Volet 3 du programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC, afin d'améliorer les performances en GMR dans le secteur des ICI de la ville de Beloeil.

2016-05-225

28. HYDRO-CULTURE MACRI INC. – AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire promouvoir l'épanouissement des entreprises dans sa zone industrielle;

ATTENDU que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 25 000 \$ à l'entreprise Hydro-culture Macri inc. afin de l'encourager dans la poursuite de ses activités à Beloeil et ce, à la condition que toutes les taxes municipales exigibles à l'égard de l'immeuble visé par ladite subvention aient été payées.

Cette dépense est prévue au budget au poste 02-620-00-970.



2016-05-226

29. RÈGLEMENT 1554-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1554-00-2007 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE DE LA VILLE DE BELOEIL AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE L'UTILISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE SOLIDE EST PROHIBÉE – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier la période durant laquelle l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide est prohibée, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-05-227

30. RÈGLEMENT 1652-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1652-01-2016 modifiant le règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances.*

2016-05-228

31. RÈGLEMENT 1653-06-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1653-06-2016 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

2016-05-229

32. RÈGLEMENT 1667-48-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR UN AUTRE TERRAIN QUE CELUI DE L'USAGE DESSERVI DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-901, I-902, I-903, I-904 ET I-905 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-05-230

33. RÈGLEMENT 1667-48-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR UN AUTRE TERRAIN QUE CELUI DE L'USAGE DESSERVI DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-901, I-902, I-903, I-904 ET I-905 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 juin 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-05-231

34. RÈGLEMENT 1667-50-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS TYPES D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-05-232

35. RÈGLEMENT 1667-50-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS TYPES D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 juin 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-05-233

36. RÈGLEMENT 1692-08-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-08-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*.

2016-05-234

37. RÈGLEMENT 1722-00-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1722-00-2016 concernant la division du territoire en huit districts électoraux*.



2016-05-235

38. RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-05-236

39. HONORAIRES PROFESSIONNELS – FACTURES – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'un mandat a été donné au cabinet d'avocats Miller Thomson pour représenter la Ville dans un litige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement à Miller Thomson pour couvrir les honoraires professionnels encourus jusqu'au 31 mars 2016 dans le dossier 11146.0002, le tout selon les factures 2856509, 2870831 et 2879466, totalisant un montant de 17 951,00 \$, taxes incluses.

La directrice des Services juridiques est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 25 000 \$ en paiement des honoraires professionnels à la firme Miller Thomson dans le dossier 11146.0002.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-140-01-412.

2016-05-237

40. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 23 avril au 24 mai 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.



2016-05-238

**41. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS
– APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 14 avril au 11 mai 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 14 avril au 11 mai 2016 au montant total de 37 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 avril au 11 mai 2016 au montant total de 44 700 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-05-239

**42. SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015 –
AFFECTATION**

ATTENDU les surplus accumulés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'affectation, à même le surplus accumulé non affecté de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, des montants indiqués au tableau ci-dessous en regard de chacun des projets :

1. Élections	40 000,00 \$
2. Informatique et téléphonie	45 000,00
3. Poursuites contre la Ville de Beloeil	11 731,00
4. Pyrite	(11 688,00)
5. Réfection et prolongement du réseau cyclable	50 000,00
6. Placette – hôtel de ville	50 000,00
7. Bâtiments	200 000,00
8. Mesures en développement durable	400 000,00
9. Équilibrage budgétaire piscine	800 000,00
10. Réservoir RIEVR	(41 400,00)
11. Réserve remboursement de dette	180 000,00
12. Budget participatif	(125 000,00)



13. Avantages sociaux futurs	30 000,00
14. Programme – Enseignes commerciales	10 000,00
15. Programme – Aide financière aux entreprises	100 000,00

2016-05-240

43. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE 18A DU COURS D'EAU BELOEIL – SUIVI DE LA VÉGÉTATION – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – ENGAGEMENT

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) doit effectuer des travaux d'aménagement de la Branche 18A du cours d'eau Beloeil;

ATTENDU qu'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est requise;

ATTENDU les exigences du MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de s'engager à faire un suivi sur deux ans de la végétation mise en rives à la suite des travaux réalisés sur la Branche 18A du cours d'eau Beloeil, incluant des mesures correctrices si la végétation mise en place n'était pas viable.

2016-05-241

44. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE 18A DU COURS D'EAU BELOEIL – RESPECT DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – ENGAGEMENT

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) doit effectuer des travaux d'aménagement de la Branche 18A du cours d'eau Beloeil;

ATTENDU qu'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est requise;

ATTENDU les exigences du MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de s'engager à faire respecter la bande de protection riveraine de la Branche 18A du cours d'eau Beloeil, conformément au chapitre 12 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* sur les dispositions applicables à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et aux contraintes naturelles et anthropiques.



2016-05-242

**45. BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES ÉGOUTS POUR
DESSERVIR TROIS TERRAINS VACANTS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE
CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de prolongement des égouts pour desservir trois terrains vacants sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, projet 2016-11;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Transport Raynald Boulay & Fils inc.	37 110,50 \$
2. Excavation Jonda inc.	44 081,42 \$
3. Construction Jacques Théorêt inc.	46 528,25 \$
4. Construction Beaudin & Courville 2010 inc.	48 800,00 \$
5. T.G.C. inc.	50 637,25 \$
6. Bertrand Ostiguy inc.	58 637,25 \$
7. Excavation Civilpro inc.	71 273,00 \$
8. 9301-2649 Québec inc.	72 273,00 \$
9. Excavation C.G. 2 inc.	75 750,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Transport Raynald Boulay & Fils inc. pour les travaux de prolongement des égouts pour desservir trois terrains vacants sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 27 avril 2016, pour un montant total estimé de 37 110,50 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, le directeur du Service du génie est autorisé à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants indiqués à l'item "Coût des travaux" en annexe au règlement d'emprunt.

Le directeur du Service du génie est autorisé à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Cette dépense est prévue au règlement 1716-00-2015.

2016-05-243

**46. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SEUIL SUR LA RUE RICHELIEU, FACE AU PARC DES PATRIOTES –
RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux d'aménagement d'un seuil sur la rue Richelieu, face au parc des Patriotes, projet 2014-14a);

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavages Maska inc.	24 181,38 \$
2. Eurovia Québec Construction inc.	31 068,17 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Pavages Maska inc. pour des travaux d'aménagement d'un seuil sur la rue Richelieu, face au parc des Patriotes, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 29 avril 2016, pour un montant total estimé de 24 181,38, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, le directeur du Service du génie est autorisé à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants prévus au budget pour ces travaux.

Le directeur du Service du génie est autorisé à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

2016-05-244

47. JEUX LIBRES DANS LA RUE – RUES LOISELLE ET ROCHON - AUTORISATION

ATTENDU l'adoption du projet pilote permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que suite à la procédure mise en place, plus de 66 % des résidents des rues Loiselles et Rochon ont déposé une demande auprès du Bureau du citoyen afin que les jeux libres soient permis sur leur rue;

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse de cette demande et a émis une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la pratique des jeux libres dans la rue Loiselles, entre les rues Racicot et Dumas et dans la rue Rochon dès que la signalisation appropriée aura été installée.

2016-05-245

48. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 5 (2015) – ADOPTION

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4) prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activités pour l'exercice précédent et le transmettre au Ministre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport d'activité de l'an 5 (2015) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.



2016-05-246

49. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE – PROLONGATION

ATTENDU que l'entente multicaserne qui venait à échéance le 31 décembre 2015 a été prolongée en novembre 2015 pour une période de six mois, soit jusqu'en juin 2016;

ATTENDU que la Ville de Beloeil et les villes participantes à l'entente de déploiement en mode multicaserne ont dénoncé cette présente entente conformément aux dispositions dans le but d'y effectuer des modifications;

ATTENDU que la Ville de Beloeil et les villes participantes à l'entente de déploiement en mode multicaserne ont demandé des modifications au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU qu'un consultant externe assiste le chargé de projet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour la révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie qui aura un impact sur notre déploiement en mode multicaserne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prolonger *l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la mrc de La Vallée-du-Richelieu* jusqu'au 31 décembre 2016, permettant ainsi au ministère de la Sécurité publique d'accorder les modifications demandées au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

2016-05-247

50. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RENOUVELLEMENT – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

ATTENDU que l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Beloeil vient à échéance au cours de la présente année;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite renouveler son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaires à présenter au ministère de la Culture et des Communications une demande de renouvellement de l'entente de développement culturel, et d'entamer des discussions en ce sens;

La Ville s'engage à y consacrer une somme équivalente à l'investissement du ministère de la Culture et des Communications.



2016-05-248

51. INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU BASSIN DIONIS-DÉSILETS – PRÉPARATION DU TERRAIN – OCTROI DE CONTRAT – RATIFICATION

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé pour l'installation de modules de jeux au Bassin Dionis-Désilets;

ATTENDU que la préparation du terrain pour l'installation est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier l'octroi du contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc. pour les travaux de préparation du terrain pour l'installation des modules de jeux au Bassin Dionis-Désilets, selon la confirmation de prix 22955.4 datée du 6 mai 2016, pour un montant total de 24 504,62 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement 1710-00-2015.

2016-05-249

52. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mars et avril 2016
- c) Premier rapport semestriel 2016 de la trésorière
- d) Rapport financier consolidé 2015
- e) Bilan statistique de l'Écocentre pour l'année 2015

2016-05-250

53. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes et la signature par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de tout document à cet effet :
 - a) Atelier libre de peinture de Beloeil 5 260 \$
(sous forme de prêt)
 - b) Paroisse Trinité-sur-Richelieu 500 \$



2016-05-251

54. COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS –PARTENARIAT

ATTENDU que le bien-être des familles est au cœur des priorités de la ville;

ATTENDU que la ville s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

ATTENDU que les données fournies par la Coalition québécoise sur la problématique du poids indiquent que les jeunes sont de moins en moins actifs et que seuls 13 % des garçons et 6 % des filles de 5 à 17 ans atteignent les recommandations de 60 minutes d'activité physique sur une base quotidienne;

ATTENDU que ces mêmes données indiquent que près d'un tiers des jeunes consomme des boissons sucrées, friandises ou grignotines au moins une fois par jour et de la restauration rapide au moins 3 fois par semaine (excluant samedi et dimanche);

ATTENDU que plusieurs maladies associées à l'obésité pourraient être évitées en mettant en place des environnements et des politiques publiques facilitant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif;

ATTENDU qu'il est urgent d'élaborer des solutions collectives aux problèmes de poids, en investissant en prévention de l'obésité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil endosse la position de la Coalition québécoise sur la problématique du poids.

55. VARIA

56. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-05-252

57. CLÔTURE DE LA SÉANCE

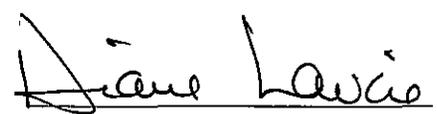
À 22 h 01;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 24 mai 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 6 JUIN 2016 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 6 juin 2016, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

SERVICES JURIDIQUES

4. *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – adoption*
5. *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – emprunt temporaire*

VARIA

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

8.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 6 JUIN 2016 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 6 juin 2016 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 3 juin 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 04;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-06-255

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-06-256

4. RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement* soit adopté.

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au lundi 13 juin 2016.

2016-06-257

5. RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*.

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2016-06-258

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 18;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 6 juin 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 JUIN 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse
3. Centre des femmes l'Essentielle – 30^e anniversaire – signature du Livre d'Or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905 – assemblée publique de consultation*
6. *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905 – second projet – adoption*
7. *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900 – assemblée publique de consultation*
8. *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900 – second projet – adoption*
9. Dérogation mineure (DM) – 220, rue Pigeon – lotissement – largeur de terrain – audition des personnes intéressées – adoption
10. Dérogation mineure (DM) – 1633, rue de l'Industrie – reconstruction d'un bâtiment incendié – aire d'isolement et conteneur à déchets – audition des personnes intéressées – adoption
11. Dérogation mineure (DM) – 1530, rue Henry-R.-Gray – implantation – marge de recul arrière – audition des personnes intéressées – adoption

CONSEIL

12. Procès-verbaux des séances ordinaire du 24 mai et extraordinaire du 6 juin 2016 – adoption
13. Maire suppléant – juillet, août, septembre 2016 – nomination

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

14. Assurance collective – renouvellement
15. Service des ressources humaines – directeur – embauche

16. Service des communications et relations avec les citoyens – conseiller en communications – création du poste – embauche
17. Mesure disciplinaire

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Comité liaison d'affaires (CLA) – nomination
19. Comité consultatif en développement durable (CCDD) – nominations
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 239, boulevard Cartier – aménagement d'une terrasse
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 249, rue de Capri – bigénération
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1013-1015, rue Dupré – rénovation de façade
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 80, rue du Buisson – bigénération
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1633, rue de l'Industrie – reconstruction d'un bâtiment incendié
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1530, rue Henry-R.-Gray – implantation d'un nouveau bâtiment
26. Demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement – 281, rue Duvernay – résolution du conseil 2015-12-615 – abrogation
27. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – démarche visant à faire réviser les îlots déstructurés résidentiels – intérêt

SERVICES JURIDIQUES

28. *Règlement 1554-02-2016 modifiant le Règlement 1554-00-2007 concernant la prévention incendie de la Ville de Beloeil afin de modifier la période durant laquelle l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide est prohibée* – adoption
29. *Règlement 1652-02-2016 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances* – avis de motion
30. *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705* – avis de motion
31. *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705* – projet – adoption
32. *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909* – avis de motion
33. *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909* – projet – adoption
34. *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement* – dépôt du certificat de la greffière
35. Toponymie – projet de développement Les Bourgs de la Capitale – lots 5 104 836 et 4 845 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – désignation

SERVICE DES FINANCES

36. Autorisation des dépenses
37. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
38. Suspension de l'indexation des retraités – avis d'intention de se prévaloir de l'article 16 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*
39. Radiation de factures diverses – autorisation

-
40. Démolition du bâtiment situé au 961, rue Richelieu, Beloeil – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
41. Fourniture et installation d'un air climatisé au Centre culturel – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

42. Interventions sur les routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports (MTMDET) – permission annuelle – garantie – autorisation de signature

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

43. Commission scolaire des Patriotes – utilisation d'espaces à titre de stationnement public – entente – autorisation de signature
44. Jeux libres dans la rue – grilles des critères à considérer – approbation
45. Jeux libres dans la rue – autorisation

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

46. Protocole de mobilisation des pompiers lors d'alarme incendie – modification

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

47. Club de gymnastique Arabesque inc. – contrat de location de locaux du Centre des loisirs – modification

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

48. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mai 2016
 - c) Liste des employés en fin de période probatoire

SUBVENTIONS ET APPUIS

49. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
50. Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

VARIA

- 51.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 52.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 53.


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 JUIN 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 27 juin 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absent :

- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-06-259

3. CENTRE DES FEMMES L'ESSENTIELLE – 30E ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif Centre des femmes l'Essentielle, fondé en 1986, fête cette année son 30e anniversaire ;

ATTENDU que le Centre des femmes l'Essentielle, sur l'initiative de quatre femmes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire, offre aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de briser leur isolement, d'accroître leur propre pouvoir et de diminuer les effets nocifs de l'appauvrissement et de la violence faite aux femmes.



ATTENDU que la Ville de Beloeil reconnaît la valeur du Centre des femmes l'Essentielle ainsi que de son action auprès des femmes et désire le démontrer publiquement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner les retombées positives dans le milieu et de rendre hommage au travail accompli depuis 30 ans dans la communauté, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite la présidente du conseil d'administration, madame Sandra Bussotto, la coordonnatrice, madame JC Chayer, la secrétaire, madame Joanie Cloutier, la trésorière, madame Kimberley Plante, les administratrices, mesdames Winnie McCardle, Marie-Josée Tétreault, Mary Pennefather et la représentante des travailleuses, madame Catherine Véronneau à venir signer le livre d'or de la Ville.

2016-06-260

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.

2016-06-261

5. RÈGLEMENT 1667-48-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR UN AUTRE TERRAIN QUE CELUI DE L'USAGE DESSERVI DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-901, I-902, I-903, I-904 ET I-905 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux interventions des citoyens, conformément à la loi.

2016-06-262

6. RÈGLEMENT 1667-48-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR UN AUTRE TERRAIN QUE CELUI DE L'USAGE DESSERVI DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-901, I-902, I-903, I-904 ET I-905 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905.*

2016-06-263

7. RÈGLEMENT 1667-50-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS TYPES D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux interventions des citoyens, conformément à la loi.

8. RÈGLEMENT 1667-50-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS TYPES D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 – SECOND PROJET – ADOPTION

Suite aux interventions lors de l'assemblée publique de consultation, le point 8 est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le conseiller Réginald explique son intérêt au dossier, la requérante étant sa cliente, et se retire des délibérations pour ce point.

2016-06-264

9. DÉROGATION MINEURE (DM) – 220, RUE PIGEON – LOTISSEMENT – LARGEUR DE TERRAIN – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 220, rue Pigeon une réduction d'un mètre de la largeur minimale de terrain requise pour un lotissement;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 220, rue Pigeon, aux conditions prévues à la résolution 2016/06/108 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-06-265

10. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INCENDIÉ – AIRE D'ISOLEMENT ET CONTENEUR À DÉCHETS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 1633, rue de l'Industrie :

1. Un empiètement complet de l'allée menant aux espaces de stationnement et aux aires de chargement/déchargement jusqu'à la ligne arrière de terrain d'angle alors qu'en vertu de l'article 641 du Règlement de zonage 1667-00-2011, une distance minimale de 2 mètres est exigée entre l'allée menant audits espaces et la ligne de terrain d'un usage industriel;
2. L'aménagement d'un enclos à déchets non incorporé ou attenant au bâtiment alors qu'en vertu de l'article 661 dudit règlement, un enclos à déchets pour un usage industriel pour un bâtiment de 2 000 m² et plus doit être incorporé ou attenant au bâtiment principal;
3. Une réduction 0,5 mètre de la largeur de l'aire d'isolement à l'est du bâtiment, soit pour un total de 1 mètre alors qu'en vertu de l'article 755 dudit règlement, l'aménagement d'une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1,5 mètre est obligatoire autour d'un bâtiment principal lorsque toute composante d'une aire de stationnement hors-rue lui est adjacente;
4. L'aménagement de l'allée d'accès aux limites de terrain alors qu'en vertu de l'article 755 dudit règlement, ladite allée d'accès doit être située à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain, soit une réduction de 2 mètre de la norme prescrite.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1633, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2016/06/109 du Comité consultatif d'urbanisme.



2016-06-266

**11. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1530, RUE HENRY-R.-GRAY – IMPLANTATION – MARGE DE REcul
ARRIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1530, rue Henry-R.-Gray un empiètement de 18 mètres dans la marge arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1530, rue Henry-R.-Gray, aux conditions prévues à la résolution 2016/06/110 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-06-267

**12. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 24 MAI ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 –
ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 24 mai et extraordinaire du conseil du 6 juin 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-06-268

13. MAIRE SUPPLÉANT – JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 2016 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur le conseiller Pierre Verret soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2016.

2016-06-269

14. ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT

ATTENDU que La Capitale assurances et gestion du patrimoine a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Beloeil;



ATTENDU que La Capitale assurances et gestion du patrimoine confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, sont justifiées;

ATTENDU que La Capitale assurances et gestion du patrimoine indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Beloeil et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter les conditions de renouvellement présentées par La Capitale assurances et gestion du patrimoine concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Beloeil pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

2016-06-270

15. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – DIRECTRICE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Ève Martin à titre de directrice au Service des ressources humaines, en date du 18 juillet 2016, au salaire annuel de 101 027 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Madame Martin bénéficie de quatre semaines de vacances en 2017 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

2016-06-271

16. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS – CONSEILLER EN COMMUNICATIONS – CRÉATION DU POSTE – EMBAUCHE

ATTENDU que le poste contractuel de chargé de projets aux communications est actuellement vacant suite au départ de la titulaire;

ATTENDU les besoins du Service des communications et relations avec les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abolir le poste contractuel de chargé de projets aux communications et de créer le poste cadre permanent de conseiller en communications au Service des communications et relations avec les citoyens.



D'embaucher Madame Émélie Trinque à titre de conseillère en communications au Service des communications et relations avec les citoyens, en date du 12 juillet 2016, au salaire annuel de 65 300 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Madame Trinque bénéficie de cinq jours de vacances payées en 2016 et de trois semaines de vacances à compter de 2017 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

2016-06-272

17. MESURE DISCIPLINAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une suspension sans solde d'une durée d'un mois à l'employé portant le numéro 896 et d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer tout document à cet effet.

2016-06-273

18. COMITÉ LIAISON D'AFFAIRES – NOMINATION

ATTENDU la démission d'un membre représentant les citoyens sur le comité liaison d'affaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Marcel Bédard au siège numéro 1 du comité liaison d'affaires, en remplacement de madame Lise Touchette, pour la durée restante du mandat, soit jusqu'au 26 octobre 2016.

2016-06-274

19. COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCDD) – NOMINATIONS

ATTENDU que le mandat de quatre membres du Comité consultatif en développement durable (CCDD) doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif en développement durable pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 26 juin 2018 :

Siège 2	Monsieur Maxime Lemonde
Siège 4	Madame Édith Chamberland
Siège 6	Monsieur Yvan Gatien
Siège 8	Monsieur Pierre Verret

De nommer monsieur Pierre Pontbriand au siège 5 en remplacement de madame Marie-Josée Lamothe pour la durée restante du mandat, soit jusqu'au 26 avril 2017.



2016-06-275

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 239, BOULEVARD CARTIER – AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/113 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2185 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une terrasse en cour avant, au 239, boulevard Cartier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-06-276

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 249, RUE DE CAPRI – BIGÉNÉRATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/114 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2277 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et d'aménagement d'un logement bigénérationnel, au 249, rue de Capri, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



2016-06-277

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1013-1015, RUE DUPRÉ – RÉNOVATION DE FAÇADE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/115 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2292 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement des fenêtres et le remplacement d'une porte en façade, au 1013-1015, rue Dupré, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-06-278

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 80, RUE DU BUISSON – BIGÉNÉRATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/116 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2295 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et d'aménagement d'un logement bigénération, au 80, rue du Buisson, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



2016-06-279

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INCENDIÉ

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/111 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2186 au demandeur pour permettre des travaux de reconstruction d'un bâtiment industriel incendié, au 1633, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-06-280

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1530, RUE HENRY-R.-GRAY – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/112 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2332 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un nouveau bâtiment industriel, au 1530, rue Henry-R.-Gray, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-06-281

26. DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – 281, RUE DUVERNAY – RÉOLUTION DU CONSEIL 2015-12-615 – ABROGATION

ATTENDU la résolution 2015-12-615 adoptée par le conseil le 14 décembre 2015;



ATTENDU que ladite résolution autorisait l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour l'immeuble situé au 281, rue Duvernay;

ATTENDU que l'usage exercé audit immeuble a été modifié et que cette exemption n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abroger la résolution 2015-12-615.

2016-06-282

27. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – DÉMARCHE VISANT À FAIRE RÉVISER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS RÉSIDENTIELS – INTÉRÊT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, seule une municipalité régionale de comté ou une communauté peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU que l'inventaire des îlots déstructurés de la zone agricole remonte à une dizaine d'années;

ATTENDU qu'à ce moment, les municipalités ne connaissaient pas tous les enjeux reliés à une telle identification et que certains terrains ont pu être omis;

ATTENDU que le conseil municipal est d'opinion qu'il serait opportun de revoir l'identification de ces îlots afin qu'elle reflète mieux la situation réelle de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'enclencher un processus de révision des îlots déstructurés de la zone agricole pour tout son territoire afin de soumettre à la CPTAQ, une demande à portée collective selon l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

2016-06-283

28. RÈGLEMENT 1554-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1554-00-2007 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE DE LA VILLE DE BLOEIL AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE L'UTILISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE SOLIDE EST PROHIBÉE – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1554-02-2016 modifiant le Règlement 1554-00-2007 concernant la prévention incendie de la Ville de Beloeil afin de modifier la période durant laquelle l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide est prohibée*.



2016-06-284

29. RÈGLEMENT 1652-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances* afin de prohiber l'utilisation des sentiers de BMX à des fins autres que la pratique du BMX et de prohiber le dépôt d'objets sur la voie publique, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-06-285

30. RÈGLEMENT 1667-49-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES ET DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE H-705 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2016* afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-06-286

31. RÈGLEMENT 1667-49-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES ET DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE H-705 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 25 juillet 2016, à la salle des délibérations de la cour municipale, à l'hôtel de ville.

2016-06-287

32. RÈGLEMENT 1667-51-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2016* afin de modifier les usages permis dans la zone C-909, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-06-288

33. RÈGLEMENT 1667-51-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909* soit adopté.



L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 25 juillet 2016, à la salle des délibérations de la cour municipale, à l'hôtel de ville.

2016-06-289

34. RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*.

2016-06-290

35. TOPONYMIE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOURGS DE LA CAPITALE – LOTS 5 104 836 ET 4 845 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DÉSIGNATION

ATTENDU la modification apporté au plan d'aménagement d'origine ainsi qu'au tracé des voies de circulation dans le projet de développement « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les lots 5 104 836 et 4 845 928;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer le lot 5 104 836 comme étant le prolongement de la rue Ange-Aimé-Lebrun et le lot 4 845 928 comme étant le prolongement de la rue Paul-Perreault.

2016-06-291

36. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 20 mai au 27 juin 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.



2016-06-292

**37. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS
– APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 12 mai au 14 juin 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 12 mai au 14 juin 2016 au montant total de 29 298 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 12 mai au 14 juin 2016 au montant total de 13 500 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-06-293

**38. SUSPENSION DE L'INDEXATION DES RETRAITÉS – AVIS D'INTENTION DE SE PRÉVALOIR DE
L'ARTICLE 16 DE LA LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE
RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU les articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

ATTENDU que le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Beloeil (le « Régime ») n'était pas pleinement capitalisé selon l'évaluation actuarielle établie avec les données arrêtées au 31 décembre 2013;

Attendu que la Ville de Beloeil est bien fondée de se prévaloir des dispositions du premier alinéa de l'article 16 de ladite loi qui prévoit que l'indexation automatique de la rente des retraités et bénéficiaires au sens de la ladite loi peut être suspendue en totalité ou en partie par l'organisme municipal à compter du 1^{er} janvier 2017 lorsqu'il est démontré que le Régime n'est pas pleinement capitalisé dans une évaluation actuarielle établie avec les données arrêtées au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que par la présente résolution, la Ville de Beloeil donne avis au comité de retraite du Régime de son intention de se prévaloir des dispositions du premier alinéa de l'article 16 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;



Que conformément aux dispositions de l'article 17 de cette même loi, si le Régime n'est pas pleinement capitalisé selon l'évaluation actuarielle établie avec les données arrêtées au 31 décembre 2015, le retraité ayant droit à l'indexation automatique soit convoqué à une rencontre d'information concernant la situation financière du régime au 31 décembre 2015 et informé de l'effort qui lui est demandé.

2016-06-294

39. RADIATION DE FACTURES DIVERSES – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la radiation aux livres d'un montant de 1 334,69 \$, ainsi que les intérêts s'y rapportant, provenant de factures diverses, le tout tel qu'il est prévu sur la liste préparée par le Service des finances datée du 14 juin 2016.

2016-06-295

40. DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 961, RUE RICHELIEU, BELOEIL – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour la démolition du bâtiment situé au 961, rue Richelieu, projet 16G007;

ATTENDU que onze soumissions ont été reçues, à savoir :

1. B. Fréreau et Fils inc.	28 168,87 \$
2. Art Dem inc. (montant corrigé)	32 462,04 \$
3. Am Démolition inc.	33 917,63 \$
4. Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)	34 320,04 \$
5. Choc Démolition inc.	42 117,64 \$
6. Bricon 175784 Canada inc.	49 238,04 \$
7. Démo Spec inc.	57 315,04 \$
8. Gestion Dexsen inc.	59 787,00 \$
9. Roger Jeannotte inc.	76 930,92 \$
10. Gestion Millenia	78 183,00 \$
11. A et A Démolition inc.	85 081,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise B. Fréreau et Fils inc. pour la démolition du bâtiment situé au 961, rue Richelieu, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 juin 2016, pour un montant total estimé de 28 168,87 \$ taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-745-18-701, sous-projet 16G007.

2016-06-296

41. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN AIR CLIMATISÉ AU CENTRE CULTUREL – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'un air climatisé au centre culturel, projet 14G010;



ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Ventilation Bellerive	68 870,03 \$
2. Navada	79 562,70 \$
3. Sotek	83 356,88 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ventilation Bellerive pour la fourniture et l'installation d'un air climatisé au centre culturel, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 17 juin 2016, pour un montant total estimé de 68 870,03 \$ taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-752-21-701, sous-projet 14G010.

2016-06-297

42. INTERVENTIONS SUR LES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDT) – PERMISSION ANNUELLE – GARANTIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil se porte garante, pour une période de 12 mois, du fait qu'elle pourra effectuer des travaux de réparation sur des routes de juridiction provinciale, pour la remise en état des éléments composant la route ou pour la reconstruction de ces routes, pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$, et ce, selon les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document à cet effet.

2016-06-298

43. COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSP) – UTILISATION D'ESPACES À TITRE DE STATIONNEMENT PUBLIC – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville désire utiliser des espaces de stationnement appartenant à la Commission scolaire des Patriotes (CSP) afin de les mettre à la disposition de la population;

ATTENDU qu'une entente a été négociée à cette fin avec la CSP;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'Entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant à la Commission scolaire des Patriotes pour usage à titre de stationnement public et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.



2016-06-299

44. JEUX LIBRES DANS LA RUE – GRILLES DES CRITÈRES À CONSIDÉRER – APPROBATION

ATTENDU le projet pilote de jeux libres dans la rue mis en place à la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la procédure d'autorisation de jeux libres dans une rue inclut une recommandation du comité de circulation, lequel utilise pour se faire une grille de critères à considérer;

ATTENDU que le conseil doit se prononcer sur l'approbation ou non de la recommandation du comité de circulation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille des critères à considérer utilisée par le comité de circulation dans le processus d'analyse d'une demande de jeux libres dans la rue.

2016-06-300

45. JEUX LIBRES DANS LA RUE – AUTORISATION

ATTENDU l'adoption du projet pilote permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que conformément à la procédure en place, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans les rues suivantes :

Alexander, Alexis-Galipeau, Anne-McKeating, Azarie-Lamer, Bénoni-Robert, Bourgeois (entre Vinet et Lapointe), Croissant Larose, Doré, Du Sentier, Galilée, Guy-Girouard, Léopold-Lacroix, Louis-Hébert, Louise-Bernard, Marie-Posé, Monseigneur-Moreau, Nelligan et Pasteur

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse de ces demandes et a émis une recommandation favorable pour toutes ces rues, à l'exception des rues Bourgeois et Louise-Bernard;

ATTENDU qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents des rues ayant reçu une recommandation favorable;

ATTENDU que les rues Galilée et Louis-Hébert ont déjà reçu l'appui d'au moins 66 % des résidents;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la pratique des jeux libres dans les rues suivantes, dès que la signalisation appropriée aura été installée :

Alexander	Guy-Girouard
Alexis-Galipeau	Léopold-Lacroix
Azarie-Lamer	Louis-Hébert (entre Beloeil et le 373)
Bénoni-Robert	Marie-Posé
Croissant Larose	Monseigneur-Moreau
Doré	Nelligan
Du Sentier	Pasteur
Galilée (entre Gounod et le 917)	



De ne pas autoriser la pratique des jeux libres dans les rues Bourgeois (entre Vinet et Lapointe) et Louise-Bernard puisque ces rues ne rencontrent pas certains critères importants de la grille des critères à considérer, ainsi que sur la rue Anne-McKeating puisque lors du sondage, cette rue n'a pas reçu l'appui d'au moins 66 % des résidents.

2016-06-301

46. PROTOCOLE DE MOBILISATION DES POMPIERS LORS D'ALARME INCENDIE – MODIFICATION

ATTENDU que depuis le 1^{er} février 2016, le Service de sécurité incendie de Beloeil a instauré 4 pompiers en garde interne du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, réduisant ainsi considérablement le temps de mobilisation des pompiers;

ATTENDU que durant cette période, le nombre de pompiers ajouté au nombre de ressources-cadres et au préventionniste peut atteindre le nombre de 9 ressources en deçà des 15 à 20 minutes recommandées au ministère de la Sécurité publique dans le nouveau plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la M.R.C.;

ATTENDU que les services de sécurité incendie des villes participantes au mode multicaserne sont composés de pompiers à temps partiel en garde externe et que le temps de mobilisation de ceux-ci occasionne un délai pour leur arrivée sur les lieux d'une intervention;

ATTENDU qu'il a été constaté que dans la majorité des appels pour des alarmes incendie sur notre territoire, les déplacements des services d'incendie appelés en multicaserne sont annulés avant même leur départ de la caserne;

ATTENDU que le rappel systématique des services d'incendie en mode multicaserne pour les alarmes incendie occasionne des coûts importants pour Beloeil;

ATTENDU que les villes participantes à l'entente de déploiement en mode multicaserne ont demandé au ministère de la Sécurité publique des modifications au schéma de couverture de risques en incendie afin de modifier le nombre de pompiers à 8 pour les natures d'intervention en mode multicaserne et de les mobiliser à l'intérieur d'un délai de 15 à 20 minutes;

ATTENDU que lors de l'arrivée sur les lieux d'une intervention pour une alarme incendie et que celle-ci est fondée, l'officier-commandant mobilisera les effectifs supplémentaires de son service et les équipes du multicaserne au besoin;

ATTENDU que pour les alarmes incendie des catégories de risques 3 et 4, une équipe supplémentaire de Beloeil est déployée sur l'appel initial permettant d'atteindre 12 pompiers dans un délai de 15 à 20 minutes;

ATTENDU que le déplacement des équipes de pompiers en mode multicaserne expose les intervenants à un risque inutile pour leur vie et celles de leurs concitoyens lors de leurs déplacements pour des appels non fondés;

ATTENDU que le sondage publié sur les causes et circonstances des alarmes incendie par le ministère de la Sécurité publique stipule que 91 % des alarmes incendie sont non fondées, que les propriétaires ou les occupants du bâtiment concerné ont communiqué avec leur centre de télésurveillance afin d'annuler dans près de 30 % des alarmes non fondées répertoriées et que dans les 9 % des causes restantes, deux se sont soldées par des débuts d'incendie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à la modification du protocole de mobilisation des pompiers pour les alarmes incendie, en semaine, entre 8 h et 16 h.



2016-06-302

47. CLUB DE GYMNASTIQUE ARABESQUE INC. – CONTRAT DE LOCATION DE LOCAUX DU CENTRE DES LOISIRS – MODIFICATION

ATTENDU que le conseil a approuvé, le 25 avril 2016, par sa résolution 2016-04-196, le contrat de location des locaux du Centre des loisirs au Club de gymnastique Arabesque inc.;

ATTENDU qu'une modification a été apportée au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat de location modifié et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

2016-06-303

48. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mai 2016
- c) Liste des employés en fin de période probatoire

2016-06-304

49. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) Club de gymnastique artistique Arabesque inc. 500 \$
2. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
 - b) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – congrès 2016 2 inscriptions
29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à 720 \$ chacune

2016-06-305

50. LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

ATTENDU le projet de loi n° 56 : *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;



ATTENDU que le projet de loi n° 56 prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif;

ATTENDU les retombées positives des organismes à but non lucratif en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU que les nouvelles obligations prévues au projet de loi n° 56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville de Beloeil et les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission;

ATTENDU qu'il existe actuellement au Québec environ 60 000 organismes à but non lucratif de toutes sortes;

ATTENDU qu'à ce jour, dans le cadre de l'Étude sur l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56 menée par le Commissaire au lobbyisme du Québec, environ 60 organisations à but non lucratif ont été entendues et près d'une centaine de documents ont été déposés;

ATTENDU que les organismes à but non lucratif ont signé leur opposition au projet de loi n° 56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux organisations à but non lucratif, par exemple :

- à inscrire au Registre de lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait un appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes;
- à considérer par écrit chacune des représentations ainsi faites;
- à produire trimestriellement un bilan des activités de lobbyisme;

ATTENDU que les organisations à but non lucratif sont soutenues et dirigées par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée;

ATTENDU que les relations d'entraide entre les organisations à but non lucratif et les municipalités doivent demeurer flexibles et agiles;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire signifier son opposition à l'assujettissement des organismes à but non lucratif à la *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de dénoncer et de s'opposer à l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56: *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;

De recommander d'assujettir à la *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*, les associations ou organisations provinciales ou canadiennes;

De transmettre copie de la présente résolution au Commissaire au lobbyisme du Québec, au Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, au député de Borduas, à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal.

51. VARIA

52. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2016-06-306

53. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 03;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 27 juin 2016.

DIANE LAVOIE

Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TRÉMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 11 JUILLET 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse
3. Maison de la famille de la Vallée du Richelieu – 25^e anniversaire – signature du Livre d'Or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. Dérogation mineure (DM) – 1075, rue Vinet – empiètement – abri d'auto

CONSEIL

6. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2016 – adoption

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7. Service de planification et développement du territoire – coordonnateur en environnement – création d'un poste cadre contractuel
8. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – réceptionniste – création de poste et embauche

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 32-34, rue Hubert – remplacement de portes et fenêtres

SERVICES JURIDIQUES

10. *Règlement 1652-02-2016 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – adoption*
11. *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905 – adoption*
12. *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900 – second projet – adoption*

-
13. *Règlement 1692-09-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* – avis de motion
 14. Choeur de la Montagne – bail – renouvellement
 15. Centre Trinité-sur-Richelieu – bail – addenda
 16. Radiation de dossiers – cour municipale – autorisation

SERVICE DES FINANCES

17. Autorisation des dépenses
18. Chef de division – technologies de l'information – création de poste
19. Union des municipalités du Québec – regroupement d'achat pour le chlorure de sodium en vrac – approbation de dépenses
20. Déneigement des rues – parcours 1, 2 et 3 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

21. Commission scolaire des Patriotes – protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires – renouvellement

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

22. Liste des documents déposés :
 - a) Rapport annuel 2015 de la direction générale
 - b) Travailleurs de milieu – rapport d'activités 2015-2016

SUBVENTIONS ET APPUIS

23. Table de concertation en sécurité alimentaire des Patriotes – demande d'inscrire l'autonomie alimentaire dans les priorités municipales

VARIA

- 24.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 25.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 26.


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 11 JUILLET 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 11 juillet 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 620 rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absent :
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-07-307

3. MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – 25^E ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif, Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu, fondé en 1991, fête cette année son 25^e anniversaire d'existence;

ATTENDU que la Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu offre du soutien et des outils aux parents et aux proches aidants afin de permettre de mieux exercer leur rôle et d'améliorer la qualité de vie de leur famille;

ATTENDU que la Ville de Beloeil reconnaît la valeur de la Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu ainsi que son action auprès des familles et désire le démontrer publiquement;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner les retombées bénéfiques pour le milieu et rendre hommage au travail accompli depuis 25 ans dans la communauté, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite les représentants du conseil d'administration de la Maison de la famille, mesdames Caroline Bouffard, Marie-Claire Normandin, Julie Graham, Marie Bourgeois-Dumas, Marilou Lévesque, Julie Courcy et Sabrina Drolet, à venir signer le livre d'or de la Ville.

2016-07-308

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

24. *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – tenue d'un scrutin référendaire*
25. Scrutin référendaire du 18 septembre 2016 – rémunération du personnel
26. Scrutin référendaire du 18 septembre 2016 – soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste référendaire et des autres processus – octroi de contrat
27. Développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – contribution pour fins de parcs – entente – autorisation de signature

2016-07-309

5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1075, RUE VINET – EMPIÈTEMENT – ABRI D'AUTO

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 1075, rue Vinet :

- Un empiètement de l'abri d'auto de 0,22 mètre dans la marge latérale, soit à 0,78 mètre de la ligne latérale de terrain alors qu'en vertu de l'article 129 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, un abri d'auto doit se situer à 1 mètre de la ligne latérale de terrain;
- Un empiètement de la toiture de l'abri d'auto de 0,35 mètre dans la marge latérale, soit à une distance de 0,25 mètre de la ligne de terrain latérale alors qu'en vertu de l'article 149 du même règlement, l'extrémité du toit d'un abri d'auto doit se situer à au moins 0,6 mètre de toute ligne de terrain;
- Un empiètement du bâtiment principal de 0,24 mètre dans la marge avant, soit à une distance de 7,26 mètres de la ligne avant alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone H-314 dudit règlement, la marge avant exigée est de 7,5 mètres.



ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1075, rue Vinet, aux conditions prévues à la résolution 2016/06/123 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-07-310

6. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 juin 2016 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-07-311

7. SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – CRÉATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer le poste cadre contractuel de coordonnateur en environnement au Service de la planification et du développement du territoire, sur une base 32,5 heures par semaine selon la classe 7 de la structure salariale du personnel cadre en vigueur.

2016-07-312

8. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – RÉCEPTIONNISTE (HORAIRE RÉDUIT) – CRÉATION DE POSTE ET EMBAUCHE

ATTENDU l'ouverture prochaine du nouveau Centre des loisirs et les besoins du service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer le poste de réceptionniste (horaire réduit) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon la classe 3 de l'annexe B-2 de la convention collective en vigueur, selon un horaire de 20,5 heures par semaine, à raison de 41 semaines par année.

D'embaucher madame Vicky Poulin au poste permanent de réceptionniste (horaire réduit) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 15 août 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.



2016-07-313

**9. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 32-34, RUE HUBERT –
REMPACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/06/125 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2235 au demandeur pour permettre les travaux de rénovation des portes et fenêtres, au 32-34, rue Hubert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-07-314

**10. RÈGLEMENT 1652-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU
BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le Règlement 1652-02-2016 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances.

2016-07-315

**11. RÈGLEMENT 1667-48-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN
D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR UN AUTRE TERRAIN QUE
CELUI DE L'USAGE DESSERVI DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-901, I-902, I-903, I-904 ET I-905 –
ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-48-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain que celui de l'usage desservi dans les zones industrielles I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905*.



2016-07-316

12. RÈGLEMENT 1667-50-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS TYPES D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900.*

2016-07-317

13. RÈGLEMENT 1692-09-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier la tarification applicable à l'enregistrement annuel des chiens sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-07-318

14. CHŒUR DE LA MONTAGNE – BAIL – RENOUVELLEMENT

ATTENDU le bail entre la Ville de Beloeil et le Chœur de la Montagne pour la location d'espace au sous-sol de la bibliothèque;

ATTENDU que l'organisme paie, depuis le 1^{er} janvier 2014, un loyer de 300 \$ par mois pour les locaux et que toutes les autres conditions sont celles prévues au bail d'origine, signé en janvier 2003;

ATTENDU qu'il a été convenu de renouveler le bail selon les mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire d'une année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au renouvellement du bail du Chœur de la Montagne pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, aux conditions actuelles.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

2016-07-319

15. CENTRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – BAIL – ADDENDA

ATTENDU le bail intervenu en 2013 entre la Fabrique de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu et la Ville;

ATTENDU que ce bail était muet quant à l'obligation de la Ville de participer au paiement d'une portion de l'assurance du bâtiment;

ATTENDU que la Fabrique et la Ville ont convenu d'un addenda au bail actuellement en vigueur afin de rectifier la situation;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda au bail signé entre la Ville de Beloeil et la Fabrique de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu en date du 27 juin 2013 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

2016-07-320

16. RADIATION DE DOSSIERS – COUR MUNICIPALE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la radiation des dossiers de la cour municipale apparaissant sur la liste préparée par les Services juridiques en date du 6 juillet 2016, pour un montant total de 53 866,78 \$, représentant des soldes irrécouvrables pour des dossiers dont les jugements ont été rendus entre 1994 et 2015.

2016-07-321

17. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 24 juin au 11 juillet 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-07-322

18. SERVICE DES FINANCES – POSTE DE CHEF DE DIVISION – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – CRÉATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer le poste de Chef de division – Technologie de l'information au Service des finances, selon la classe 5 de la structure salariale du personnel cadre, selon un horaire de 40 heures par semaine.



2016-07-323

19. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D’ACHAT POUR LE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC – APPROBATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Ville de Beloeil a mandaté l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres annuel et d'octroyer un contrat pour le chlorure de sodium en vrac, selon la résolution 2013-04-199;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé le contrat à la compagnie Technologie de dégivrage Cargill, pour le territoire G1 (Beloeil);

ATTENDU que le contrat est pour une saison, soit 2016-2017;

ATTENDU que notre consommation en chlorure de sodium en vrac, pour la saison 2016-2017, est estimée à 1 500 tonnes métriques au taux de 86,88 \$;

ATTENDU que selon le contrat, nous devons consommer entre 80 % et 120 % de la quantité estimée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour le contrat de chlorure de sodium en vrac, pour la saison 2016-2017, pour un montant estimé à 149 835,42 \$, taxes incluses.

2016-07-324

20. DÉNEIGEMENT DES RUES – PARCOURS 1, 2 ET 3 – RAPPORT D’OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour le déneigement des rues, parcours 1, 2 et 3, projet 16V054;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	<u>Secteur 3</u>
1. Ferme Laitière Brodeur inc.	72 192,81 \$	76 073,22 \$	95 199,30 \$
2. Les Entreprises Yannick Halde inc.	101 407,95 \$	79 677,68 \$	86 921,10 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat pour le déneigement des rues des secteurs 1, 2 et 3 de la Ville de Beloeil, pour une période de trois ans, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- Ferme Laitière Brodeur inc. pour les secteurs 1 et 2, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 23 juin 2016. La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 148 266,03 \$, taxes incluses, soit 49 422,01 \$/an.
- Les Entreprises Yannick Halde inc. pour le secteur 3, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 28 juin 2016. La valeur total du contrat pour une période de trois ans est estimée à 86 921,10 \$, taxes incluses, soit 28 973,70 \$/an.



Le présent contrat est tacitement reconduit pour deux périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2021 à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 juillet précédant la reconduction. La valeur totale pour cinq ans est estimée à 391 978,55 \$, taxes incluses.

Les prix indiqués au bordereau de prix seront ajustés annuellement à compter de la 2^e année du contrat de la façon suivante, 85 % du prix est ajusté en fonction de la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) des douze mois, de août à août, publié par Statistique Canada – province de Québec, région de Montréal, à la date du renouvellement du contrat.

À la fin de chaque saison hivernale, un ajustement des sommes payées, basé sur la moyenne cumulative de novembre à avril de la saison hivernale qui se termine, du prix du carburant diesel pour la région 16 – MRC de La Vallée-du-Richelieu et Rouville, disponible sur le site Internet de la Régie de l'énergie du Québec sera payé ou facturé aux adjudicataires.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-00-443.

2016-07-325

21. COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES – RENOUELEMENT

ATTENDU que la Commission et la Ville ont signé un Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires (ci-après le « Protocole »), le 2 juillet 2002;

ATTENDU que ce Protocole prévoyait qu'il se renouvelait d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis à l'effet contraire, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de l'entente ou d'un renouvellement;

ATTENDU que la Commission a adopté une résolution le 10 mars 2015, transmise à la Ville en date du 13 mars 2015, l'avisant qu'elle ne renouvelait pas le Protocole au terme du renouvellement se terminant le 30 juin 2016;

ATTENDU que des discussions ont présentement cours entre les parties, afin de convenir d'un nouveau Protocole d'entente, mais que ces discussions n'étaient pas terminées le 30 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la reconduction du Protocole signé le 2 juillet 2002, aux mêmes conditions y apparaissant, et ce à compter du 1^{er} juillet 2016, jusqu'à la signature d'un nouveau protocole.

2016-07-326

22. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Rapport annuel 2015 de la direction générale
- b) Travailleurs de milieu – rapport d'activités 2015-2016



2016-07-327

23. TABLE DE CONCERTATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES PATRIOTES – DEMANDE D'INSCRIRE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DANS LES PRIORITÉS MUNICIPALES

ATTENDU que l'insécurité alimentaire affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

ATTENDU que, selon la Table de concertation en sécurité alimentaire des Patriotes, la demande d'aide alimentaire est croissante sur notre territoire et qu'entre 2011 et 2014, on enregistre une hausse de 30,52 % de ménages qui ont fait une demande d'aide alimentaire;

ATTENDU que pour favoriser la sécurité alimentaire de façon efficace, il est préférable d'aller au-delà du don alimentaire et qu'il faut miser sur le développement des compétences et des habiletés en alimentation des citoyens;

ATTENDU que sur notre territoire nous avons des déserts alimentaires et que le manque d'accès aux produits frais sont des freins à la saine alimentation;

ATTENDU que l'achat local est réellement bénéfique pour l'économie et contribue à la réduction de l'impact environnemental;

ATTENDU que notre pouvoir d'achat pour se nourrir sainement est directement influencé par les autres dépenses difficilement compressibles, dont le logement, l'électricité et le transport;

ATTENDU que les municipalités ont un rôle important à jouer pour aider la population à atteindre l'autonomie alimentaire ainsi que pour lutter contre la pauvreté;

ATTENDU que les partenaires du milieu se sont entendus sur une vision régionale dans le cadre du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'autonomie alimentaire soit inscrite dans les priorités de la Ville de Beloeil, notamment en :

- Favorisant le déploiement d'initiatives en sécurité alimentaire telles que jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, groupe d'achat;
- Soutenant la mise en place de projets ayant pour objectif d'aider la population à atteindre l'autonomie alimentaire;
- Facilitant la promotion des ressources existantes en sécurité alimentaire;
- Jouant un rôle dans la promotion de l'achat local.

2016-07-328

24. RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

ATTENDU l'adoption du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement* lors de la séance extraordinaire du conseil du 6 juin 2016;

ATTENDU la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation dudit règlement qui s'est tenue le 13 juin 2016;



ATTENDU que 500 signatures étaient requises pour demander la tenue d'un scrutin référendaire et que le nombre de signatures du registre s'élève à 542, tel que démontré au certificat de la greffière déposé le 27 juin 2016;

ATTENDU que le conseil municipal désire poursuivre les démarches dans le but de faire approuver le *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'un scrutin référendaire soit tenu pour l'approbation du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*.

De fixer la date du scrutin au 18 septembre 2016 et d'en informer le Directeur général des élections.

2016-07-329

25. SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2016 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

ATTENDU le scrutin référendaire du 18 septembre 2016 pour l'approbation du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*;

ATTENDU qu'aux fins de la tenue de ce scrutin référendaire l'embauche de personnel est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le tarif de rémunération du personnel référendaire selon le tableau suivant :

VILLE DE BELOEIL	
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RÉFÉRENDAIRE	
Greffier	
Salaire de base	6 000 \$
+ Vote par anticipation	750 \$
+ Jour du scrutin	750 \$
Secrétaire du scrutin référendaire	75 % du greffier
Adjoint au greffier	50% du greffier
Commission de révision	
Président	20 \$/h
Vice-président	17 \$/h
Secrétaire	17 \$/h
Agent réviseur	15 \$/h + déplacement



VILLE DE BEOEIL	
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RÉFÉRENDAIRE	
Vote par anticipation	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	125 \$/jr
Scrutateur	175 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	150 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	35 \$/jr
Préposé – tâches diverses	125 \$/jour
Vote itinérant	
Scrutateur	175 \$/jr
Secrétaire	150 \$/jr
Jour du scrutin	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	125 \$/jr
Scrutateur	175 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	150 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	35 \$/jr
Préposé – tâches diverses	125 \$/jour
Formation	35 \$/séance

2016-07-330

26. SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2016 – SOUTIEN TECHNOLOGIQUE AUX FINS DE LA CONFECTION ET DE LA RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE ET DES AUTRES PROCESSUS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'aux fins de la tenue du scrutin référendaire du 18 septembre 2016, il est nécessaire de mandater une firme pour la confection et la révision informatisée de la liste référendaire, le soutien technique informatisé des tables d'accueil et la diffusion des résultats;

ATTENDU que pour ce faire, deux fournisseurs ont été invités à soumettre des offres de services, soit :

1. Innovision+
2. Accéo Solutions

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Innovision+ pour le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste référendaire et des autres processus et selon leur offre de service datée du 29 juin 2016, pour un montant total de 22 404,03 \$, taxes incluses.



2016-07-331

27. DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'ensemble du projet de développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU qu'une superficie de 10,6 % du site doit être cédée à la Ville à des fins de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU qu'à même ce 10,6 % est compris un terrain d'une superficie de 6 500 m² pouvant accueillir le projet de piscine intérieure faisant l'objet du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et le promoteur, 9174-8319 Québec inc., concernant la cession de terrains à des fins de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document à cet effet.

28. VARIA

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-07-332

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 33;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 11 juillet 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 25 JUILLET 2016 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 25 juillet 2016, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705 – assemblée publique de consultation*
5. *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705 – second projet – adoption*
6. *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909 – assemblée publique de consultation*
7. *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909 – second projet – adoption*

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8. Services juridiques – directeur et greffier – remplacement temporaire – embauche

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. Développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – phase 4 – projet – approbation

SERVICES JURIDIQUES

10. Lieu des séances ordinaires du conseil municipal

SERVICE DU GENIE

11. Construction de pistes cyclables dans diverses rues – rapport d’ouverture de soumissions et octroi de contrat
12. Projet de développement « Les Bourgs de la Capitale » – construction de nouvelles rues – demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation
13. Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – certificat d'autorisation – travaux de construction de nouvelles rues dans le projet de développement « Les Bourgs de la Capitale » – entretien des pratiques de gestion optimales – engagement

SERVICE DE SECURITE INCENDIE

14. Entente relative à un contrat de services professionnels d’étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie – autorisation de signature

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15. Projet de construction d'une piscine intérieure à Beloeil - autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada -Québec - volet Fonds des petites collectivités (FPC)

VARIA

- 16.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 17.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 18.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 25 JUILLET 2016 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 25 juillet 2016 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 22 juillet 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Est également présente :

- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :

- Madame la conseillère Louise Allie, district 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-07-333

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-07-334

4. RÈGLEMENT 1667-49-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES ET DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE H-705 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux interventions des citoyens, conformément à la loi.

2016-07-335

5. RÈGLEMENT 1667-49-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES ET DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE H-705 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705.*

2016-07-336

6. RÈGLEMENT 1667-51-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux interventions des citoyens, conformément à la loi.



2016-07-337

7. RÈGLEMENT 1667-51-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909*.

2016-07-338

8. SERVICES JURIDIQUES – DIRECTEUR ET GREFFIER – REMPLACEMENT TEMPORAIRE – EMBAUCHE

ATTENDU le processus d'embauche pour le remplacement du congé de maternité de la directrice des Services juridiques et greffière;

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Alexandre Doucet-McDonald à titre de directeur des Services juridiques et greffier sur une base contractuelle pour une durée de 14 mois à compter du 29 août 2016, au salaire annuel de 75 687,79 \$.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer tout document à cet effet.

2016-07-339

9. DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – PHASE 4 – PROJET – APPROBATION

ATTENDU que la compagnie 9174-8319 Québec inc., représentée par Le groupe Potvin a présenté le 27 février dernier la phase 4 de son projet développement connu sous l'appellation « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU que le projet comprend différentes fonctions résidentielles de densité variable comprenant entre autres plus de 409 unités d'habitation répartie sur 234 terrains voués à des jeunes familles vu la proximité de l'école, de la garderie, l'aménagement des voies de circulation, de pistes cyclables sur et hors rue, allées de circulation et d'un réseau piéton sur et hors rue;

ATTENDU que le projet, tel que proposé, est actuellement estimé à plus de 85 000 000 \$;

ATTENDU que cette nouvelle phase de développement pourrait être délimitée au sud par la rue St-Jean-Baptiste, au nord par la limite arrière des terrains donnant sur les rues Régis-Phaneuf et Gilbert-Desautels, à l'ouest par le prolongement de la rue Ernest-Langevin et à l'est par le Ruisseau longeant le boulevard Yvon-Heureux;

ATTENDU que la mise en œuvre de la phase 4 nécessite des modifications au *Règlement de zonage 1667-00-2012*, soit de son annexe 1 intitulée « Grilles des spécifications » et de son annexe 2 intitulée « Plan de zonage » de façon à faire l'arrimage avec la proposition de développement selon la densité et l'implantation des habitations sur les terrains.

ATTENDU la recommandation du Service de la planification et du développement du territoire.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recevoir favorablement la proposition du projet de développement domiciliaire présenté par la compagnie 9174-8319 Québec inc. pour la phase 4 de son projet développement connu sous l'appellation « Les Bourgs de la Capitale » tenant compte des particularités suivantes :

- qu'il y ait engagement d'installation de clôture en bordure de la piste cyclable le long de la rue St-Jean-Baptiste et des passages piétons selon les spécifications des services des travaux publics et du génie au moyen d'une entente relative à des travaux municipaux au moment de la réalisation du prolongement des infrastructures de rue par bloc en fonction de la demande de permis de lotissement selon la pratique usuelle à la municipalité;
- qu'il y ait engagement à réaliser une bande boisée d'une largeur minimale de 3 mètres le long de la rue Saint-Jean-Baptiste adossée au terrain résidentiel, comprenant des arbres feuillus selon les spécifications des services des travaux publics et du génie au moyen d'une entente relative à des travaux municipaux au moment de la réalisation du prolongement des infrastructures de rue par bloc en fonction de la demande permis de lotissement selon la pratique usuelle à la municipalité;
- qu'il y ait engagement à suivre les conclusions de l'étude de circulation du secteur en lien avec la création d'une nouvelle intersection aménagée avec la rue Saint-Jean-Baptiste selon les spécifications des services des travaux publics et du génie au moyen d'une entente relative à des travaux municipaux au moment de la réalisation du prolongement des infrastructures de rue en fonction de la demande permis de lotissement selon la pratique usuelle à la municipalité;
- que le lotissement tienne compte des propositions d'aménagement des terrains préparées par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 7 juillet 2016 sous le dossier 24200-03, minute 47620 et soumis à la Ville la même journée et faisant référence au numéro au plan projet d'implantation type suivante :
 - o Phase A_implantation type 1
 - o Phase A_implantation type 2
 - o Phase B_implantation type 1
 - o Phase B_implantation type 2
 - o Phase C_implantation type 2
 - o Phase D_implantation type 2
- que l'entente qui vise à convenir des modalités aux fins de favoriser, pour la collectivité de la municipalité, l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels aux moyens d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévus par le Règlement de lotissement 1668-00-2011 pour l'ensemble du projet de développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale » soit signée entre les parties;
- que le projet de lotissement présenté soit soumis au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandations en fonction des objectifs et critères applicables au règlement 1680-00-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffière en collaboration avec le Service de la planification et développement du territoire à modifier l'annexe 1 intitulée « Grilles des spécifications » et l'annexe 2 intitulée « Plan de zonage » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de façon à faire l'arrimage avec la proposition de développement selon la densité et l'implantation des habitations sur les terrains de façon à permettre:

- la création d'une zone résidentielle destinée à des habitations unifamiliales et identifiée sur le plan par la lettre « A » en bordure nord du prolongement des rues Ernest-Langevin et Ange-Aimé-Lebrun;



- la création d'une zone résidentielle destinée à des habitations unifamiliales et identifiée sur le plan par la lettre « B » en bordure ouest du cours d'eau et sud du prolongement de la Ernest-Langevin;
- la création d'une zone résidentielle destinée à des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales isolées et identifiée sur le plan par la lettre « C » en bordure sud du prolongement de la rue Ernest-Langevin;
- la création d'une zone résidentielle destinée à des habitations unifamiliales jumelées, bifamiliales et trifamiliales jumelées et identifiée sur le plan par la lettre « D » en bordure d'une nouvelle rue curviligne en forme de « 9 » prenant son embouchure dans le prolongement de la rue Ernest-Langevin au centre du développement;
- la création d'une zone résidentielle destinée à des habitations multifamiliales de 4 à 8 logements isolés ou jumelés et de 9 logements et plus isolés et identifiés sur le plan par la lettre « E » en bordure du prolongement de la rue Ange-Aimé-Lebrun jusqu'à la rue St-Jean-Baptiste;
- la création d'une zone parc et espaces verts les pistes cyclables, allées de circulation, cours d'eau et bande riveraine;
- d'effectuer toutes les modifications requises afin de permettre une allée de circulation mitoyenne;
- d'y effectuer toutes autres modifications mineures jugées nécessaires;

La modification devra tenir compte des particularités suivantes :

- que le lotissement tienne compte des propositions d'aménagement des terrains préparées par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 7 juillet 2016 sous le dossier 24200-03, minute 47620 et faisant référence au numéro au plan projet d'implantation type suivante :
 - Phase A_implantation type 1 avec une marge de 1 mètre du côté du garage et 1.5 mètre du côté opposé;
 - Phase A_implantation type 2 avec une marge de 1 mètre du côté du garage et 1.5 mètre du côté opposé;
 - Phase B_implantation type 1 avec une marge de 1 mètre du côté du garage et 1.5 mètre du côté opposé;
 - Phase B_implantation type 2 avec une marge de 1 mètre du côté du garage et 1.5 mètre du côté opposé;
 - Phase C_implantation type 2 avec une marge de 1.5 mètre de chaque côté;
 - Phase D_implantation type 2 avec une marge de 1.5 mètre de chaque côté;

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffière en collaboration avec le Service de la planification et développement du territoire à modifier la section 9 intitulée « Dispositions relatives à un usage résidentiel dans la zone des bourgs de la capitale » du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 de façon à permettre :

- L'ajout de dispositions afin de traiter les élévations donnant le long de la rue St-Jean-Baptiste pour les terrains transversaux à même une partie de la zone résidentielle destinée à des habitations unifamiliales et identifiée sur le plan par la lettre « B » en bordure ouest du cours d'eau et sud du prolongement de la Ernest-Langevin et de la zone résidentielle destinée à des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales isolées et identifiée sur le plan par la lettre « C » en bordure sud du prolongement de la rue Ernest-Langevin.

2016-07-340

10. LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal de la Ville de Beloeil tiene ses séances ordinaires au Centre des loisirs situé au 240, rue Hertel, à Beloeil.

2016-07-341

11. CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES DANS DIVERSES RUES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la construction de pistes cyclables dans diverses rues, projets 2015-05 d), 2016-04 et 2016-05;

ATTENDU que dix soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Les Entreprises Michaudville inc	114 300,00 \$
2. Pavage Citadin	119 579,37 \$
3. Eurovia Québec Construction inc.	120 531,50 \$
4. Aménagement De Sousa	122 170,94 \$
5. Gestion Dexsen	122 607,21 \$
6. Pavages Maska	124 211,24 \$
7. Excavation Jonda inc.	124 261,53 \$
8. Excavation C.G. 2 inc.	141 141,01 \$
9. Excavation Civilpro inc.	154 677,12 \$
10. Pavage du Haut-Richelieu inc.	199 288,18 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de pistes cyclables dans diverses rues, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 12 juillet 2016, pour un montant total estimé de 114 300 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, le directeur du Service du génie est autorisé à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence s'il y a lieu des montants prévus au budget pour ces projets.

Le directeur du Service du génie est autorisé à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

2016-07-342

12. PROJET DE DÉVELOPPEMENT « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AUTORISATION

ATTENDU que le promoteur Groupe Immobilier Potvin désire débiter les procédures afin d'ouvrir de nouvelles rues dans le développement résidentiel des Bourgs de la Capitale, phase 4;

ATTENDU que Les Consultants S.M. inc. ont été mandatés afin de préparer les plans et devis du projet;



ATTENDU que, selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la réalisation de ces travaux nécessite une autorisation préalable du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Les Consultants S.M. inc. à soumettre la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux de constructions de nouvelles rues dans la quatrième phase du développement résidentiel des Bourgs de la Capitale.

À la fin des travaux, la Ville transmettra au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation de conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

2016-07-343

13. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – ENTRETIEN DES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES – ENGAGEMENT

ATTENDU que dans le cadre de travaux de construction de nouvelles rues pour la quatrième phase du projet résidentiel les Bourgs de la Capitale, une demande d'autorisation doit être présentée au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que dans le cadre de l'obtention dudit certificat, le MDDELCC exige une résolution du propriétaire des pratiques de gestion optimale (PGO) s'engageant à les entretenir et à assurer un suivi des entretiens qui seront réalisés;

ATTENDU que les mesures de gestion optimale des eaux qui seront mises en place pour ces nouvelles rues situées dans la phase 4 des Bourgs de la Capitale consistent en des noues et une unité de traitement de type séparateur hydrodynamique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales dans le projet de développement des Bourgs de la Capitale et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

2016-07-344

14. ENTENTE RELATIVE À UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDE ET DE RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE MISE EN COMMUN DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.3 du *Code municipal* permettent aux villes et municipalités de procéder à une demande commune de soumissions pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;



ATTENDU que les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions sur invitation relativement à un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie;

ATTENDU qu'à cet effet, un projet d'entente a été préparé et soumis à chacune des villes et municipalités participantes énumérées ci-dessus;

ATTENDU que l'article 29.6 de la *Loi sur les citées et villes* et l'article 14.4 du *Code municipal* permettent aux villes et municipalités partie à une telle entente de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil l'entente relative à un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie à intervenir entre les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

De déléguer à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément aux articles 29.6 de la *Loi sur les citées et villes* et 14.4 du *Code municipal* les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres par invitation pour un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie pour les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

De nommer madame Martine Vallières, directrice générale pour agir à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

L'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque ville et municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions par invitation;

Il est de plus résolu que la Politique de gestion contractuelle applicable à cette demande de soumissions soit celle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et ce, conformément à l'entente relative à un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie mentionnée ci-dessus.

2016-07-345

15. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE À BELOEIL - AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA - QUÉBEC - VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)

ATTENDU que la Ville de Beloeil travaille à la réalisation d'un projet de construction d'une piscine intérieure sur son territoire;

ATTENDU la portée régionale de ce projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada invitent les organismes municipaux à soumettre leurs projets dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada - Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada – Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC), pour la construction d'une piscine intérieure à Beloeil;

De confirmer l'engagement de la Ville de Beloeil à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-07-346

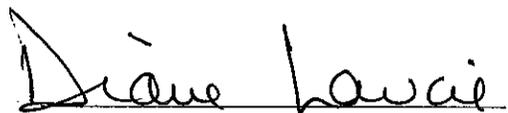
18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 25 juillet 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 AOUT 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM) – 347, rue Duvernay – Centre Gilbert Performance – affichage – superficie d’enseigne
5. Dérogation mineure (DM) – 347, rue Duvernay – MLab – affichage – superficie d’enseigne
6. Dérogation mineure (DM) – 347, rue Duvernay – réduction du nombre de cases de stationnement
7. Dérogation mineure (DM) – lots 5 235 948 et 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – rue Henry-R.-Gray – lotissement – profondeur de terrain et largeur d’emprise
8. Dérogation mineure (DM) – lot 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – rue Henry-R.-Gray – lotissement – empiètement dans la marge latérale

CONSEIL

9. Procès-verbaux des séances ordinaire du 11 juillet et extraordinaire du 25 juillet 2016 – adoption
10. Corporation des Fêtes de Beloeil – nominations

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

11. Services professionnels en communication stratégique – octroi de mandat

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – poste de préposé loisirs et patinoires extérieures – abolition
13. Régime de retraite des employés de la Ville de Beloeil – règlement de succession – autorisation de paiement
14. Comité de retraite – nomination d’un fonctionnaire

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1475, rue de l'Industrie – Accès location – revêtement extérieur – modification à la résolution 2016-04-170
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1475, rue de l'Industrie – Accès location – affichage – modification à la résolution 2016-04-171
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Mail Montenach – stationnement
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 995, rue St-Joseph – retrait de cheminée
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2026, rue Richelieu (265, rue de l'Industrie) – lot 4 626 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – nouveau bâtiment commercial
20. Demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement – 347, rue Duvernay
21. Entretien du cours d'eau Guertin – demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

SERVICES JURIDIQUES

22. *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705 – adoption*
23. *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900 – adoption*
24. *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909 – adoption*
25. *Règlement 1682-01-2016 modifiant le Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – avis de motion*
26. *Règlement 1682-01-2016 modifiant le Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – projet – adoption*
27. *Règlement 1692-09-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
28. *Règlement 1695-01-2016 modifiant le Règlement 1695-00-2014 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil – avis de motion*
29. *Règlement 1695-01-2016 modifiant le Règlement 1695-00-2014 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil – projet – adoption*
30. *Règlement 1725-00-2016 concernant la délégation du pouvoir de former les comités de sélection pour l'évaluation des soumissions relatives à l'adjudication de contrats – avis de motion*
31. Demande d'exemption à la police responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – directeur des Services juridiques et greffier par intérim – Me Alexandre Doucet-McDonald

SERVICE DES FINANCES

32. Autorisation des dépenses
33. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
34. Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil – programme de supplément au loyer – autorisation de signature
35. Remplacement du système téléphonique IP – rejet des soumissions
36. Déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du Poste de police et du Centre des loisirs – rejet des soumissions

SERVICE DU GÉNIE

37. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – projet d'entente afin de remplacer l'entente intermunicipale de 2003 – approbation – autorisation de signature
38. Travaux d'engazonnement et de construction d'une tranchée drainante au bassin Dionis-Désilets – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

39. Jeux libres dans la rue – autorisation

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

40. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – janvier à juin 2016 – autorisation de paiement
41. Fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique – appel d'offres commun – délégation

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

42. Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) – locaux au Centre des loisirs – bail – approbation – autorisation de signature
43. Fourniture d'un portail citoyen générique – octroi de contrat

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

44. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juin 2016
 - c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – rapport annuel de la gestion de l'eau potable

SUBVENTIONS ET APPUIS

45. Organismes à but non lucratif – versement de subventions

VARIA

- 46.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 47.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 48.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 AOUT 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 22 août 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de Monsieur le conseiller Pierre Verret, maire suppléant, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :

- Madame Diane Lavoie, mairesse

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Monsieur le conseiller Pierre Verret, maire suppléant, ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Monsieur le conseiller Pierre Verret, maire suppléant, informe les citoyens sur divers sujets.

2016-08-347

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 37.



2016-08-348

4. DÉROGATION MINEURE (DM) – 347, RUE DUVERNAY – CENTRE GILBERT PERFORMANCE – AFFICHAGE – SUPERFICIE D’ENSEIGNE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 347, rue Duvernay une enseigne rattachée au mur d'une superficie supérieure à la superficie permise pour l'occupant « Centre Gilbert Performance »;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 347, rue Duvernay, aux conditions prévues à la résolution 2016/08/133 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-08-349

5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 347, RUE DUVERNAY – MLAB – AFFICHAGE – SUPERFICIE D’ENSEIGNE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 347, rue Duvernay, une enseigne rattachée au mur d'une superficie supérieure à la superficie permise pour l'occupant «MLab école de musique »;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 347, rue Duvernay, aux conditions prévues à la résolution 2016/08/132 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-08-350

6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 347, RUE DUVERNAY – RÉDUCTION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens concernant cette demande de dérogation mineure.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 347, rue Duvernay une réduction de 5 cases du nombre minimal de cases de stationnement requises;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 347, rue Duvernay, aux conditions prévues à la résolution 2016/08/134 du Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon s'abstient de participer aux délibérations concernant le point 7 de l'ordre du jour, la dérogation demandée touchant les intérêts d'un de ses clients.

2016-08-351

7. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – LOTS 5 235 948 ET 5 952 947 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE HENRY-R.-GRAY – LOTISSEMENT – PROFONDEUR DE TERRAIN ET LARGEUR D'EMPRISE

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soient autorisées, pour le lot 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, une réduction de la profondeur minimale de lot et, pour le lot 5 235 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, une réduction de la largeur minimale d'une emprise de rue locale industrielle;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;



ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dérogations mineures demandées pour les lots 5 235 948 et 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux conditions prévues à la résolution 2016/08/135 du Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon s'abstient de participer aux délibérations concernant le point 8 de l'ordre du jour, la dérogation demandée touchant les intérêts d'un de ses clients.

2016-08-352

8. DÉROGATION MINEURE (DM) – LOT 5 952 947 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE HENRY-R.-GRAY – LOTISSEMENT – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens concernant cette demande de dérogation mineure.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, sur le lot 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, un empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder la dérogation mineure DM-2016-8094 demandée pour le lot 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre un empiètement du bâtiment principal de 1 mètre dans la marge latérale pour un total de 5 mètres.

2016-08-353

9. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 11 JUILLET ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 11 juillet 2016 et extraordinaire du conseil du 25 juillet 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-08-354

10. CORPORATION DES FÊTES DE BELOEIL – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame la conseillère Renée Trudel à titre de présidente et Madame la conseillère Louise Allie à titre de vice-présidente pour siéger sur le conseil d'administration de la Corporation des Fêtes de Beloeil.

2016-08-355

11. SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATION STRATÉGIQUE – OCTROI DE MANDAT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'offre de service datée du 7 juillet 2016 de la firme Morin, relations publiques pour la réalisation d'un mandat de communication stratégique pour la Ville de Beloeil, jusqu'à concurrence d'une dépense nette de 24 500 \$.

2016-08-356

12. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE PRÉPOSÉ LOISIRS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES – ABOLITION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abolir, en date du 23 février 2016, le poste de préposé aux loisirs et patinoires extérieures au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2016-08-357

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – RÈGLEMENT DE SUCCESSION – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement d'un montant de 124 065,51 \$, plus les intérêts applicables afin de finaliser le dossier complet de succession de madame Hélène Fournier.



2016-08-358

14. COMITÉ DE RETRAITE – NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que madame Ève Martin, directrice du Service des ressources humaines, soit nommée à titre de fonctionnaire désignée par la Ville de Beloeil pour siéger au comité de retraite.

2016-08-359

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – ACCÈS LOCATION – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-04-170

ATTENDU que le conseil a approuvé, par sa résolution 2016-04-170, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les travaux de rénovation du 1475, rue de l'Industrie;

ATTENDU qu'une demande de modification aux plans déjà soumis et déjà approuvés par ladite résolution, plus particulièrement le changement du revêtement extérieur et l'ajout de clôture de sécurité, a été déposée;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2016-04-170 par l'ajout d'un paragraphe, soit :

« Les travaux devront être réalisés conformément aux plans d'architecture préparés par Martin Lefebvre et Jérôme Cormier, architectes, en date du 13 juin 2016 et soumis à la Ville le 14 juin 2016. »

2016-08-360

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – ACCÈS LOCATION – AFFICHAGE

ATTENDU que le conseil a approuvé, par sa résolution 2016-04-171, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les travaux d'affichage au 1475, rue de l'Industrie;

ATTENDU qu'une demande de modification aux plans déjà soumis et déjà approuvés par ladite résolution, plus particulièrement l'ajout d'une écriture sur la bande au bas de l'enseigne, a été déposée;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2016-04-171 par l'ajout d'un paragraphe, soit :

« Les travaux devront être réalisés conformément au plan d'affichage préparé par Enseignes Domnion, en date du 29 octobre 2015, révisé le 10 juin 2016 et soumis à la Ville le 15 juin 2016. »

2016-08-361

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MAIL MONTENACH – STATIONNEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/08/141 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2443 au demandeur pour permettre des travaux de réaménagement des aires de stationnement, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que les trottoirs soient le plus large possible, mais jamais inférieurs à 1,2 mètre et à ce que les traverses piétonnières dans les allées de circulation au prolongement du trottoir soient marquées au sol ou identifiées par tout autre moyen.

2016-08-362

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 995, RUE ST-JOSEPH – RETRAIT CHEMINÉE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/08/144 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2476 au demandeur pour permettre des travaux de démolition de la cheminée sur le mur extérieur, au 995, rue St-Joseph, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-08-363

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2026, RUE RICHELIEU (265, RUE DE L'INDUSTRIE) – LOT 4 626 125 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/08/138 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis 2016-2284 au demandeur pour permettre de construction d'un bâtiment commercial ayant deux locaux et plus particulièrement d'une station d'essence et un restaurant, sur le lot 4 626 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères de la rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-08-364

20. DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – 347, RUE DUVERNAY

ATTENDU qu'une demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement est présentée pour l'immeuble situé au 347, rue Duvernay;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour l'immeuble situé au 347, rue Duvernay pour cinq cases de stationnement, aux conditions prévues à la résolution 2016/08/142 du comité consultatif d'urbanisme

2016-08-365

21. ENTRETIEN DU COURS D'EAU GUERTIN – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)

ATTENDU qu'une demande d'entretien du cours d'eau Guertin a été déposée par un citoyen;

ATTENDU que ce cours d'eau est sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), et qu'il lui appartient d'autoriser les travaux d'entretien requis;

ATTENDU que le rapport de madame Mélanie Drouin, coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRCVR, confirme le besoin d'entretien du cours d'eau Guertin sur une longueur d'environ 875 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la MRCVR de procéder à l'entretien du cours d'eau Guertin.

De demander à la MRCVR de déterminer, avec une marge d'erreur d'au plus 10 %, les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans le cours d'eau Ruisseau Beloeil et de fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés.

Il est également entendu que dans le calcul des parties contributives par bassins versants est uniquement pour les portions des immeubles à l'extérieur du périmètre urbain

La Ville s'engage auprès de la MRCVR à assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire.

2016-08-366

22. RÈGLEMENT 1667-49-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES ET DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE H-705 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-49-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier certaines normes et dispositions applicables à la zone H-705*.



Monsieur le conseiller Réginald Gagnon s'abstient de participer aux délibérations concernant le point 23 de l'ordre du jour, la modification touchant les intérêts d'un de ses clients.

2016-08-367

23. RÈGLEMENT 1667-50-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS TYPES D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-50-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre certains types d'usages récréatifs dans la zone industrielle I-900*.

2016-08-368

24. RÈGLEMENT 1667-51-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2016 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-51-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2016 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909*.

2016-08-369

25. RÈGLEMENT 1682-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'interdire à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville, sera déposé pour adoption, lors d'une séance ultérieure.



2016-08-370

26. RÈGLEMENT 1682-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1682-01-2016 modifiant le Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.*

2016-08-371

27. RÈGLEMENT 1692-09-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-09-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

2016-08-372

28. RÈGLEMENT 1695-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1695-00-2014 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BLOEIL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil afin d'interdire à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-08-373

29. RÈGLEMENT 1695-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1695-00-2014 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BLOEIL – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1695-01-2016 modifiant le Règlement 1695-00-2014 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la ville de Beloeil.*

2016-08-374

30. RÈGLEMENT 1725-00-2016 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE FORMER LES COMITÉS DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'ADJUDICATION DE CONTRATS – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Louise Allie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de déléguer à la directrice générale de la ville le pouvoir de former les comités de sélection qui évalueront les soumissions relatives à l'adjudication de contrats, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-08-375

31. DEMANDE D'EXEMPTION À LA POLICE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES ET GREFFIER PAR INTÉRIM – ME ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD

ATTENDU que pour pratiquer sa profession, un avocat doit nécessairement souscrire au fonds d'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU que les règlements du Barreau du Québec permettent à un avocat d'être exempté de cette obligation lorsque celui-ci est au service exclusif d'une ville;

ATTENDU que Me Alexandre Doucet-McDonald agira à titre de greffier par intérim exclusivement pour la Ville de Beloeil à compter du 29 août 2016;

ATTENDU que les assurances de la Ville couvrent déjà les professionnels à l'emploi de la Ville dans le cadre de leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Barreau du Québec d'exempter Me Alexandre Doucet-McDonald de toute souscription au fonds d'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, en confirmant que la Ville de Beloeil se porte garante, prend fait et cause, et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Alexandre Doucet-McDonald dans l'exercice de ses fonctions, et ce pour la durée de son contrat de travail, soit du 29 août 2016 au 27 octobre 2017.

2016-08-376

32. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 7 juillet au 22 août 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-08-377

33. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 14 juin au 8 août 2016;



ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 14 juin au 8 août 2016 au montant total de 213 801 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 juin au 8 août 2016 au montant total de 32 880,69 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-08-378

34. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BLOEIL – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a attribué à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil, trois nouvelles unités de logements dans le cadre du programme supplément au loyer;

ATTENDU que l'OMH doit obtenir l'autorisation de la Ville, par résolution, de gérer ces unités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de participer à l'ajout de trois unités de logement au Programme de Supplément au Loyer à Beloeil, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant cinq (5) ans.

La mairesse ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2016-08-379

35. REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE IP – REJET DES SOUMISSIONS

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour le remplacement du système téléphonique IP, projet 161004;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, laquelle est 46 % plus élevée que l'estimation;

ATTENDU que la soumission reçue est au-dessus de 100 000 \$ et que nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de rejeter la soumission reçue de la compagnie Connex Québec inc. pour le contrat de remplacement du système téléphonique IP.

2016-08-380

36. DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS D'ACCÈS DU POSTE DE POLICE ET DU CENTRE DES LOISIRS – REJET DES SOUMISSIONS

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du poste de police et du Centre des loisirs, projet 16BA15;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, les prix se sont avérés plus élevés que l'estimation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de rejeter toutes les soumissions reçues pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du poste de police et du Centre des loisirs, projet 16BA15 et de procéder à un nouvel appel d'offres.

37. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – PROJET D'ENTENTE AFIN DE REMPLACER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE 2003 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2016-08-381

38. TRAVAUX D'ENGAZONNEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE TRANCHÉE DRAINANTE AU BASSIN DIONIS-DÉSILETS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation, a été réalisé pour des travaux d'engazonnement et la construction d'une tranchée au bassin Dionis-Désilets, projet 2015-05a);

ATTENDU qu'une soumission a été reçue, à savoir :

1. Construction Lavallée inc. 17 131,27 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Lavallée inc. pour des travaux d'engazonnement et de construction d'une tranchée drainante au bassin Dionis-Désilets, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 27 juillet 2016, pour un montant total estimé de 17 131,27 \$, taxes incluses.

Cette dépense est financée à même le règlement 1710-00-2015.

2016-08-382 

39. JEUX LIBRES DANS LA RUE – AUTORISATION

ATTENDU l'adoption du projet pilote permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que conformément à la procédure en place, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans les rues suivantes :

Aragon, Beaugrand, des Groseilliers, des Chardonnerets, du Domaine, Léa-Lafontaine, Maurice-Auclair;

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse de ces demandes et a émis une recommandation favorable pour toutes ces rues;

ATTENDU qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents des rues ayant reçu une recommandation favorable et qu'au moins 66 % des résidents étaient en faveur de permettre les jeux libres dans la rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la pratique des jeux libres dans les rues suivantes, dès que la signalisation appropriée aura été installée :

- Aragon, incluant un tronçon de la rue du Domaine (entre le 776 du Domaine et la rue des Sources);
- Beaugrand (entre les rues Salomon et Jean-B.- Allard);
- Groseilliers, des (entre le 841 et le 1022);
- Chardonnerets, des;
- Léa-Lafontaine;
- Maurice-Auclair (entre le 15 et le 225).

2016-08-383

40. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – JANVIER À JUIN 2016 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu signée le 21 mars 2012;

ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 6FD000238 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 28 530,26 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de janvier à juin 2016.



Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

2016-08-384

41. FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE – APPEL D'OFFRES COMMUN – DÉLÉGATION

ATTENDU que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

ATTENDU que les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, et Sainte-Marie-Madeleine désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique permettant de réduire les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de déléguer à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication mobiles en mode numérique pour les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, et Sainte-Marie-Madeleine;

2016-08-385

42. ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AVRDI) – LOCAUX AU CENTRE DES LOISIRS – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Beloeil rend disponible les locaux du Centre des loisirs pour les organismes à but non lucratif dûment accrédités;

ATTENDU que l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) occupera, à compter du 1^{er} septembre 2016, des locaux dans cet immeuble;

ATTENDU la volonté des parties de s'entendre sur les termes d'un contrat de location;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat de location à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

2016-08-386

43. FOURNITURE D'UN PORTAIL CITOYEN GÉNÉRIQUE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire mettre en place un portail citoyen qui permettra de mettre de l'avant plusieurs services aux citoyens, dont la carte accès en partenariat avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire;



ATTENDU l'avis positif du responsable des Technologies de l'information et de la communication sur la sécurité du système;

ATTENDU selon la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré lorsque le montant est inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour portail citoyen générique de B-CITI, pour une période de 1 an, à B-CITI, une division de Métix 2016, sur la base des prix forfaitaires contenus à leur proposition commerciale. La valeur totale du contrat pour une période d'un an est estimée à 22 995 \$, taxes incluses.

2016-08-387

44. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juin 2016
- c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – rapport annuel de la gestion de l'eau potable

2016-08-388

45. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) Baseball Québec – programme d'excellence été 2016 200 \$
 - b) Académie Sportive de Montréal – championnat panaméricain cadet et junior de karaté 2016 200 \$

46. VARIA

47. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2016-08-389

48. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 22 h 06 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 22 août 2016.

PIERRE VERRET
Président d'assemblée et maire suppléant

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 12 septembre 2016, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure – lot 4 626 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – 2026, rue Richelieu (265, rue de l'Industrie) – empiètement supplémentaire d'une construction souterraine dans la marge de recul avant

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

5. Développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – contribution pour fins de parcs – entente modifiée – autorisation de signature

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 12 septembre 2016 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 9 septembre 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 03 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-09-390

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-09-391

4. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 626 125 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – 2026, RUE RICHELIEU (265, RUE DE L'INDUSTRIE) – EMPIÈTEMENT SUPPLÉMENTAIRE D'UNE CONSTRUCTION SOUTERRAINE DANS LA MARGE DE REcul AVANT

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 2026, rue richelieu (265, rue de l'Industrie) sur le lot 4 626 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, un empiètement supplémentaire d'une construction souterraine dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure pour le 2026, rue Richelieu (265, rue de l'Industrie), sur le lot 4 626 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux conditions prévues à la résolution 2016/08/137 du comité consultatif d'urbanisme.

2016-09-392

5. DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – ENTENTE MODIFIÉE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'ensemble du projet de développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU qu'une parcelle de ce site doit être cédée à la Ville à des fins de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU qu'à même cette parcelle est compris un terrain d'une superficie de 6 500 m² pouvant accueillir le projet de piscine intérieure faisant l'objet du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et le promoteur, 9174-8319 Québec inc., concernant la cession de terrains à des fins de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

La présente résolution abroge la résolution 2016-07-331.



6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-09-393

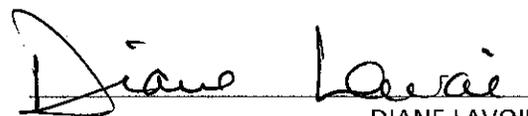
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 08 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 12 septembre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

CONSEIL

4. Procès-verbaux des séances ordinaire du 22 août 2016 et extraordinaire du 12 septembre 2016 – adoption
5. Maire suppléant – octobre, novembre et décembre 2016 – nomination
6. Réseau de transport métropolitain – conseil d'administration Couronne Sud – nomination

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7. Service de la planification et du développement du territoire – poste de coordonnateur en environnement contractuel – embauche
8. Service des travaux publics – poste de mécanicien 1 – embauche

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. Comité consultatif en développement durable (CCDD) – nomination
10. Plan cadastrale parcellaire – rue des Châteaux – autorisation de signature
11. Demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement – 347, rue Duvernay – lot 4 554 127 – Gilbert Performance
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 223, boulevard Cartier – lot 4 493 793 – aménagement d'une aire de jeu – nouvelle garderie
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-718, rue Laurier – lot 4 554 484 – installation d'enseignes attachées

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 815, rue Gilbert-Desautels – lot 4 555 509 – aménagement d'un logement bigénérationnel
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – rue Paul-Perreault – lot 5 129 000 – habitation multifamiliale – 95 logements – contrainte de stationnement
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 919, rue Dupré – aménagement de terrain et stationnement
17. Hydro Culture Macri inc. – 1500, rue Henry-R.-Gray – aide financière en matière de développement économique
18. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – révision des îlots déstructurés résidentiels – demande d'ajout du lot 4 626 148
19. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – règlement 32-15-22 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement – appui

SERVICES JURIDIQUES

20. *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu – avis de motion*
21. *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu – projet – adoption*
22. *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu – avis de motion*
23. *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu – projet – adoption*
24. *Règlement 1682-01-2016 modifiant le Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – adoption*
25. *Règlement 1695-01-2016 modifiant le Règlement 1695-00-2014 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil – adoption*
26. *Règlements 1714-01-2016 modifiant le Règlement 1714-00-2015 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Beloeil – avis de motion*
27. *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – scrutin référendaire – état et dépôt des résultats définitifs du scrutin*
28. *Règlement 1725-00-2016 concernant la délégation du pouvoir de former les comités de sélection pour l'évaluation des soumissions relatives à l'adjudication de contrats – adoption*
29. Cercle de virage – rue des Orioles – acte de vente – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

30. Autorisation des dépenses
31. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
32. Diffusions de la Coulisse – subvention supplémentaire 2016
33. Construction du Centre aquatique – services professionnels en ingénierie – programme fonctionnel et technique et devis de performance et surveillance – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
34. Construction du Centre aquatique – services professionnels en architecture – programme fonctionnel et technique et devis de performance et surveillance – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

35. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – entente remplaçant l'entente intermunicipale de 2003 – approbation – autorisation de signature
36. Construction de bordures de béton pour les parcs Charles-Larocque et Jean-Baptiste-Allard – octroi de contrat

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

37. Vente de véhicules usagés – entente pour une vente à l'encan – autorisation de signature
38. Réduction de la vitesse permise – rue Richelieu, montée du Pré-Vert aux limites nord-est de la municipalité – demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
39. Construction d'un égout pluvial – rue Frontenac – octroi de contrat – ratification

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

40. Développement des collections – ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – demande d'aide financière – autorisation

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

41. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juillet et août 2016
 - c) Rapport des activités de l'Écopatrouille – 2016
 - d) Liste des employés en fin de période probatoire

SUBVENTIONS ET APPUIS

42. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
43. Regroupement des Auberges du cœur du Québec – ouverture d'une 29e Auberge du cœur – appui
44. Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – organisation de la grande guignolée des médias – autorisation

VARIA

- 45.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 46.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 47.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 26 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-09-394

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-09-395

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du 22 août 2016 et extraordinaire du 12 septembre 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-09-396

5. MAIRE SUPPLÉANT – OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur le conseiller Guy Bédard soit nommé maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016, inclusivement.

2016-09-397

6. RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COURONNE SUD – NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain;

ATTENDU le consensus métropolitain qui prévoit que quatre de ces sièges élus vont à la Couronne Sud;

ATTENDU que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux représentants;

ATTENDU qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'Est de la Couronne Sud;

ATTENDU qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans l'Ouest de la Couronne Sud;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, les municipalités locales des Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'entériner les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Suzanne Roy
- Madame Diane Lavoie
- Monsieur Donat Serres
- Monsieur Claude Haineault

2016-09-398

7. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – POSTE CONTRACTUEL DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Marie-Ève Ferland au poste contractuel de coordonnateur en environnement au Service de la planification et du développement du territoire en date du 11 octobre 2016, et ce, pour une durée approximative de 3 ans.

Son salaire annuel sera de 57 753 \$ avec une période de probation de 6 mois. À la fin de sa période de probation, elle sera éligible à la banque de congé de maladie. Elle pourra adhérer au régime de retraite de la ville après 700 heures travaillées dans une même année de référence.

Elle bénéficiera d'une journée par mois de service de vacances pour l'année 2016 et de 3 semaines de vacances en 2017. Elle bénéficiera également des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la ville.

2016-09-399

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE MÉCANICIEN 1 – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Stéphane Vaillancourt au poste permanent de mécanicien 1 au Service des travaux publics, et ce, à compter du 11 octobre 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2016-09-400

9. COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCDD) – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur Cesar Lagaespada soit nommé membre observateur du comité consultatif en développement durable (CCDD), et ce, pour une période de deux ans, à compter du 26 septembre 2016.



2016-09-401

10. PLAN CADASTRALE PARCELLAIRE – RUE DES CHÂTEAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous la minute 40471, modifiant les lots 4 556 168 et 5 129 864 en créant les lots 5 284 018 et 5 284 019, tous au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux fins du prolongement de l'emprise de la rue des Châteaux et de l'établissement d'un passage piétonnier.

La mairesse ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2016-09-402

11. DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – 347, RUE DUVERNAY – LOT 4 554 127 – GILBERT PERFORMANCE

ATTENDU qu'une demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement est présentée pour l'immeuble situé au 347, rue Duvernay;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'approuver;

ATTENDU la résolution 2016-08-364 adoptée par le conseil le 22 août 2016 et approuvant la demande d'exemption de l'obligation de fournir 5 cases de stationnement pour l'immeuble situé au 347, rue Duvernay ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement dans le cadre du permis de construction 2014-0174 pour quatre cases supplémentaires de stationnement, le tout, comme présenté dans les documents en appui à la demande et conditionnellement au versement de la contribution au fonds de stationnement exigée par case de stationnement faisant l'objet de l'exemption.

2016-09-403

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 223, BOULEVARD CARTIER – LOT 4 493 793 – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEU – NOUVELLE GARDERIE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/09/159 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2582 au demandeur pour permettre des travaux de réaménagement d'une aire de stationnement, et plus particulièrement, l'installation dans le stationnement de la cour latérale d'une aire de jeu pour une nouvelle garderie, au 223, boulevard Cartier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-09-404

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 712-718, RUE LAURIER – LOT 4 554 484 – INSTALLATION D'ENSEIGNES ATTACHÉES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/09/157 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2576 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'enseignes commerciales, au 712-718, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-09-405

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 815, RUE GILBERT-DESAUTELS – LOT 4 555 509 – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/09/158 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construction 2016-2578 et du certificat d'autorisation 2016-2579 au demandeur pour permettre la construction d'une nouvelle résidence de deux étages, incluant l'aménagement d'un logement bigénérationnel dans une partie du deuxième étage, au 815, rue Gilbert-Desautels, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-09-406

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – RUE PAUL-PERREAULT – LOT 5 129 000 – HABITATION MULTIFAMILIALE – 95 LOGEMENTS – CONTRAINTE DE STATIONNEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance du permis de construction 2016-2596 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de 4 étages de 95 logements avec stationnement souterrain, sur le lot 5 129 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé sur la rue Paul-Perreault, le tout, tel que présenté dans les documents en appui à la demande, et plus particulièrement, aux plans déposés le 19 septembre 2016 par Habitation3.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-09-407

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 919, RUE DUPRÉ – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ET STATIONNEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2490 au demandeur pour permettre des travaux d'aménagement paysager et d'une aire de stationnement, au 919, rue Dupré, le tout tel que présenté aux documents en appui à la demande, et plus particulièrement au plan d'implantation A052, préparé par Architecte Duquette en date du 16 septembre.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-09-408

17. HYDRO CULTURE MACRI INC. – 1500, RUE HENRY-R.-GRAY – AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire promouvoir l'épanouissement des entreprises dans sa zone industrielle;

ATTENDU que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 18 750 \$ pour l'année 2017 à l'entreprise Hydro-culture Macri inc. afin de l'encourager dans la poursuite de ses activités sur le territoire et ce, conditionnellement à la mise en conformité de son immeuble à la réglementation municipale.

Cette dépense est prévue au budget au poste 02-620-00-970

2016-09-409

18. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – RÉVISION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS RÉSIDENTIELS – DEMANDE D'AJOUT DU LOT 4 626 148

ATTENDU le processus de révision des tracés des îlots déstructurés résidentiels entreprise par la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une demande visant à faire inclure le lot 4 626 148 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans ce même processus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu l'ajout du lot 4 626 148 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans le cadre de son processus de révision des tracés des îlots déstructurés.



2016-09-410

19. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – RÈGLEMENT 32-15-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT – APPUI

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer le règlement modifié 32-15-22 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR).

2016-09-411

20. RÈGLEMENT 1666-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1666-00-2011 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BELOEIL AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu*, sera déposé pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-09-412

21. RÈGLEMENT 1666-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1666-00-2011 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BELOEIL AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 octobre 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-09-413

22. RÈGLEMENT 1667-52-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu*, sera déposé pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-09-414

23. RÈGLEMENT 1667-52-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 octobre 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-09-415

24. RÈGLEMENT 1682-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1682-01-2016 modifiant le Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

2016-09-416

25. RÈGLEMENT 1695-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1695-00-2014 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1695-01-2016 modifiant le Règlement 1695-00-2014 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil*.

2016-09-417

26. RÈGLEMENTS 1714-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1714-00-2015 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier la période permettant l'élagage et l'abattage d'un frêne sur le territoire de la ville de Beloeil, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-09-418

27. RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE – ÉTAT ET DÉPÔT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN

Conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose l'état et dépôt des résultats définitifs du scrutin, préparé par la greffière du scrutin référendaire, concernant le référendum sur le règlement intitulé *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*, qui s'est tenu le 18 septembre 2016.

2016-09-419

28. RÈGLEMENT 1725-00-2016 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE FORMER LES COMITÉS DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'ADJUDICATION DE CONTRATS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1725-00-2016 concernant la délégation du pouvoir de former les comités de sélection pour l'évaluation des soumissions relatives à l'adjudication de contrats*.

2016-09-420

29. CERCLE DE VIRAGE – RUE DES ORIOLES – ACTE DE VENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un cercle de virage a été aménagé dans le prolongement de la rue des Orioles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquiescer officiellement une parcelle de terrain désignée comme étant le lot numéro 5 207 758 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société d'investissement Zelka inc., préparé par Me Nathalie Carrier, notaire, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2016-09-421

30. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 19 août au 26 septembre 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-09-422

31. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 11 août au 15 septembre 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 11 août au 15 septembre 2016 au montant total de 72 080 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 août au 15 septembre 2016 au montant total de 46 904,14 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-09-423

32. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement d'un montant de 61 150 \$ aux Diffusions de la Coulisse, représentant une subvention supplémentaire pour l'année 2016.



2016-09-424

33. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels en ingénierie – programme fonctionnel et technique et devis de performance et surveillance pour la construction du Centre aquatique à Beloeil, projet 1724-16A;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Les Consultants SM inc.
2. WSP
3. Les services exp inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie – programme fonctionnel et technique et devis de performance pour la construction du Centre aquatique à Beloeil en mode clé en main, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit *Les services exp inc.*, sur la base des prix forfaitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 14 septembre 2016, pour un montant de 88 530,75 \$.

D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux pour la construction du Centre aquatique à Beloeil en mode clé en main, pour un montant de 44 840,25 \$, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement.*

La valeur totale du contrat est estimée à 133 371,00 \$, taxes incluses.

2016-09-425

34. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels en architecture – programme fonctionnel et technique et devis de performance et surveillance pour la construction du Centre aquatique à Beloeil, projet 1724-16B;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;



ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Riopel + associés architectes
2. STGM architectes
3. Architecte Duquette

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adjuger le contrat pour des services professionnels en architecture – programme fonctionnel et technique et devis de performance pour la construction du Centre aquatique à Beloeil en mode clé en main, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit *Riopel + associés architectes*, sur la base de prix forfaitaires et unitaires pour les visites supplémentaires, apparaissant sur le bordereau de prix, pour un montant de 52 313,62 \$.

D'adjuger le contrat pour des services professionnels en architecture pour la surveillance des travaux pour la construction du Centre aquatique à Beloeil en mode clé en main, pour un montant de 31 848,08 \$, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du *Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement.*

La valeur totale du contrat est estimée à 84 161,70 \$, taxes incluses.

2016-09-426

35. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE 2003 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);

ATTENDU qu'une entente intermunicipale lie les parties membres de la RIEVR et qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de remplacer l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente remplaçant l'entente intermunicipale de 2003 préparé par la RIEVR et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.



2016-09-427

36. CONSTRUCTION DE BORDURES DE BÉTON POUR LES PARCS CHARLES-LAROCQUE ET JEAN-BAPTISTE-ALLARD – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour la construction de bordures de béton pour les parcs Charles-Larocque et Jean-Baptiste-Allard, projet 2016-08;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| 1. Construction G3 inc. | 24 673,64 \$ |
| 2. Pavages Maska inc. | 32 099,78 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction G3 inc.*, pour la réalisation des travaux de bordures de béton, de réfection des fosses de sable et de drainage dans les parcs Charles-Larocque et Jean-Baptiste-Allard, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 24 673,64 \$, taxes incluses.

2016-09-428

37. VENTE DE VÉHICULES USAGÉS – ENTENTE POUR UNE VENTE À L'ENCAN – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville désire se départir d'équipements désuets;

ATTENDU qu'une entreprise spécialisée dans la vente aux enchères est présente dans notre région;

ATTENDU que l'expertise et le rayonnement de cette entreprise nous permettent de croire que les prix de vente obtenus sont généralement supérieurs à ceux obtenus lors d'encans publics de plus petite envergure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la signature d'une entente de vente aux enchères avec Les Encans Ritchie Bros pour la disposition des équipements suivants :

- Un véhicule GMC Van Savana 1500, année 2003, unité 2003V0436
- Une Camionnette Uplander, année 2007, unité 2007V0471
- Un véhicule Dodge Van Caravan, année 2003, unité 2003V0434
- Une camionnette Chevrolet S 10 (4x4), année 2003, unité 2003V0460

Le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du service des Travaux publics sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2016-09-429

38. RÉDUCTION DE LA VITESSE PERMISE – RUE RICHELIEU – DE LA MONTÉE DU PRÉ-VERT JUSQU’AUX LIMITES NORD-EST DE LA MUNICIPALITÉ –DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L’ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

ATTENDU que la limite de vitesse sur une portion de la rue Richelieu, route 223, située au nord de la Montée du Pré-Vert jusqu’à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est de 90 km/h;

ATTENDU que pour des raisons de sécurité, des citoyens du secteur demandent depuis plusieurs années à la Ville que cette limite de vitesse soit réduite;

ATTENDU que dans le passé, une évaluation de ce secteur avait été effectuée par Postes Canada et que les résultats démontraient que, notamment en raison de la vitesse de la circulation routière à cet endroit, la présence de boîtes aux lettres présentait des risques pour la sécurité des préposés à la livraison du courrier ainsi que pour les autres conducteurs de véhicules;

ATTENDU qu’en raison de la limite de 90 km/h actuellement permise, Postes Canada avait même suspendu la livraison du courrier dans plusieurs boîtes aux lettres de ce secteur;

ATTENDU qu’en 2007, la Ville de Beloeil avait adopté la résolution 2007-04-142 demandant au ministère des Transports de réduire la vitesse permise de 90 km/h à 70 km/h sur ce même tronçon de la route 223;

ATTENDU que la Ville de Beloeil croit toujours en la nécessité d’abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur ce tronçon;

ATTENDU que le MTMDET maintient que la grille de critères de justification servant à établir les limites de vitesse sur le réseau routier national ne justifie pas, selon son analyse, un abaissement de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur ce tronçon;

ATTENDU que le MTMDET serait ultimement disposé à abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 80 km/h;

ATTENDU que, pour améliorer la sécurité, nous avons aussi demandé au MTQ de repositionner le début de la zone de 50 km/h à quelques centaines de mètres plus au nord de la position actuelle;

ATTENDU que le MTMDET souhaite, dans un premier temps, observer les nouveaux comportements routiers suite à un abaissement de la vitesse à 80 km/h avant de considérer un repositionnement du début de la zone de 50 km/h;

ATTENDU que la limite de vitesse à cet endroit est fixée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification dans les Transports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’accepter la proposition finale du MTMDET de réduire la vitesse permise de 90 km/h à 80 km/h sur la rue Richelieu, de la Montée du Pré-Vert jusqu’au début de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Il est demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification dans les Transports de réévaluer, dans un horizon d’un an après l’abaissement de la vitesse à 80 km/h, la possibilité de relocaliser plus au nord le début de la zone de 50 km/h.



2016-09-430

39. CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT PLUVIAL – RUE FRONTENAC – OCTROI DE CONTRAT – RATIFICATION

ATTENDU que dans le cadre de travaux de réfection de pavage, de trottoirs et de bordures sur la rue Frontenac le Service du génie considère qu'il serait avantageux pour la ville d'installer une conduite d'égout pluvial sur cette rue;

ATTENDU que le Service des travaux publics a été sollicité afin d'effectuer l'installation d'une nouvelle conduite d'égout pluvial, incluant l'interception des branchements de chacun des puisards et sorties de branchements futurs pour les résidences de cette rue;

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée pour l'acquisition des matériaux requis pour exécuter ces travaux;

ATTENDU que quatre fournisseurs ont déposé une soumission et que la firme *St-Germain égouts et aqueducs inc.* a déposé la soumission la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la dépense de 16 991,10 \$ à *St-Germain égouts et aqueducs inc.*, pour les bons de commande 16T60655 et 16T60651, aux fins de la construction d'un égout pluvial sur la rue Frontenac.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-320-11-701, sous-projet 16G002.

2016-09-431

40. DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU le programme Appel de projets en développement des collections du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au MCCQ, dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections;

La directrice du service de la Bibliothèque ou la directrice générale sont autorisées à signer tout document à cet effet.

La directrice du service de la Bibliothèque est également désignée à titre de mandataire dans la convention à intervenir entre la Ville de Beloeil et le MCCQ.

2016-09-432

41. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juillet et août 2016
- c) Rapport des activités de l'Écopatrouille – 2016
- d) Liste des employés en fin de période probatoire

2016-09-433

42. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Maison Victor-Gadbois – souper-bénéfice et encans – 22 octobre 2016 2 billets à
200 \$ chacun
- 2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - b) Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu 600 \$
- 3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
 - c) Association québécoise d'urbanisme (AQU) – journée annuelle de formation – 15 octobre 2016 1 inscription
264,44 \$

2016-09-434

43. REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC – OUVERTURE D'UNE 29E AUBERGE DU CŒUR – APPUI

ATTENDU que les Auberges du cœur hébergent des jeunes en difficulté ou sans abri âgés de 12 à 30 ans;

ATTENDU qu'elles sont ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, offrent le gîte et le couvert, un milieu stable et une écoute active ainsi qu'un soutien et un accompagnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer les démarches entreprises par le Regroupement des Auberges du cœur du Québec en vue de l'implantation d'une 29^e Auberge du cœur sur le territoire de la Ville de Beloeil.



2016-09-435

44. LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ORGANISATION DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS – AUTORISATION

ATTENDU que la Grande Guignolée des médias aura lieu le 8 décembre prochain;

ATTENDU que l'organisme *Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu* est un organisme bénéficiaire de la Grande Guignolée des médias;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser *Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu* à faire de la sollicitation à Beloeil, aux intersections suivantes, dans le cadre de la Grande guignolée des médias, le 8 décembre 2016 :

- Rues Serge-Pépin et André-Labadie
- Rues Duvernay et Bromont

Et ce, conditionnellement à l'obtention par l'organisme des approbations nécessaires auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

45. VARIA

46. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-09-436

47. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 59 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 septembre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MARDI 11 OCTOBRE 2016 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le mardi 11 octobre 2016, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

SERVICE DES FINANCES

3. Programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 – adoption

VARIA

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MARDI 11 OCTOBRE 2016 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 11 octobre 2016 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 7 octobre 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Cathy Goyette, trésorière
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Madame Martine Vallières, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 03;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-10-437

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-10-438

4. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2017-2018-2019 tel que présenté.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-10-439

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

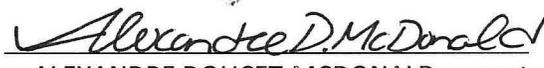
À 19 h 11;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 11 octobre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 24 OCTOBRE 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM) – 66, rue Brunelle – lot 5 554 097 – aménagement de l'aire de stationnement – garderie – audition des personnes intéressées – adoption
5. Dérogation mineure (DM) – 919, rue Dupré – lot 4 629 083 – aménagement de stationnement – audition des personnes intéressées – adoption
6. Dérogation mineure (DM) – 1355, rue Louis-Marchand – lot 5 791 596 – Les Entreprises S.F.C. – aménagement de l'aire de stationnement – audition des personnes intéressées – adoption
7. Dérogation mineure (DM) – 804, rue des Ormeaux – marge latérale – audition des personnes intéressées – adoption
8. Dérogation mineure (DM) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Mail Montenach – BuroPro Citation – affichage – audition des personnes intéressées – adoption
9. Usage conditionnel (UC) – 1046, rue Dupré – ajout d'un logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – adoption
10. *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beauceville afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu* – assemblée publique de consultation
11. *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beauceville afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu* – adoption
12. *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu* – assemblée publique de consultation
13. *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu* – adoption

CONSEIL

14. Procès-verbaux des séances ordinaire du 26 septembre 2016 et extraordinaire du 11 octobre 2016 – adoption

-
15. Rapport de la mairesse sur la situation financière incluant la liste des contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ et la liste des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

16. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – chargée de projet culturel – remplacement temporaire – embauche
17. Service des finances – chef de division-technologie de l'information – embauche

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Mail Montenach – BuroPro Citation – affichage
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1555, rue de l'Industrie – Revêtements Métalliques Gaétan Lajoie – agrandissement
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 615, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – lot 4 554 088 – Suncor Energy – affichage
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 615, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – lot 4 554 088 – Suncor Energy – architecture
22. Cession d'une portion de l'emprise de la rue Henry-R.-Gray – entente – autorisation de signature
23. Entreprises Québec – service PerLe – répertoire de permis et licences nécessaires pour exploiter une entreprise – adhésion – autorisation de signature

SERVICES JURIDIQUES

24. *Règlement 1653-07-2016 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – avis de motion*
25. *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735 – avis de motion*
26. *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735 – projet – adoption*
27. *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – avis de motion*
28. *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – projet – adoption*
29. *Règlement 1713-01-2016 modifiant le Règlement 1713-00-2015 instaurant un programme d'aide financière à la rénovation de façade – avis de motion*
30. *Règlement 1714-01-2016 modifiant le Règlement 1714-00-2015 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Beloeil – adoption*
31. *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin – avis de motion*
32. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 553 720 – construction d'un deuxième bâtiment principal – projet de résolution – adoption
33. Calendrier des séances ordinaires du conseil 2017 – adoption
34. Détournement du cours d'eau des Trente – lots 5 104 764 et 4 553 169 du cadastre du Québec – demande

SERVICE DES FINANCES

35. Autorisation des dépenses
36. Réallocations de fonds pour projets en cours – approbation

-
37. Financement de projets 2017 – appropriation de surplus accumulés affectés et de fonds réservés
 38. Financement de projets 2017 – autorisation d'emprunt au fonds de roulement et ouverture d'enveloppes budgétaires
 39. Location de camions avec opérateur pour le transport de neige – saison hivernale 2016-2017 – autorisation de dépense
 40. Services professionnels en comptabilité – auditeur indépendant – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
 41. Services professionnels en ingénierie – plans, devis et surveillance – travaux de construction d'un carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie, au Faubourg Richelieu – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
 42. Acquisition d'accessoires de sécurité – regroupement d'achats avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – autorisation de dépense
 43. Services professionnels en graphisme – grille d'évaluation et de pondération – approbation

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

44. Ministère de la Sécurité publique – programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel – autorisation

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

45. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Second rapport semestriel 2016 de la trésorière

SUBVENTIONS ET APPUIS

46. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
47. Ville de Sainte-Julie – réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – projet de réseau électrique métropolitain – appui
48. Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – organisation de la grande guignolée des médias – autorisation

VARIA

- 49.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 50.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 51.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 24 OCTOBRE 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 24 octobre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-10-437

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le sujet suivant :

49. Mail Montenach – entente de partenariat – acceptation



2016-10-438

4. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 66, RUE BRUNELLE – LOT 5 554 097 – AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – GARDERIE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soit autorisées, au 66, rue Brunelle :

1. L'implantation d'une aire de stationnement à 0,6 mètre de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 2 mètres;
2. La réduction des exigences en stationnement en considérant comme calcul un ratio de 1 case par 50 m² de superficie de plancher d'usage plutôt que 1 case par 30 m²;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dérogations mineures demandées pour le 66, rue Brunelle, aux conditions prévues à la résolution 2016/09/151 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-10-439

5. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 919, RUE DUPRÉ - LOT 4 629 083 – AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soit autorisées, au 919, rue Dupré :

1. Une réduction des longueurs des côtés du triangle de visibilité à 7,5 mètres;
2. L'implantation d'une allée de circulation d'une aire de stationnement à une distance de 0,3 mètre de la ligne avant;
3. L'implantation d'une case de stationnement à une distance de 0,15 mètre de la ligne arrière de propriété.



ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dérogations mineures demandées pour le 919, rue Dupré, le tout tel que présenté dans les documents en appui à la demande et ce, conditionnellement à la plantation de six arbres d'un diamètre minimal de 0,07 m dans la cour donnant sur la rue Saint-Jean-Baptiste et à la plantation d'un alignement complet d'arbustes aux abords de l'ensemble de l'aire de stationnement.

2016-10-440

6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1355, RUE LOUIS-MARCHAND – LOT 5 791 596 – LES ENTREPRISES S.F.C. – AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1355, rue Louis-Marchand, une réduction de la largeur d'une allée de circulation à double sens de 0,14 mètre;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1355, rue Louis-Marchand, aux conditions prévues à la résolution 2016/09/152 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-10-441

7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 804, RUE DES ORMEAUX – MARGE LATÉRALE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 804, rue des Ormeaux, un empiètement du bâtiment principal de 0,41 mètre dans la marge latérale, soit à 1,09 mètre de la ligne latérale de terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 804, rue des Ormeaux, le tout tel que présenté dans les documents en appui à la demande.

2016-10-442

8. DÉROGATION MINEURE (DM) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MAIL MONTENACH – BUROPRO CITATION – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, l'installation d'une enseigne rattachée à un mur sur une façade du bâtiment autre que celle de l'établissement ou du local;

ATTENDU que l'entreprise Buropro Citation occupe plus de 2 000 m² de la superficie totale du Mail Montenach;

ATTENDU que l'entreprise détient le troisième plus grand local du Mail Montenach;

ATTENDU que l'entreprise n'a pas façade sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU qu'un refus d'accorder la dérogation mineure pourrait causer un préjudice sérieux;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2016/10/174 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-10-443

9. USAGE CONDITIONNEL (UC) – 1046, RUE DUPRÉ – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement additionnel a été formulée pour le 1046, rue Dupré;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la demande pour l'aménagement d'un logement additionnel pour le 1046, rue Dupré, aux conditions prévues à la résolution 2016/10/177 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-10-444

10. RÈGLEMENT 1666-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1666-00-2011 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BELOEIL AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2016-10-445

11. RÈGLEMENT 1666-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1666-00-2011 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BELOEIL AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1666-04-2016 modifiant le Règlement 1666-00-2011 édictant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu.*

2016-10-446

12. RÈGLEMENT 1667-52-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2016-10-447

13. RÈGLEMENT 1667-52-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 32-12-17.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-52-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'établir la concordance au règlement 32-12-17.1 de la MRC La Vallée-du-Richelieu.*

2016-10-448

14. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 26 septembre 2016 et extraordinaire du conseil du 11 octobre 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.



2016-10-449

15. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE INCLUANT LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ ET LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse fait son rapport sur la situation financière de la municipalité et dépose :

1. Une liste de tous les contrats que la municipalité a conclus entre le 1er octobre 2015 et le 30 septembre 2016 et qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$;
2. Une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus entre le 1er octobre 2015 et le 30 septembre 2016 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$.

2016-10-450

16. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – CHARGÉE DE PROJET CULTUREL – REMPLACEMENT TEMPORAIRE – EMBAUCHE

ATTENDU le processus d'embauche pour le remplacement du congé de maternité de la chargée de projet culturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Naomie Langlois-Delorme à titre de chargée de projet culturel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sur une base contractuelle, à compter du 1^{er} novembre 2016, et ce pour une durée approximative de 12 mois.

Madame Langlois-Delorme bénéficiera d'un salaire annuel de 47 248,70 \$. Elle sera également éligible aux autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville, à l'exception de l'assurance collective et du régime de retraite.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer tout document à cet effet.

2016-10-451

17. SERVICE DES FINANCES – CHEF DE DIVISION-TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – EMBAUCHE

ATTENDU la création du poste permanent de chef de division-technologie de l'information au Service des finances en date du 11 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Vincent Marcoux à titre de chef de division-technologie de l'information au Service des finances, en date du 14 novembre 2016, au salaire annuel de 82 667 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Monsieur Marcoux bénéficiera de quatre semaines de vacances en 2017 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville. Il pourra également adhérer au régime de retraite des employés cadres dès son embauche.



2016-10-452



18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MAIL MONTENACH – BUROPRO CITATION – AFFICHAGE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/10/175 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2676 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne rattachée au mur, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-10-453

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1555, RUE DE L'INDUSTRIE – REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES GAÉTAN LAJOIE – AGRANDISSEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/10/176 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construction 2016-2654 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement au 1555, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-10-454

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 615, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – LOT 4 554 088 – SUNCOR ENERGY – AFFICHAGE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/09/155 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2363 au demandeur pour permettre des travaux de remplacement d'enseignes, au 615, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, conditionnellement à ce que le bandeau de façade incluant la feuille d'érable ne soit pas lumineux, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-10-455

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 615, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – LOT 4 554 088 – SUNCOR ENERGY – ARCHITECTURE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, conformément au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et aux conditions prévues à la résolution 2016/09/156 du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construction 2016-2364 au demandeur pour permettre des travaux de modification des façades et artifices publicitaires, au 615, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, conditionnellement à ce que le bandeau de façade incluant la feuille d'érable ne soit pas lumineux, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



Monsieur le conseil Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et s'abstient de participer aux délibérations sur ce point

2016-10-456

22. CESSION D'UNE PORTION DE L'EMPRISE DE LA RUE HENRY-R.-GRAY – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville souhaite prendre possession d'une portion de l'emprise de la rue Henry-R.-Gray (anciennement rue Pierre-Louis-Le Tourneux) et désignée comme étant l'éventuel lot 5 952 948 du Cadastre du Québec;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9031-1994 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2016-10-457

23. ENTREPRISES QUÉBEC – SERVICE PERLE – RÉPERTOIRE DE PERMIS ET LICENCES NÉCESSAIRES AUX FINS DE L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE – ADHÉSION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le service PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec;

ATTENDU que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec a adhéré au service PerLE et qu'il peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU la volonté de la Ville de Beloeil d'adhérer audit service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le service PerLe et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2016-10-458

24. RÈGLEMENT 1653-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* afin de changer la période d'interdiction de stationnement de nuit, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



2016-10-459

25. RÈGLEMENT 1667-53-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H-735 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin d'autoriser l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-10-460

26. RÈGLEMENT 1667-53-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H-735 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 novembre 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-10-461

27. RÈGLEMENT 1670-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* afin d'en assurer la concordance avec le règlement 32-12-17.1 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-10-462

28. RÈGLEMENT 1670-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 novembre 2016, à 19 heures 30, à la salle du conseil.



2016-10-463

29. RÈGLEMENT 1713-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1713-00-2015 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION DE FAÇADE – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 1713-00-2015 instaurant un programme d'aide financière à la rénovation de façade, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-10-464

30. RÈGLEMENT 1714-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1714-00-2015 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELŒIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1714-01-2016 modifiant le Règlement 1714-00-2015 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Beloeil.*

2016-10-465

31. RÈGLEMENT 1723-00-2016 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 940 900 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-10-466

32. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 553 720 – CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME BÂTIMENT PRINCIPAL – PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2016/09/164 s'est prononcé sur la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui a été présentée le 6 septembre 2016;

ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. d'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'un nouveau bâtiment principal détaché sur le lot 4 553 720, pour y relocaliser la garderie.

Le tout tel que représenté graphiquement aux plans d'architecture préparés par Éric Jutras, architecte, en date du 1^{er} octobre 2016 sous le numéro de dossier 15-042.

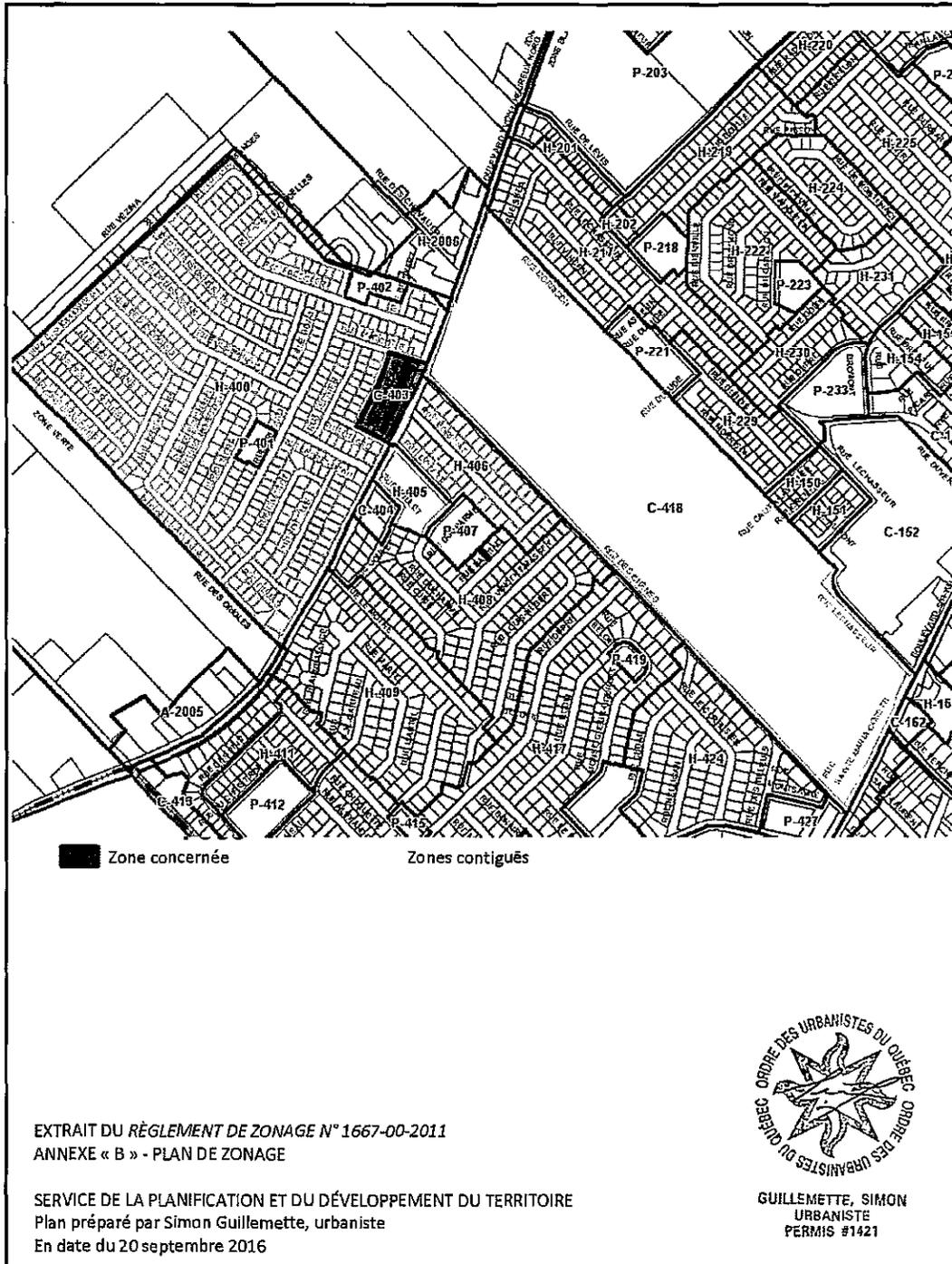
2. De modifier l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
 - a. par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point et d'un indice de note particulière (•¹) vis-à-vis les colonnes 1 à 6 des usages autorisés.
 - b. par l'ajout des notes particulières suivantes :
 - « [1] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les projets intégrés sont limités à au plus 2 bâtiments principaux sur le même terrain. »
 - « [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la mise en commun des abris ou des enclos pour conteneurs à matières résiduelles est autorisée. »
 - « [3] Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'aménagement d'équipement de jeux et d'une aire de jeux, sont autorisés en cour latérale sur rue. »
 - « [4] Malgré toutes dispositions à ce contraire, tout équipement de jeux peut être situé à distance minimale de 1 mètre d'un bâtiment principal. »
 - « [5] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la mise en commun des aires de chargement et de déchargement est autorisée. »
 - « [6] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la proportion minimale requise par façade de matériaux de revêtement extérieur de classe « A » est fixée à 65 %. »
 - « [7] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les toits plats sont autorisés pour les bâtiments commerciaux de moins de 7 mètres de hauteur.»
 - « [8] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les articles 590 à 597 dudit règlement ne s'appliquent pas à la construction d'un 2^e bâtiment principal sur le même terrain.»
 - c. par le remplacement de la marge de recul latérale sur rue minimale de 7,5 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » à 5 mètres.
 - d. par le remplacement de la hauteur maximale du bâtiment en mètre de 5,5 mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment » à 7 mètres.

3. Délimitation de la zone concernée et des zones contiguës :

La délimitation de la zone commerciale concernée C-403 telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la rue des Villas, à l'est par le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, au nord par la rue Marcotte et au sud par la rue Girard.

La délimitation des zones concernées et contiguës H-400, C-403, H-405, H-406 et C-418, telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la limite de la zone agricole permanente, à l'est par le boulevard Sir-Wilfrid Laurier, au nord par les limites du terrain du club de golf de Beloeil et au sud par les rues des Chênes, Vincent-Massey et Ducharme, le boulevard Yvon-L'Heureux Nord et la limite de la zone agricole permanente.

Le tout tel qu'il apparaît au plan en annexe du présent projet de résolution préparé par M. Simon Guillemette, urbaniste, en date du 20 octobre 2016.



2016-10-467

33. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2017 – ADOPTION

ATTENDU que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, fixer le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 se tiennent aux dates suivantes, à 19 h 30, à la salle du conseil située au Centre des loisirs, au 240, rue Hertel :

23 janvier	17 juillet
27 février	28 août
27 mars	25 septembre
24 avril	13 novembre
23 mai	27 novembre
26 juin	11 décembre

2016-10-468

34. DÉTOURNEMENT DU COURS D'EAU DES TRENTE – LOTS 5 104 764 ET 4 553 169 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DEMANDE

ATTENDU que le cours d'eau des Trente est sous la juridiction de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que Monsieur Gilles Bouvrette, propriétaire des lots 5 104 764 et 4 553 169 du Cadastre du Québec, a présenté un projet de détournement du cours d'eau des Trente sur une partie de sa propriété;

ATTENDU que le cours d'eau des Trente est situé sur le terrain de façon à en limiter les possibilités de développement;

ATTENDU le document intitulé « Demande de certificat d'autorisation et devis – détournement du cours d'eau des Trente », préparé par Monsieur Marco Binet, ingénieur, en date du 24 juillet 2012 et contresigné par ce dernier le 11 octobre 2016;

ATTENDU que les travaux de détournement d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et doivent être appuyés par une résolution de la ville concernée;

ATTENDU que le projet requiert l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'étudier le projet et d'autoriser Monsieur Gilles Bouvrette et son mandataire, Axio environnement, à procéder à la réalisation des travaux de détournement du cours d'eau des Trente sur les lots 5 104 764 et 4 553 469 du cadastre du Québec, tels que décrit dans le document intitulé : « Demande de certificat d'autorisation et devis – Détournement du cours d'eau des Trente »;



D'appuyer Monsieur Gilles Bouvrette, ou son mandataire Axio environnement, à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

2016-10-469

35. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 23 septembre au 24 octobre 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-10-470

36. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 16 septembre au 12 octobre 2016;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 16 septembre au 12 octobre 2016 au montant total de 216 389,88 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-10-471

37. FINANCEMENT DE PROJETS 2017 – APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS ET DE FONDS RÉSERVÉS

ATTENDU que le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté par le conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser pour 2017, l'appropriation des montants suivants pour financer des projets énumérés ci-dessous, pour un montant total de 432 100 \$:

70 000 \$ du fonds réservé – aménagement dans les parcs
 5 000 \$ du surplus accumulé affecté – aménagement dans les parcs
 70 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection et prolongement du réseau cyclable
 45 000 \$ du surplus accumulé affecté – placette Hôtel de Ville
 200 000 \$ du surplus accumulé affecté – bâtiments
 42 100 \$ du surplus accumulé affecté – informatique et téléphonie

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'appropriation d'un montant total de 362 100 \$ des surplus accumulés affectés et de 70 000 \$ du fonds réservé – aménagement dans les parcs pour financer les projets suivants :

PROJETS 2017 - FINANCEMENT PAR SURPLUS AFFECTÉS ET FONDS RÉSERVÉS	
Surplus affecté et fonds réservé – parcs	75 000 \$
Mobilier urbain dans les parcs	65 000 \$
Modules de jeux (divers parcs)	10 000 \$
Surplus affecté parcs – piste cyclable	70 000 \$
Prolongement et bouclage de pistes cyclables – fermer la boucle entre les rues Henri-Bourassa et Gérard-Dupont sur le boulevard Yvon L'Heureux	70 000 \$
Surplus affecté parcs – placette Hôtel de Ville	45 000 \$
Placette à l'hôtel de ville	45 000 \$
Surplus affecté – bâtiments	200 000 \$
Ameublement de bureau – relocalisation du Service des ressources humaines	10 000 \$
Aréna – travaux de rénovation de la chambre des arbitres	20 000 \$
Édifice Arthur-Dupré – remplacement des fenêtres (phase 1 de 2)	50 000 \$
Édifice Prudent-Malot – remplacement de la pompe à chaleur (PDT)	10 000 \$
Édifice Prudent-Malot – rénovations des douches, de la ventilation et aménagement d'une salle de repos pour les pompiers en devoir (incluant honoraires pour plans et devis)	35 000 \$
Mairie – toiture et fenêtres	75 000 \$
Surplus affecté – informatique	42 100 \$
BIBLIO – mise à niveau pour faciliter l'accessibilité et la réservation des livres numériques	5 000 \$
BIBLIO – mise en place d'un système pour traitement électronique des demandes de prêts entre bibliothèques	2 500 \$
INF – licence Antidote pour tous	3 000 \$
INF – rotation des postes de travail	25 000 \$
INF – serveur Immonet et licence Oracle	3 000 \$
PDT – imprimante pour secrétaire ou directeur	1 000 \$
JUR – acquisition du logiciel Import-agent (Laserfiche)	2 600 \$
TOTAL	432 100 \$

2016-10-472

38. FINANCEMENT DE PROJETS 2017 – AUTORISATION D'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET OUVERTURE D'ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

ATTENDU que certains projets prévus au programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2017 doivent être financés par le fonds de roulement;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'emprunt au fonds de roulement d'un montant correspondant auxdits projets;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser pour la réalisation des projets prévus à ce programme pour l'année 2017, des emprunts au fonds de roulement totalisant un montant de 759 300 \$ pour le financement des projets décrits ci-dessous. Cet emprunt sera remboursé au fonds de roulement par le fonds général en cinq versements annuels égaux à compter de l'année 2017.

PROJETS 2017 - FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT	
Affichage des bâtiments de la ville (CDL et PDT)	24 000 \$
Affichage parc industriel	50 000 \$
Ameublement de bureau – accueil du service aux citoyens	4 800 \$
Ameublement de bureau – équipe des permis et certificats – inspecteur service aux citoyens	5 000 \$
Ameublement de bureau – équipe en surveillance du territoire – écopatrouille	10 000 \$
Aréna – installation de 2 ouvre-portes automatiques pour personne à mobilité restreinte	7 000 \$
Biblio – guichets libre-service (2 bornes)	114 000 \$
Biblio – rénovation du comptoir d'accueil	50 000 \$
Communication en mode numérique	18 000 \$
Équipements événementiels (ville et organismes)	5 000 \$
Ilots de récupération pour les matières résiduelles	12 500 \$
Module de jeu 6-12 ans – domaine Prévert	40 000 \$
Parc Aurèle-Dubois – aménagement de sentiers	150 000 \$
Parc des Bourgs de la Capitale – pavage du sentier	10 000 \$
PDT – réaménagements des locaux	12 000 \$
Programme d'acquisition et d'installation d'abreuvoirs parcs et places publiques (8 terrains sportifs en 2017)	40 000 \$
Prolongement et bouclage de pistes cyclables : rue Cartier, de l'école Jolivent à la rue Choquette et rue Choquette du parc du Petit-Rapide au boulevard Yvon-L'heureux	30 000 \$
Réfection du système de protection cathodique	40 000 \$
Remplacement outils de désincarcération	35 000 \$
Travaux de correction – jeu d'eau piscine Réal-Vinet et aménagement d'un accès autonome	15 000 \$
Travaux de nivelage terrain baseball #4	15 000 \$
Aréna – remplacement des portes de l'entrée principale	6 000 \$
Travaux de réparation et de réfection des fosses de sable et bordures de béton dans les parcs (2017 – Galilée et Charles-Laroque)	20 000 \$
Garage municipal – installation d'un système de contrôle électronique des portes d'accès aux édifices	17 000 \$
Programme de remplacement de 32 poteaux de bois pour l'éclairage des rues	29 000 \$
TOTAL	759 300 \$

2016-10-473

39. LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON HIVERNALE 2016-2017 – AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU les besoins de la Ville concernant le transport de la neige aux sites de dépôt à neige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour le transport de la neige, pour la saison hivernale 2016-2017, au montant estimé à 143 132,86 \$, taxes incluses. Ce montant pourra varier en fonction des précipitations durant l'hiver.



Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer les ententes avec le Poste de camionnage en vrac et les camionneurs artisans indépendants.

2016-10-474

40. SERVICES PROFESSIONNELS EN COMPTABILITÉ – AUDITEUR INDÉPENDANT – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour les services professionnels en comptabilité pour l'auditeur indépendant, projet 16FN70;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Raymond Chabot Grant Thornton
2. Deloitte

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. pour des services professionnels d'un auditeur indépendant, pour une période d'un an, soit l'audit des états financiers de 2016, sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur le bordereau de prix.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour deux périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 novembre 2019, à moins d'un avis écrit de la Ville avant le 30 septembre précédent la fin du contrat. La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 68 295,15 \$, taxes incluses.

Le prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix sera ajusté en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de septembre à septembre, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, applicable pour chaque reconduction

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-132-00-413.

2016-10-475

41. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE AU FAUBOURG RICHELIEU – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels en ingénierie – plans, devis et surveillance pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire, sur la rue de l'Industrie, au Faubourg Richelieu, projet 2016-02;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues, à savoir :



1. Stantec Experts-Conseils Ltée
2. Beaudoin Hurens inc.
3. Axor – Experts Conseils inc.
4. Comeau Experts-Conseils
5. WSP Canada inc.
6. Le Groupe-Conseil Génipur inc.
7. Les Consultants S.M. inc.
8. GHD Consultants Limitée
9. Les Services Exp inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Stantec Experts-Conseils Ltée, pour des services professionnels en ingénierie – plans et devis pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie, au Faubourg Richelieu, sur la base de prix forfaitaires et unitaires, apparaissant sur le bordereau de prix, pour un montant de 35 815,86 \$, taxes incluses.

D'octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de la construction d'un carrefour giratoire, sur la rue de l'Industrie, au Faubourg Richelieu pour un montant de 63 077,59 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1723-00-2016.

La valeur totale du contrat est estimée à 98 893,45 \$, taxes incluses.

2016-10-476

42. ACQUISITION D'ACCESSOIRES DE SÉCURITÉ – REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) – AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'accessoires de sécurité, conformément à l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les accessoires de sécurité selon les quantités nécessaires pour ses activités;

ATTENDU que ce contrat sera d'une durée de trois ans, soit du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2019, inclusivement;

ATTENDU que lors de l'adjudication du contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes et conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense du contrat d'achat regroupé avec le CSPQ pour l'acquisition d'accessoires de sécurité, pour une période de trois ans, soit du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2019 inclusivement, d'un montant estimé à 2 764 \$/an, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour trois ans est estimée à 8 292 \$, taxes incluses.

2016-10-477

43. SERVICES PROFESSIONNELS EN GRAPHISME – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil entend faire un appel d'offres qualitatif pour des services professionnels en graphisme;

ATTENDU qu'un comité de sélection sera nommé pour procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

ATTENDU qu'une fois approuvée, cette grille d'évaluation pourra être utilisée pour les prochains appels d'offres de services professionnels en graphisme, et ce, jusqu'à l'approbation d'une nouvelle grille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour l'analyse des soumissions pour les appels d'offres de services professionnels en graphisme.

2016-10-478

44. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL – AUTORISATION

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de Beloeil prévoit la formation de 13 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Beloeil doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en conformité avec l'article 6 du programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et de transmettre cette demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.



Le directeur du Service de sécurité incendie est autorisé à signer tout document à cet effet.

2016-10-479

45. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Second rapport semestriel 2016 de la trésorière

2016-10-480

46. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Société canadienne du cancer – Gala des Grands Chefs
10 novembre 2016 2 billets
à 225 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - b) Table de concertation de la Petite enfance et personnes démunies
Fête de Noël 2016 500 \$

2016-10-481

47. VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉSEAU DE VOIES RÉSERVÉES ET D'ACCÈS AU TRANSPORT COLLECTIF SUR LES AUTOROUTES 20 ET 30 – PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN – APPUI

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie a entrepris des démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin qu'un réseau de voies réservées au transport collectif vers la station « Rive-Sud » du réseau électrique métropolitain (RÉM) soit réalisé;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est d'avis qu'un tel réseau de voies réservées serait également bénéfique pour sa population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer les démarches de la Ville de Sainte-Julie et de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- De réaliser les infrastructures nécessaires sur les autoroutes 20 et 30 afin qu'il y ait un réseau de voies réservées au transport collectif vers la station « Rive-Sud » du RÉM;
- Que le réseau de voies réservées soit également accessible aux taxis, aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules qui transportent plus de trois occupants;



- Que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station « Rive-Sud » pour les usagers de l'est;
- Que ce réseau de voies réservées et d'accès soit en place lors de l'ouverture du Réseau électrique métropolitain;
- Que des mesures préférentielles soient prévues pour le transport collectif lors des travaux de construction de la voie ferrée au centre de l'autoroute 10, à compter de juillet 2018;
- Que la voie réservée au transport collectif sur la route 116 soit prolongée jusqu'à la municipalité de McMasterville.

2016-10-482

48. LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ORGANISATION DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS – AUTORISATION

ATTENDU que la Grande Guignolée des médias aura lieu le 8 décembre prochain;

ATTENDU que l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu est un organisme bénéficiaire de la Grande Guignolée des médias;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu à faire de la sollicitation à Beloeil à l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116) dans le cadre de la Grande guignolée des médias, le 8 décembre 2016, et ce, conditionnellement à l'obtention par l'organisme des approbations nécessaires auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

2016-10-483

49. MAIL MONTENACH – ENTENTE DE PARTENARIAT – ACCEPTATION

ATTENDU la demande des dirigeants du Mail Montenach pour un partenariat avec la Ville concernant l'arrivée du Père-Noël en hélicoptère;

ATTENDU que l'organisation de cet événement est une tradition depuis 1975 et que le Mail confirme les efforts de sécurité mis en place pour l'événement;

ATTENDU que le Mail Montenach est un joueur important au niveau du développement commercial de notre Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'entente de partenariat avec le Mail Montenach, selon les termes de leur demande datée du 20 octobre 2016, et d'autoriser, le 19 novembre 2016, le prêt de barrières de sécurité en quantité suffisante pour délimiter le périmètre de 150 pi² nécessaire à l'atterrissage de l'hélicoptère.



50. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-10-484

51. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 38 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 24 octobre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 14 novembre 2016, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

SERVICE DES FINANCES

4. Fourniture de tuyaux Weholite de 72" de diamètre – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 14 novembre 2016 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 11 novembre 2016, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-11-485

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-11-486

4. FOURNITURE DE TUYAUX WEHOLITE DE 72" DE DIAMÈTRE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumission sur invitation a été réalisée pour la fourniture de tuyaux Weholite de 72" de diamètre, projet 16GO12;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Fusionex, Emco Corporation	29 973,95 \$
2. Woiseley Canada inc.	39 687,07 \$
3. St-Germain aqueduc et égout inc.	40 213,43 \$
4. J.U. Houle Ltée	40 566,94 \$
5. Réal Huot	43 553,09 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fusionex, Emco Corporation pour la fourniture de tuyaux Weholite de 72" de diamètre, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 novembre 2016. La valeur totale du contrat est de 29 973,95 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-322-11-701, sous-projet 16G012.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-11-487

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 02 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 14 novembre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735 – assemblée publique de consultation*
5. *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735 – second projet – adoption*
6. *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – assemblée publique de consultation*
7. *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – adoption*
8. *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 553 720 – construction d'un deuxième bâtiment principal – assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2016-10-466*
9. *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 553 720 – construction d'un deuxième bâtiment principal – second projet de résolution – adoption*
10. *Dérogation mineure (DM) – 428-434, rue Richelieu – superficie d'un garage détaché – audition des personnes intéressées – adoption*
11. *Dérogations mineures (DM) – 2000, rue Richelieu – construction d'une habitation multifamiliale – audition des personnes intéressées – adoption*

CONSEIL

12. *Procès-verbaux des séances ordinaire du 24 octobre 2016 et extraordinaire du 14 novembre 2016 – adoption*

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

13. *Référendum 2016 – création d'outils de communication – autorisation de dépense*

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

14. Service de la planification et du développement du territoire – coordonnateur au développement économique – contrat – renouvellement
15. Service de la planification et du développement du territoire – poste d'agent de bureau – création
16. Service de la planification et du développement du territoire – poste d'inspecteur en bâtiments – création

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 281, rue Duvernay – aménagement de stationnement et de terrasse
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1173, rue Régis-Phaneuf – Construction Jasmont inc. – aménagement d'un logement bigénérationnel
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 909, rue Simonne-Monet – Les Habitations Entourage – construction d'habitations unifamiliales en rangées
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 911, rue Simonne-Monet – Les Habitations Entourage – construction d'habitations unifamiliales en rangées
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 913, rue Simonne-Monet – Les Habitations Entourage – construction d'habitations unifamiliales en rangées
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 650-700, rue Serge-Pépin – projet intégré – construction de deux bâtiments commerciaux
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2000, rue Richelieu – construction d'une habitation multifamiliale

SERVICES JURIDIQUES

24. *Règlement 1653-07-2016 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – adoption*
25. *Règlement 1672-01-2014 modifiant le Règlement 1672-00-2011 décrétant une dépense de 3 663 000 \$ et un emprunt de 2 813 000 \$ pour l'acquisition du lot 4 493 847 sis à Beloeil et la rénovation du bâtiment situé sur ce lot – modification de la dépense*
26. *Règlement 1692-10-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
27. *Règlement 1713-01-2016 modifiant le Règlement 1713-00-2015 instaurant un programme d'aide financière à la rénovation de façade – adoption*
28. *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin – adoption*
29. *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin – emprunt temporaire*
30. *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$ – avis de motion*
31. *Règlement 1727-00-2016 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017 – avis de motion*
32. Services professionnels en actuariat – honoraires – autorisation de paiement
33. Transaction immobilière – lots 3 956 923 et 3 956 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville – servitude – annulation – autorisation de signature
34. Entente intermunicipale relative à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique – autorisation de signature
35. Plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées 2017 et bilan du plan d'action 2016 – adoption

SERVICE DES FINANCES

36. Autorisation des dépenses
37. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
38. Émission d'obligations – 7 337 000 \$ – 13 décembre 2016 – résolution de concordance
39. Émission d'obligations – 7 337 000 \$ – 13 décembre 2016 – résolution de courte échéance
40. Émission d'obligations – 7 337 000 \$ – 13 décembre 2016 – résolution de prolongation
41. Surplus accumulé affecté – réclamations de dommages – appropriation
42. Contrat d'entretien des logiciels et progiciels – année 2017 – renouvellement
43. Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) – prévisions budgétaires 2017 – adoption
44. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – prévisions budgétaires 2017 – adoption
45. Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) – prévisions budgétaires 2017 – adoption
46. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – prévisions budgétaires 2017 – adoption
47. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) – prévisions budgétaires 2017 – adoption
48. Diffusions de la Coulisse – subvention 2017 – autorisation
49. Construction du centre aquatique – réalisation de puits d'essai et d'exploration géothermique – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
50. Conception et aménagement de l'espace Michel-Brault en mode clé en main – pré-qualification des équipes – rapport d'ouverture de soumissions et qualification
51. Conception et aménagement de l'espace Michel-Brault – grille d'évaluation et de pondération des offres – approbation
52. Conception et construction du centre aquatique – pré-qualification des équipes – grille d'évaluation et de pondération des offres – approbation

SERVICE DU GÉNIE

53. Construction du centre aquatique – services professionnels pour étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
54. Services professionnels en arpentage – travaux sur diverses rues – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
55. Construction du centre aquatique – demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation
56. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – certificat d'autorisation – travaux de construction du centre aquatique – entretien des pratiques de gestion optimales – engagement

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

57. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – transactions – autorisation de signature

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

58. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement d'achat de produits en sécurité incendie – adhésion

-
59. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Municipalité de McMasterville – autorisation de paiement

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

60. Fonds culturel 2017 – soutien financier
61. Regroupements des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ) – charte d'engagement pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

62. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Procès-verbal de correction du 27 octobre 2016
 - c) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

SUBVENTIONS ET APPUIS

63. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
64. Centre de Femmes l'Essentielle – Entraide pour Hommes Vallée-du-Richelieu/Longueuil – 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes – appui

VARIA

- 65.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 66.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 67.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 28 novembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Est absent :

- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-11-488

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-11-489

4. RÈGLEMENT 1667-53-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H-735 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2016-11-490

5. RÈGLEMENT 1667-53-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H-735 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735.*

2016-11-491

6. RÈGLEMENT 1670-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-11-492

7. RÈGLEMENT 1670-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1670-03-2016 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats.*

2016-11-493

8. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 553 720 – CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME BÂTIMENT PRINCIPAL – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION 2016-10-466

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2016-10-466 visant à approuver un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'une immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 553 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre la construction d'un deuxième bâtiment principal.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de résolution, identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ces dispositions soit soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-11-494

9. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 553 720 – CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME BÂTIMENT PRINCIPAL – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que par sa résolution 2016-10-466, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 553 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre la construction d'un deuxième bâtiment principal;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution ;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'un nouveau bâtiment principal détaché sur le lot 4 553 720, du cadastre du Québec, pour y relocaliser la garderie.

Le tout tel que représenté graphiquement aux plans d'architecture préparés par Éric Jutras, architecte, en date du 1^{er} octobre 2016 sous le numéro de dossier 15-042.



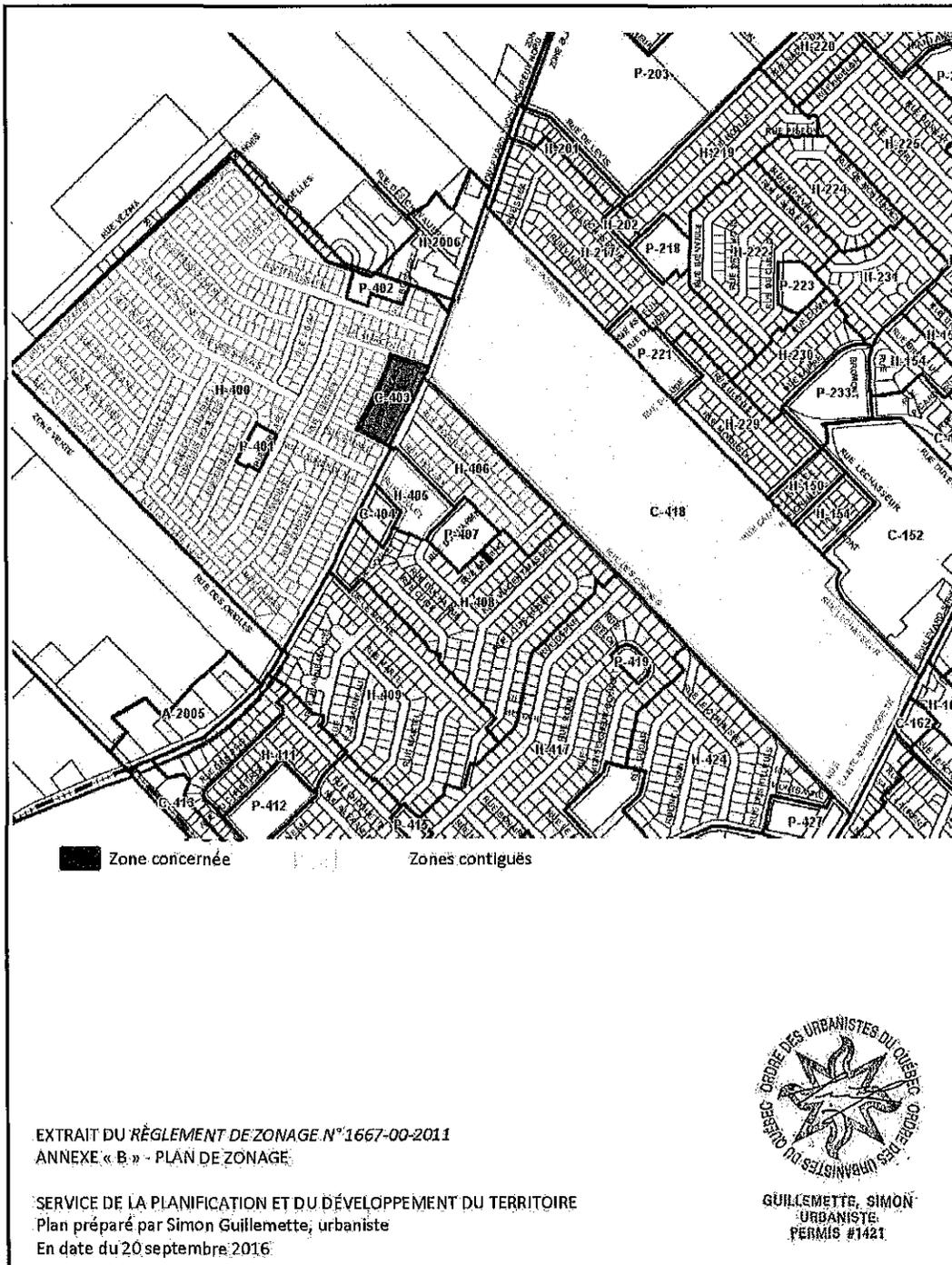
2. De modifier l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 de la façon suivante :
 - a) par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point et d'un indice de note particulière (●¹) vis-à-vis les colonnes 1 à 6 des usages autorisés.
 - b) par l'ajout des notes particulières suivantes :
 - « [1] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les projets intégrés sont limités à au plus 2 bâtiments principaux sur le même terrain. »
 - « [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la mise en commun des abris ou des enclos pour conteneurs à matières résiduelles est autorisée. »
 - « [3] Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'aménagement d'équipement de jeux et d'une aire de jeux, sont autorisés en cour latérale sur rue. »
 - « [4] Malgré toutes dispositions à ce contraire, tout équipement de jeux peut être situé à distance minimale de 1 mètre d'un bâtiment principal. »
 - « [5] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la mise en commun des aires de chargement et de déchargement est autorisée. »
 - « [6] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la proportion minimale requise par façade de matériaux de revêtement extérieur de classe « A » est fixée à 65 %. »
 - « [7] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les toits plats sont autorisés pour les bâtiments commerciaux de moins de 7 mètres de hauteur. »
 - « [8] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les articles 590 à 597 dudit règlement ne s'appliquent pas à la construction d'un 2^e bâtiment principal sur le même terrain. »
 - c) par le remplacement de la marge de recul latérale sur rue minimale de 7,5 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » à 5 mètres.
 - d) par le remplacement de la hauteur maximale du bâtiment en mètre de 5,5 mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment » à 7 mètres.

3. Délimitation de la zone concernée et des zones contiguës :

La délimitation de la zone commerciale concernée C-403 telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la rue des Villas, à l'est par le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, au nord par la rue Marcotte et au sud par la rue Girard.

La délimitation des zones concernées et contiguës H-400, C-403, H-405, H-406 et C-418, telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la limite de la zone agricole permanente, à l'est par le boulevard Sir-Wilfrid Laurier, au nord par les limites du terrain du club de golf de Beloeil et au sud par les rues des Chênes, Vincent-Massey et Ducharme, le boulevard Yvon-L'Heureux Nord et la limite de la zone agricole permanente.

Le tout tel qu'il apparaît au plan en annexe du présent projet de résolution préparé par M. Simon Guillemette, urbaniste, en date du 20 octobre 2016.



2016-11-495

10. DÉROGATION MINEURE (DM) – 428-434, RUE RICHELIEU – SUPERFICIE D’UN GARAGE DÉTACHÉ – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 428-434, rue Richelieu la construction d'un garage détaché d'une superficie totale de 87 mètres carrés, soit une augmentation de 32 mètres carrés de la superficie maximale permise;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;



ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 428-434, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/186 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-11-496

11. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 2000, RUE RICHELIEU – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soit autorisées, au 2000, rue Richelieu, les dérogations mineures suivantes au *Règlement de zonage 1667-00-2011* :

1. Une réduction à 54 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment située au sud-est du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade principale est fixé à 75 %;
2. Une réduction à 34 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade secondaire arrière située au nord-ouest du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade secondaire est fixé à 50 %;
3. Une réduction à 13 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade secondaire latérale située à l'est du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade secondaire est fixé à 50 %;
4. Une réduction à 14 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade secondaire latérale située à l'ouest du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade secondaire est fixé à 50 %;
5. L'aménagement d'une porte de garage en façade principale du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 142 l'aménagement d'une porte de garage pour un usage de la classe habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) doit obligatoirement se faire sur un mur latéral ne donnant pas sur une rue ou sur un mur arrière;
6. L'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, alors qu'en vertu de l'article 129 l'aménagement d'une aire de stationnement pour un usage de la classe habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) doit obligatoirement se faire en cour latérale ou arrière;
7. L'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, alors qu'en vertu de l'article 290 l'aménagement d'une aire de stationnement pour un usage de la classe habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) doit obligatoirement se faire en cour latérale ou arrière;

8. L'aménagement d'une entrée électrique en façade principale du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 112 l'aménagement d'une entrée électrique doit se faire sur un mur latéral ou arrière;
9. L'aménagement d'une entrée électrique en façade principale du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1208 l'aménagement d'une entrée électrique doit se faire sur un mur latéral ou arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, les dérogations mineures suivantes demandées pour le 2000, rue Richelieu :

1. Une réduction à 54 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment située au sud-est du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade principale est fixé à 75 %;
2. L'aménagement d'une porte de garage en façade principale du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 142 l'aménagement d'une porte de garage pour un usage de la classe habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) doit obligatoirement se faire sur un mur latéral ne donnant pas sur une rue ou sur un mur arrière;
3. L'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, alors qu'en vertu de l'article 129 l'aménagement d'une aire de stationnement pour un usage de la classe habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) doit obligatoirement se faire en cour latérale ou arrière;
4. L'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, alors qu'en vertu de l'article 290 l'aménagement d'une aire de stationnement pour un usage de la classe habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) doit obligatoirement se faire en cour latérale ou arrière;
5. L'aménagement d'une entrée électrique en façade principale du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 112 l'aménagement d'une entrée électrique doit se faire sur un mur latéral ou arrière;
6. L'aménagement d'une entrée électrique en façade principale du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1208 l'aménagement d'une entrée électrique doit se faire sur un mur latéral ou arrière;

De refuser les dérogations mineures suivantes demandées pour le 2000, rue Richelieu :

1. Une réduction à 34 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade secondaire arrière située au nord-ouest du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade secondaire est fixé à 50 %;
2. Une réduction à 13 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade secondaire latérale située à l'est du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade secondaire est fixé à 50 %;



3. Une réduction à 14 % du pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur de la façade secondaire latérale située à l'ouest du bâtiment, alors qu'en vertu de l'article 1198 le pourcentage minimal de matériaux de classe A pour le revêtement extérieur d'une façade secondaire est fixé à 50 %;

Le tout, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/187 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-11-497

12. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 24 octobre 2016 et extraordinaire du conseil du 14 novembre 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2016-11-498

13. RÉFÉRENDUM 2016 – CRÉATION D'OUTILS DE COMMUNICATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'achat et selon la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré lorsque le montant est inférieur à 25 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des factures BC16-709, BC16-722 et BC16-726 à la firme B°367 pour des services professionnels rendus en communication, totalisant un montant de 20 256,97 \$, taxes incluses.

2016-11-499

14. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CONTRAT – RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat de travail de Madame Nadine Viau au poste de coordonnateur au développement économique, précédemment chargée de projet en revitalisation, au Service de la planification et du développement du territoire, pour une période approximative de trois ans, à compter du 31 octobre 2016.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer tout document à cet effet.



2016-11-500

15. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – POSTE D’AGENT DE BUREAU – CRÉATION

ATTENDU qu’une analyse des besoins a été effectuée au Service de la planification et du développement du territoire;

ATTENDU que suite à cette analyse, l’administration recommande la création d’un poste d’agent de bureau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer, en date du 29 novembre 2016, un poste d’agent de bureau au Service de la planification et du développement du territoire, selon la classe 3 de l’annexe B-2 de la convention collective en vigueur.

Cette classification est sujette à une révision par le Comité d’évaluation des fonctions, tel que le prévoit l’article 15.02 de ladite convention.

2016-11-501

16. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – POSTE D’INSPECTEUR EN BÂTIMENTS – CRÉATION

ATTENDU qu’une analyse des besoins a été effectuée au Service de la planification et du développement du territoire;

ATTENDU que suite à cette analyse, l’administration recommande la création d’un poste d’inspecteur en bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer, en date du 29 novembre 2016, un poste d’inspecteur en bâtiments au Service de la planification et du développement du territoire, selon la classe 9 de l’annexe B-2 de la convention collective en vigueur.

2016-11-502

17. PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 281, RUE DUVERNAY – AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT ET DE TERRASSE

ATTENDU que le conseil a approuvé, par sa résolution 2015-12-612, le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2015-8059 concernant l’aménagement de terrain et l’aménagement d’une terrasse saisonnière au 281, rue Duvernay;

ATTENDU que cette approbation était assujettie de certaines conditions;

ATTENDU que le Service de la planification et du développement du territoire a poursuivi l’étude du dossier et recommande le retrait d’une condition;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2015-12-612, modifiée par la résolution 2016-02-66, en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

« Afin d'assurer le respect des objectifs et critères du règlement sur le PIIA, cette approbation est conditionnelle à ce que requérant accepte d'aménager en façade de la terrasse et du bâtiment l'agencement paysager proposé au plan ci-dessus mentionné. »

2016-11-503

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1173, RUE RÉGIS-PHANEUF – CONSTRUCTION JASMONT INC. – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/189 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8127 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation 2016-2746 au demandeur pour permettre les travaux d'aménagement d'un logement bigénérationnel, au 1173, rue Régis-Phaneuf, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-11-504

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 909, RUE SIMONNE-MONET – LES HABITATIONS ENTOURAGE – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/192 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8130 et d'autoriser la délivrance du permis de construction 2016-2726 au demandeur pour permettre la construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages, au 909, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-11-505

**20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 911, RUE SIMONNE-MONET
– LES HABITATIONS ENTOURAGE – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/191 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8129 et d'autoriser la délivrance du permis de construction 2016-2725 au demandeur pour permettre la construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages, au 911, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-11-506

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 913, RUE SIMONNE-MONET
– LES HABITATIONS ENTOURAGE – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/190 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8128 et d'autoriser la délivrance du permis de construction 2016-2724 au demandeur pour permettre la construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages, au 913, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-11-507

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 650-700, RUE SERGE-PÉPIN – PROJET INTÉGRÉ – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8138 concernant des travaux de construction de deux bâtiments sous forme de projet intégré au 650-700, rue Serge-Pépin, le tout tel que présenté dans les documents en appui à la demande.

Afin d'assurer le respect des objectifs et critères du règlement sur le PIIA, cette approbation est conditionnelle à ce que le requérant accepte les exigences ci-dessous mentionnées lors de la délivrance du permis de construction.

Conditions :

- Insérer, sur le bâtiment principal le plus grand, un minimum de deux éléments architecturaux distinctifs, deux décrochés sur les façades principales d'une profondeur minimale de deux pieds;
- Ajouter deux marquises ou autres avancés du toit à l'entrée des locaux de son choix;
- Intégrer le ou les enclos à déchets à même le bâtiment principal pour le deuxième bâtiment principal satellite.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-11-508

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2000, RUE RICHELIEU – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/188 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8137 et d'autoriser la délivrance du permis de construction 2016-2565 au demandeur pour permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 35 logements, au 2000, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-11-509

24. RÈGLEMENT 1653-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1653-07-2016 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

2016-11-510

25. RÈGLEMENT 1672-01-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1672-00-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 663 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 813 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 493 847 SIS À BELOEIL ET LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR CE LOT – MODIFICATION DE LA DÉPENSE

ATTENDU que le *Règlement 1672-01-2014 modifiant le Règlement 1672-00-2011 décrétant une dépense de 3 663 000 \$ et un emprunt de 2 813 000 \$ pour l'acquisition du lot 4 493 847 sis à Beloeil et la rénovation du bâtiment situé sur ce lot* a été adopté par le conseil lors de la séance du 24 mars 2014;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'article 2 du règlement 1672-01-2014 soit remplacé par le suivant :

« **Article 2.** L'article 2 est remplacé par le suivant :

Article 2

Le conseil de la Ville de Beloeil est autorisé à dépenser une somme de cinq millions sept cent dix mille dollars (5 710 000 \$) pour les fins du présent règlement. »



QUE l'article 3 du règlement d'emprunt 1672-01-2014 soit remplacé par le suivant :

« **Article 3.** L'article 3 est remplacé par le suivant :

« **Article 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit une somme de cinq millions sept cent dix mille dollars (5 710 000 \$), incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de quatre millions deux cent quarante-cinq mille dollars (4 245 000 \$) sur une période de vingt (20) ans, à affecter une somme de sept cent soixante-cinq mille dollars (765 000 \$) provenant du fonds général et à emprunter une somme de sept cent mille dollars (700 000 \$) au fonds de roulement. »

2016-11-511

26. RÈGLEMENT 1692-10-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* ayant pour objet de mettre à jour la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-11-512

27. RÈGLEMENT 1713-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1713-00-2015 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION DE FAÇADE – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1713-01-2016 modifiant le Règlement 1713-00-2015 instaurant un programme d'aide financière à la rénovation de façade*.

2016-11-513

28. RÈGLEMENT 1723-00-2016 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 940 900 \$ À CETTE FIN – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin*.

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 5 décembre 2016.

2016-11-514

29. RÈGLEMENT 1723-00-2016 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 940 900 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin.*

2016-11-515

30. RÈGLEMENT 1726-00-2016 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 014 000 \$ – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-11-516

31. RÈGLEMENT 1727-00-2016 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure

2016-11-517

32. SERVICES PROFESSIONNELS EN ACTUARIAT – HONORAIRES – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des factures mentionnées ci-dessous à la firme Normandin Beaudry pour des services professionnels rendus en actuariat, totalisant un montant de 52 130,26 \$, taxes incluses.

Facture	Date	Montant
39505	2015-04-01	425,41 \$
41652	2015-10-01	3 544,11
42620	2015-12-01	658,24
43121	2016-02-01	6 613,94
43796	2016-03-01	540,38
		11 782,08
41651	2015-10-01	4 274,20
41776	2015-11-01	1 667,14
42841	2016-01-01	698,48
92281	2016-11-01	(1 459,05)
		5 180,77



39506	2015-04-01	9 859,11
42765	2016-01-01	2 746,47
91615	2015-05-01	(5 806,24)
		6 799,34
41644	2015-10-01	1 319,34
42622	2015-12-01	2 049,43
		3 368,77
42617	2015-12-01	4 590,38
42619	2015-12-01	9 541,49
42623	2015-12-01	10 799,03
42761	2016-01-01	1 934,46
92282	2016-11-01	(1 866,06)
		24 999,30
		<u>52 130,26 \$</u>

2016-11-518

33. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 3 956 923 ET 3 956 924 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE ROUVILLE – SERVITUDE – ANNULATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en 1946, une servitude de passage aux fins de l'entretien d'une conduite d'aqueduc sur les lots 3 956 923 et 3 956 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, a été consentie en faveur de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que ladite conduite d'aqueduc est actuellement désaffectée et qu'il y a lieu d'annuler ladite servitude;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte d'annulation de servitude à intervenir entre la Ville de Beloeil, la Ville de Mont-Saint-Hilaire et les propriétaires des lots mentionnés ci-dessus et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2016-11-519

34. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN CONTRAT DE FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine souhaitent procéder à un appel d'offres public commun relativement à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour leur service de sécurité incendie respectif;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a accepté, par sa résolution 2016-08-384, de déléguer à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a préparé une entente à ce sujet et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente relative à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2016-11-520

35. PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017 ET BILAN DU PLAN D'ACTION 2016 – ADOPTION

ATTENDU que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année la Ville doit adopter et rendre public un plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2017 ainsi que le bilan du plan d'action 2016.

2016-11-521

36. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 21 octobre au 28 novembre 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-11-522

37. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 13 octobre au 9 novembre 2016;



ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 13 octobre au 9 novembre 2016 au montant total de 338 236,69 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 13 octobre au 9 novembre 2016 au montant total de 123 139,82 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2016-11-523

38. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 7 337 000 \$ – 13 DÉCEMBRE 2016 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 337 000 \$;

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1499-00-2003	20 900 \$
1499-00-2003	26 200
1522-00-2005	319 600
1393-00-1998	94 200
1417-00-1999	155 600
1423-00-1999	17 100
1434-00-2000	225 400
1436-00-2000	3 500
1437-00-2000	143 400
1438-00-2000	8 700
1440-00-2001	44 100
1441-00-2001	88 600
1450-00-2001	122 600
1452-00-2001	88 000
1522-00-2005	954 900
1579-00-2008	117 600
1581-00-2008	169 300
1588-00-2008	143 200
1600-00-2009	15 600
1611-00-2009	7 000
1615-00-2009	247 900
1616-00-2009	263 800
1618-00-2009	214 400
1619-00-2009	69 000
1622-00-2009	110 800
1642-00-2010	179 000
1659-00-2011	472 400

1672-00-2011	1 432 000
1684-00-2012	142 700
1699-00-2014	17 100
1700-00-2014	145 200
1702-00-2014	851 900
1704-00-2014	196 000
1706-00-2014	195 900
1708-00-2014	33 400

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 337 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 13 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4G7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou Le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



2016-11-524

39. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 7 337 000 \$ – 13 DÉCEMBRE 2016 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 337 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1499-00-2003, 1522-00-2005, 1393-00-98, 1417-00-99, 1423-00-99, 1434-00-2000, 1436-00-2000, 1437-00-2000, 1438-00-2000, 1440-00-2001, 1441-00-2001, 1450-00-2001, 1452-00-2001, 1579-00-2008, 1581-00-2008, 1588-00-2008, 1600-00-2009, 1611-00-2009, 1615-00-2009, 1616-00-2009, 1618-00-2009, 1619-00-2009, 1622-00-2009, 1642-00-2010, 1659-00-2011, 1672-00-2011, 1684-00-2012, 1699-00-2014, 1700-00-2014, 1702-00-2014, 1704-00-2014, 1706-00-2014 et 1708-00-2014, la Ville de Beloeil émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1672-00-2011, 1684-00-2012, 1699-00-2014, 1700-00-2014, 1702-00-2014, 1704-00-2014, 1706-00-2014 et 1708-00-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2016-11-525

40. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 7 337 000 \$ – 13 DÉCEMBRE 2016 – RÉOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU que la Ville de Beloeil avait, le 5 juillet 2016, un montant de 366 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 778 000 \$, pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéros 1499-00-2003 et 1522-00-2005;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 13 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil emprunte 366 700 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 5 mois et 8 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

2016-11-526

41. SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – RÉCLAMATIONS DE DOMMAGES – APPROPRIATION

ATTENDU que diverses réclamations de dommages ont été faites à la Ville durant l'année 2016;

ATTENDU que la Ville dispose d'un surplus accumulé affecté afin de financer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'appropriation d'un montant de 5 209,55 \$ \$ du surplus accumulé affecté pour les poursuites afin de financer le paiement des réclamations de l'année 2016.

2016-11-527

42. CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS ET PROGICIELS – ANNÉE 2017 – RENOUELEMENT

ATTENDU que la Ville a reçu la proposition de renouvellement du contrat de service d'entretien des logiciels de la firme Acceo Solutions inc. pour l'année 2017;

ATTENDU que ce contrat porte sur les applications utilisées pour la gestion des ressources financières et matérielles ainsi que pour la gestion des revenus (taxation et perception), de la cour municipale et des contrôles énergétiques;

ATTENDU que ce contrat est nécessaire afin d'assurer le support et les mises à jour requises pour le fonctionnement de nos systèmes informatisés de gestion;

ATTENDU que la firme Acceo Solutions inc. offre une option de renouvellement du contrat pour une durée d'un an avec une indexation de 3,1 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat de service d'entretien de logiciels et progiciels avec la firme Acceo Solutions inc. pour l'année 2017 au montant de 55 735,62 \$, plus les taxes applicables.

La directrice du service des finances est autorisée à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-132-00-414, 02-120-00-414 et 02-320-00-414.

2016-11-528

43. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU (RAIBR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – DÉPÔT – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires 2017 de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2017 de la RAIBR.

D'autoriser le versement à la RAIBR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 8 954,51 \$ pour le débit réservé et un montant estimé à 10 951,74 \$ pour les coûts directs d'exploitation, le tout sur réception des factures.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-412-00-683.



2016-11-529

44. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires 2017 de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU que selon ces prévisions budgétaires la participation financière de Beloeil s'élève à 457 692,95 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le budget de la CMM pour l'année 2017 et la participation financière de la Ville de Beloeil.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Beloeil à la CMM pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 457 692,95 \$, payable en deux versements égaux de 228 846,47 \$.

2016-11-530

45. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RAEVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) prévoyant des revenus et des dépenses de 2 816 600 \$.

D'autoriser le versement à la RAEVR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 1 017 561 \$ payable en quatre versements égaux de 254 390,25 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-414-00-951.

2016-11-531

46. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);



ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la RIEVR prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 010 525 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 844 075 \$, pour des dépenses totales de 4 854 600 \$.

D'autoriser le versement à la RIEVR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 1 200 747 \$ payable en quatre versements égaux de 300 186,75 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-412-00-951.

2016-11-532

47. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) au montant de 32 812 826 \$.

D'autoriser le versement à la RIPRSL de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 3 518 830 \$ payable en quatre versements égaux de 879 707,50 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-210-00-951.

2016-11-533

48. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION 2017 – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 194 347 \$ aux Diffusions de la Coulisse pour l'exercice financier 2017 et d'autoriser le versement de cette subvention selon la demande de l'organisme, soit une somme de 109 347 \$ le 9 janvier 2017 et une somme de 85 000 \$ le 1^{er} juin 2017.



Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-702-20-970.

2016-11-534

49. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – RÉALISATION DE PUIITS D'ESSAI ET D'EXPLORATION GÉOTHERMIQUE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait pour la réalisation de deux puits d'essai et d'exploration géothermique, projet 1724-16C;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, à savoir :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| 1. Forages Technic-Eau inc. | 44 380,35 \$ |
|-----------------------------|--------------|

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Forages Technic-Eau inc. pour la réalisation de deux puits d'essai et d'exploration géothermique sur le terrain de l'éventuel centre aquatique, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 21 novembre 2016, pour un montant total estimé de 44 380,35 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement 1724-00-2016.

2016-11-535

50. CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MICHEL-BRAULT EN MODE CLÉ EN MAIN – PRÉ-QUALIFICATION DES ÉQUIPES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET QUALIFICATION

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la pré-qualification des équipes pour la conception et l'aménagement de l'espace Michel-Brault en mode clé en main, projet 2015-11;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Lupien Matteau inc.
2. 2633-2312 Québec inc (Pavatech/Arthier)

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de qualifier les deux équipes suivantes qui pourront soumissionner sur le projet de conception et aménagement de l'espace Michel-Brault en mode clé en main, soit : Lupien Matteau inc. et 2633-2312 Québec inc. (Pavatech/Arthier).



2016-11-536

51. CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MICHEL-BRAULT – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire faire un appel d'offres qualitatif pour la conception et l'aménagement de l'espace Michel-Brault;

ATTENDU qu'un comité de sélection sera nommé pour procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération présentée pour l'analyse des soumissions afin de procéder à un appel d'offres pour la conception et l'aménagement de la Place Michel-Brault.

2016-11-537

52. CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – PRÉ-QUALIFICATION DES ÉQUIPES – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire faire un appel d'offres qualitatif pour la pré-qualification des équipes pour la construction du centre aquatique;

ATTENDU qu'un comité de sélection sera nommé pour procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération présentée pour l'analyse des soumissions afin de procéder à un appel d'offres pour la pré-qualification des équipes de conception-construction pour la construction du centre aquatique.

2016-11-538

53. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols sur le terrain de l'éventuel centre aquatique, projet 2016-16;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Le Groupe S.M. International inc.	22 722,46 \$
2. Solmatech inc.	22 885,72 \$
3. SNC-Lavallin GEM Québec inc.	25 173,78 \$

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe S.M. International inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols sur le terrain de l'éventuel centre aquatique, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 novembre 2016, pour un montant total estimé de 22 722,46 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement 1724-00-2016.

2016-11-539

54. SERVICES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE – TRAVAUX SUR DIVERSES RUES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour des services professionnels en arpentage sur diverses rues, projet 2017-02;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|--|--------------|
| 1. Les Arpenteurs-Géomètres Gendron, Lefebvre & Associés | 22 581,09 \$ |
| 2. Vital Roy, arpenteurs-géomètres inc. | 26 156,81 \$ |
| 3. Mario Dumont, arpenteur-géomètre | 49 784,18 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Arpenteurs-Géomètres Gendron, Lefebvre & Associés pour des services professionnels en arpentage sur diverses rues, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 novembre 2016, pour un montant total estimé de 22 581,09 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement 1725-00-2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

2016-11-540

55. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville désire entreprendre des travaux de construction d'un centre aquatique sur un terrain vacant, à l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux nord et de la rue Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU que, selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la réalisation de ces travaux nécessite une autorisation préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'ingénieur municipal à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux de construction d'un centre aquatique sur un terrain vacant, à l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux nord et de la rue Saint-Jean-Baptiste.

À la fin des travaux, la Ville transmettra au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation de conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

2016-11-541

56. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – ENTRETIEN DES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES – ENGAGEMENT

ATTENDU que dans le cadre de travaux de construction d'un égout pluvial dans le secteur de l'éventuel centre aquatique, une demande d'autorisation doit être présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que dans le cadre de l'obtention dudit certificat, le MDDELCC exige une résolution du propriétaire des pratiques de gestion optimale (PGO) s'engageant à les entretenir et à assurer un suivi des entretiens qui seront réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales dans le secteur de l'éventuel centre aquatique et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

2016-11-54 

57. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – TRANSACTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que par sa résolution 2015-01-57, le conseil autorisait des signataires à signer tous les certificats d'immatriculation ou tout autre document relatif au transfert, à la mise au rancart, au remisage, au changement de catégorie, d'usage ou autres, des véhicules municipaux;

ATTENDU que suite à des changements au sein du personnel d'encadrement au Service des travaux publics il y a lieu de modifier les signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les employés suivants du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, tout document mentionné plus haut conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*, soit :

Monsieur Sylvain Gagnon, directeur
Monsieur Mario Lachapelle, directeur adjoint aux opérations
Monsieur Alain Boucher, contremaître aqueduc et égout
Monsieur Réal Beauregard, contremaître espaces verts, signalisation et entretien
Monsieur Alain Boisvert, contremaître voie publique et bâtiments

D'abroger la résolution 2015-01-57.



2016-11-543

58. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D’ACHAT DE PRODUITS EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Ville;

Afin de permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

La Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-2017;

Si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

La Ville de Beloeil procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2017;

La Ville de Beloeil reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2017, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % (ou 300 \$ minimum) pour les non membres;

2016-11-544

59. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu signée le 21 mars 2012;

ATTENDU que selon ladite entente, une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Municipalité de McMasterville est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1^{er} janvier au 30 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 12359 de la Municipalité de McMasterville au montant de 19 509,52 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

2016-11-545

60. FONDS CULTUREL 2017 – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU que dans le cadre d'une entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), la Ville de Beloeil dispose d'un fonds culturel de 3 000 \$ visant à soutenir les projets novateurs et porteurs des artistes et des organismes de Beloeil;

ATTENDU que suite à un appel de projets, deux dossiers ont été reçus pour 2017 et qu'un comité, constitué par la résolution 2014-08-424, a procédé à l'analyse des demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder, pour 2017, un soutien financier de 1 500 \$ à madame Caroline Barber pour le projet « Bancs publics poétiques », phase 2.

D'accorder un soutien financier de 1 500 \$ à madame Emmanuelle Brière pour le projet « Un conte en images ».

Un montant représentant 75 % de l'aide financière versée à la signature d'un protocole d'entente et un montant représentant 25 % de l'aide financière remise en 2017 suite à la réception du rapport d'activités et lorsque toutes les obligations du demandeur seront remplies.



2016-11-546

61. REGROUPEMENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA CULTURE DU QUÉBEC (RCRCQ) – CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE FONDAMENTAL DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATIVITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL DES JEUNES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le Réseau des Conseils de la culture du Québec souhaite mobiliser tous les acteurs qui croient au rôle fondamental des arts et de la culture dans le développement personnel et social des enfants et des jeunes;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'intégrer la créativité par la pratique des arts et l'acquisition d'une culture artistique aux saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique et la bonne alimentation;

ATTENDU que le tout premier geste à poser pour l'atteinte de cet objectif est de mobiliser la collectivité et d'adhérer massivement à la démarche sur la citoyenneté culturelle des jeunes;

ATTENDU qu'aux fins de cette démarche, le Réseau des Conseils de la culture du Québec invite les citoyens, les entreprises, les municipalités, les organisations civiles ou gouvernementales, à se joindre à la démarche *Re_création* en signant la *Charte d'engagement pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes*;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite adhérer à cette démarche;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adhérer à la démarche *Re_création* proposée par le Réseau des Conseils de la culture du Québec.

D'autoriser Madame Chantal Lebel, coordonnatrice à la culture, à signer pour et au nom de la Ville, la *Charte d'engagement pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes*.

2016-11-547

62. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Procès-verbal de correction du 27 octobre 2016
- c) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2016-11-548

63. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Corporation des Fleurons du Québec – dévoilement des Fleurons 2016 – 1er décembre 2016 2 billets à 166,71 \$
 - b) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – Gala Grand Richelois 2016 – 24 novembre 2016 1 billet à 165 \$
 - c) Centre périnatal Le Berceau – spectacle bénéfice – 25 novembre 2016 1 billet à 125 \$

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - d) L'Arrière Scène – Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie – exposition historique des 40 ans de l'organisme 500 \$
 - e) L'Arrière Scène – Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie – 40e anniversaire 400 \$

2016-11-549

64. CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE – ENTRAIDE POUR HOMMES VALLÉE-DU-RICHELIEU/LONGUEUIL – 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – APPUI

ATTENDU que suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

ATTENDU que les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes;

ATTENDU que cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer chaque année la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie.

65. VARIA

66. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2016-11-550

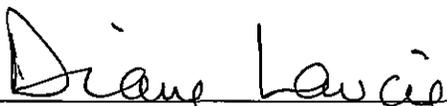
67. CLÔTURE DE LA SÉANCE

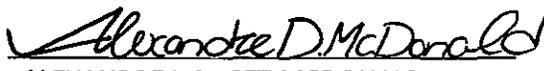
À 21 h 34 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 28 novembre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 12 DECEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le 12 décembre 2016, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

SERVICE DES FINANCES

4. Prévisions budgétaires 2017 – adoption

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 12 DECEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 12 décembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 9 décembre, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-12-551

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-12-552

4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-12-553

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

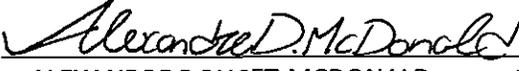
À 19 h 31 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 12 décembre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 12 DECEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM) – 80, rue F.-X.-Garneau – entrepôt en cour latérale sur rue – audition des personnes intéressées – adoption

CONSEIL

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2016 – adoption

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 66-68, rue Saint-Jean-Baptiste – revêtement extérieur – modification au permis de construction 2015-2767
7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 976, rue Richelieu – revêtement extérieur – modification au permis de construction 2016-3061
8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage
9. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nominations
10. Comité de démolition – nominations
11. Logiciel AccèsCité Territoire – entretien et soutien des applications – contrat – renouvellement
12. Schéma d'aménagement révisé – zone inondable – demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
13. Caractérisation des gestions des matières résiduelles produites par les industries, commerces et institutions – demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

SERVICES JURIDIQUES

14. *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735 – adoption*
15. *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*
16. *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
17. *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – avis de motion*
18. *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – projet – adoption*
19. *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 – avis de motion*
20. *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 – projet – adoption*
21. *Règlement 1692-10-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
22. *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin – certificat du greffier – dépôt*
23. *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$ – adoption – date de consultation par voie de registre*
24. *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$ – emprunt temporaire*
25. *Règlement 1727-00-2016 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017 – adoption*
26. *Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des secteurs industriel et commercial – avis de motion*
27. *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 553 720 – construction d'un deuxième bâtiment principal – adoption*
28. *Assurances générales de la Ville – année 2017 – renouvellement*
29. *Développement immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – phase 4 – modification à la résolution 2016-07-339*

SERVICE DES FINANCES

30. *Autorisation des dépenses*
31. *Paiement des dépenses incompressibles 2017 – autorisation*
32. *Surplus accumulé affecté – réclamations de dommages – appropriation supplémentaire*
33. *Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) – prévisions budgétaires 2017 – adoption*
34. *Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR) – prévisions budgétaires 2017 – adoption*
35. *Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – quote-part 2017 – autorisation de paiement*
36. *Entretien préventif du système de réfrigération, ventilation, récupération de chaleur et déshumidification – aréna André-Saint-Laurent – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat*

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

37. *Gestion de l'écocentre pour 2017 – mandat – renouvellement*

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

38. Entente intermunicipale relativement au déploiement en mode multicaserne – prolongation

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

39. Regroupement pour un Québec en santé – prévention et promotion de saines habitudes de vie – appui

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

40. Liste des documents déposés :
- a) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – septembre à novembre 2016
 - b) Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – registre des déclarations 2016
 - c) Plan de viabilité hivernale 2016-2017

SUBVENTIONS ET APPUIS

VARIA

- 41.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 42.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 43.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 12 DECEMBRE 2016 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 12 décembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

Suspension de la séance à 19 h 30.

Reprise de la séance à 19 h 31. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2016-12-554

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.



2016-12-555

**4. DÉROGATION MINEURE (DM) – 80, RUE F.-X.-GARNEAU – ENTREPÔT EN COUR LATÉRALE SUR RUE
– AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 80, rue F.-X.-Garneau, la construction d'un entrepôt de 16 pieds par 12 pieds en cour latérale sur rue;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 80, rue F.-X.-Garneau, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/200 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-12-556

5. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 novembre 2016 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2016-12-557

6. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 66-68, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – MODIFICATION AU PERMIS DE CONSTRUCTION 2015-2767

ATTENDU que le conseil a approuvé, par sa résolution 2015-10-496, un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 66, rue Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU que les travaux réalisés diffèrent de ceux décrits dans les documents déposés lors de la demande du permis de construction 2015-2678;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/201 du Comité consultatif d'urbanisme, la modification au permis de construction 2015-2767 afin de permettre, au 66-68, rue Saint-Jean-Baptiste l'ajout d'une fenêtre au projet initial.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-12-558

7. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 976, RUE RICHELIEU – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – MODIFICATION AU PERMIS DE CONSTRUCTION 2016-3061

ATTENDU que le conseil a approuvé, par sa résolution 2016-01-22 un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 976, rue Richelieu;

ATTENDU que les travaux réalisés diffèrent de ceux décrits dans les documents déposés lors de la demande du permis de construction 2015-2881;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/202 du Comité consultatif d'urbanisme, la modification au permis de construction 2016-3061 afin de permettre, au 976, rue Richelieu, le changement de couleur du revêtement de bois de la partie centrale du 2^e étage de la façade.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-12-559

8. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 365, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2016/11/203 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8132 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation d'affichage 2016-2731 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage, au 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2016-12-560

9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATIONS

ATTENDU que le *Règlement 1620-00-2009 relatif au Comité consultatif d'urbanisme* prévoit que la durée du mandat des membres est fixée à deux ans;

ATTENDU que le mandat des membres suivants arrive à échéance :

Siège 2 occupé par un élu
Siège 4 occupé par un résident
Siège 7 occupé par une résidente
Siège 8 occupé par un résident

ATTENDU que les membres actuels occupant ces sièges ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur travail au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 11 décembre 2018 :

Siège 2	Monsieur Jean-Yves Labadie
Siège 4	Monsieur Pierre Cloutier
Siège 7	Madame Chantal Perreault
Siège 8	Monsieur Gilbert Sauvé

2016-12-561

10. COMITÉ DE DÉMOLITION – NOMINATIONS

ATTENDU que le *Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil* prévoit que le conseil municipal constitue un comité désigné sous le nom de « comité sur les démolitions d'immeubles »;

ATTENDU que les membres de ce comité sont nommés par le conseil pour un mandat d'une année, renouvelable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le mandat de madame Diane Lavoie, de monsieur Guy Bédard et de monsieur Jean-Yves Labadie pour siéger sur le comité sur les démolitions d'immeubles pour une période d'une année, soit jusqu'au 11 décembre 2017.



2016-12-562

11. LOGICIEL ACCÈSCITÉ TERRITOIRE – ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – CONTRAT – RENOUELEMENT

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel AccèsCité Territoire, pour l'année 2017, de la firme PG Solutions inc.;

ATTENDU que ce contrat porte sur les applications PG suivantes : aqueduc et bornes d'incendie; dossier central, égouts, gestion des données multimédias, gestion des permis, qualité des services (requêtes), transfert du rôle d'évaluation, urbanisme (zonage), éclairage, places d'affaires, escompte places d'affaires, gestion de la carte JMAP (usager nommé), extension de base JMAP et connecteur AC territoire SQL server;

ATTENDU que la proposition de la firme PG Solutions inc. s'élève à 36 487,32 \$, taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel AccèsCité Territoire de la firme PG Solutions inc., au montant de 36 487,32 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et d'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à procéder au paiement.

2016-12-563

12. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – ZONE INONDABLE – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu, le 4 novembre 2016, une demande du propriétaire des lots numéros 5 855 149 et 5 855 155 situés au 1810, rue Richelieu afin de revoir la délimitation des zones inondables de 100 ans et 20 ans;

ATTENDU que ce terrain a front sur la rivière Richelieu et la rue Richelieu;

ATTENDU qu'une zone inondable et une bande de protection riveraine y sont applicables, en vertu de la carte de zone inondable annexée au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et au *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la limite de cette zone inondable est identifiée sur une carte de risque d'inondation publiée en 1979 par Environnement Canada;

ATTENDU que des travaux de remblayage auraient eu lieu entre 1983 et 1988 et auraient eu pour effet de modifier la topographie du site ainsi que la limite de la zone inondable de 100 ans et de 20 ans;

ATTENDU que l'application réglementaire des zones de contraintes pour la propriété visée est erronée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'entreprendre les démarches appropriées afin que la limite de la zone inondable de 100 ans et de 20 ans sur une partie des lots 5 855 149 et 5 855 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, soit modifiée, ce qui permettrait la modification du schéma d'aménagement révisé et de la réglementation municipale par la suite.



2016-12-564

13. CARACTÉRISATION DES GESTIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES PAR LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a déclaré compétence pour la gestion de l'ensemble des matières collectées au porte-à-porte;

ATTENDU que par sa résolution 2016-05-224 la Ville de Beloeil a mandaté la MRCVR de soumettre une demande au Volet 3 du programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC afin d'améliorer les performances en gestion des matières résiduelles dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI);

ATTENDU que la Ville de Beloeil a appris que la subvention demandée pour la caractérisation des ICI (institutions, commerces et industries) du territoire de la Vallée-du-Richelieu a été acceptée par l'organisme subventionnaire, mais que le programme n'a plus de fonds disponibles;

ATTENDU que des fonds pourraient potentiellement être libérés en février 2017 et que la Ville pourrait être en mesure, à ce moment, de toucher des sommes;

ATTENDU l'urgence d'agir et de planifier des interventions de caractérisation des ICI du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) de prendre en charge le dossier de caractérisation des ICI de son territoire, de planifier un plan d'intervention alternatif advenant le cas où le financement ne serait pas disponible et d'établir un échéancier à cet effet.

2016-12-565

14. RÈGLEMENT 1667-53-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H-735 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-53-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de permettre l'usage habitation bifamiliale isolée dans la zone H-735*.

2016-12-566

15. RÈGLEMENT 1667-54-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-12-567

16. RÈGLEMENT 1667-54-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 janvier 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-12-568

17. RÈGLEMENT 1668-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de lotissement 1668-00-2011* de façon à permettre la conception d'un projet de lotissement ou d'une opération cadastrale à des fins publiques ou municipales sans qu'il soit nécessaire que la construction soit visible de la rue, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-12-569

18. RÈGLEMENT 1668-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 janvier 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-12-570

19. RÈGLEMENT 1680-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-12-571

20. RÈGLEMENT 1680-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012*, soit adopté.



L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 janvier 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2016-12-572

21. RÈGLEMENT 1692-10-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-10-2016 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

2016-12-573

22. RÈGLEMENT 1723-00-2016 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 940 900 \$ À CETTE FIN – CERTIFICAT DU GREFFIER - DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1723-00-2016 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire et de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 940 900 \$ à cette fin.*

2016-12-574

23. RÈGLEMENT 1726-00-2016 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 014 000 \$ – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$* soit adopté.

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 16 janvier 2017.

2016-12-575

24. RÈGLEMENT 1726-00-2016 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 014 000 \$ – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$.*

2016-12-576

25. RÈGLEMENT 1727-00-2016 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1727-00-2016 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017.*

2016-12-577

26. RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de d'établir un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2016-12-578

27. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 553 720 – CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME BÂTIMENT PRINCIPAL – ADOPTION

ATTENDU que par sa résolution 2016-10-466 la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 553 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre la construction d'un deuxième bâtiment principal;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté, par sa résolution 2016-11-494, un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU que suite à l'avis publié le 30 novembre 2016, aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'un nouveau bâtiment principal détaché sur le lot 4 553 720, du cadastre du Québec, pour y relocaliser la garderie.

Le tout tel que représenté graphiquement aux plans d'architecture préparés par Éric Jutras, architecte, en date du 1^{er} octobre 2016 sous le numéro de dossier 15-042.

2. De modifier l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
 - a) par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point et d'un indice de note particulière (•¹) vis-à-vis les colonnes 1 à 6 des usages autorisés.
 - b) par l'ajout des notes particulières suivantes :

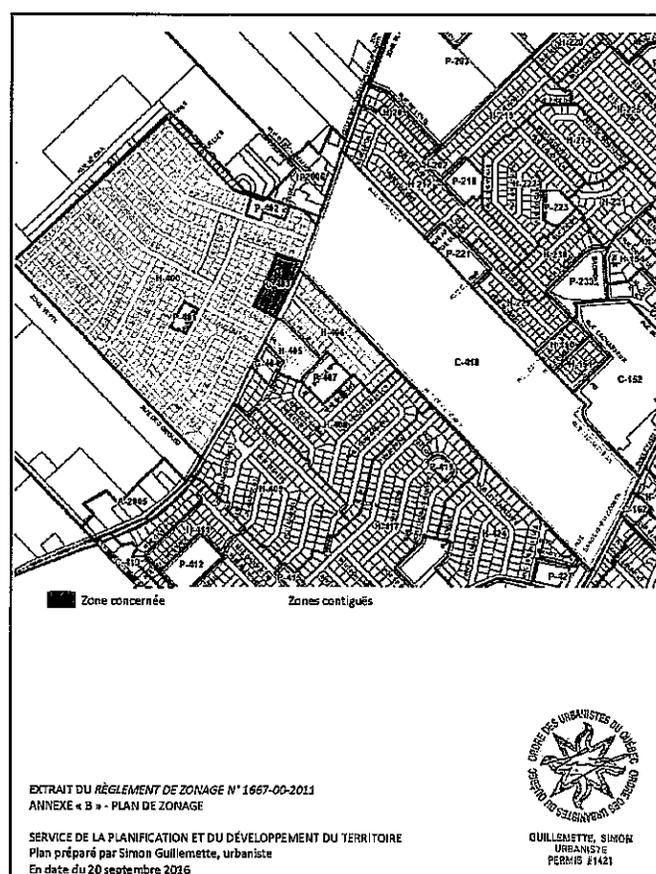
- « [1] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les projets intégrés sont limités à au plus 2 bâtiments principaux sur le même terrain. »
 - « [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la mise en commun des abris ou des enclos pour conteneurs à matières résiduelles est autorisée. »
 - « [3] Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'aménagement d'équipement de jeux et d'une aire de jeux, sont autorisés en cour latérale sur rue. »
 - « [4] Malgré toutes dispositions à ce contraire, tout équipement de jeux peut être situé à distance minimale de 1 mètre d'un bâtiment principal. »
 - « [5] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la mise en commun des aires de chargement et de déchargement est autorisée. »
 - « [6] Malgré toutes dispositions à ce contraire, la proportion minimale requise par façade de matériaux de revêtement extérieur de classe « A » est fixée à 65 %. »
 - « [7] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les toits plats sont autorisés pour les bâtiments commerciaux de moins de 7 mètres de hauteur.»
 - « [8] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les articles 590 à 597 dudit règlement ne s'appliquent pas à la construction d'un 2^e bâtiment principal sur le même terrain.»
- c) par le remplacement de la marge de recul latérale sur rue minimale de 7,5 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » à 5 mètres.
- d) par le remplacement de la hauteur maximale du bâtiment en mètre de 5,5 mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment » à 7 mètres.

3. Délimitation de la zone concernée et des zones contiguës :

La délimitation de la zone commerciale concernée C-403 telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la rue des Villas, à l'est par le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, au nord par la rue Marcotte et au sud par la rue Girard.

La délimitation des zones concernées et contiguës H-400, C-403, H-405, H-406 et C-418, telle qu'elle apparaît à l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 représente un ensemble délimité approximativement à l'ouest par la limite de la zone agricole permanente, à l'est par le boulevard Sir-Wilfrid Laurier, au nord par les limites du terrain du club de golf de Beloeil et au sud par les rues des Chênes, Vincent-Massey et Ducharme, le boulevard Yvon-L'Heureux Nord et la limite de la zone agricole permanente.

Le tout tel qu'il apparaît au plan en annexe du présent projet de résolution préparé par M. Simon Guillemette, urbaniste, en date du 20 octobre 2016.





2016-12-579

28. ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE – ANNÉE 2017 – RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat d'assurances générales avec le Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour l'année 2017, au montant de 255 713 \$, taxes incluses et d'autoriser le paiement de la facture datée du 11 novembre 2016 à cet effet.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-190-00-422 et 02-324-00-424.

2016-12-580

29. DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – PHASE 4 – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-07-339

ATTENDU que la résolution 2016-07-339, adoptée par le conseil le 25 juillet 2016, accueillait favorablement la proposition du projet de développement domiciliaire présenté par la compagnie 9174-8319 Québec inc. pour la phase 4 de son projet développement connu sous l'appellation « Les Bourgs de la Capitale » et ce, sous certaines particularités;

ATTENDU que cette résolution doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2016-07-339 en y retirant les trois paragraphes suivants :

- qu'il y ait engagement d'installation de clôture en bordure de la piste cyclable le long de la rue St-Jean-Baptiste et des passages piétons selon les spécifications des services des travaux publics et du génie au moyen d'une entente relative à des travaux municipaux au moment de la réalisation du prolongement des infrastructures de rue par bloc en fonction de la demande de permis de lotissement selon la pratique usuelle à la municipalité;
- qu'il y ait engagement à réaliser une bande boisée d'une largeur minimale de 3 mètres le long de la rue Saint-Jean-Baptiste adossée au terrain résidentiel, comprenant des arbres feuillus selon les spécifications des services des travaux publics et du génie au moyen d'une entente relative à des travaux municipaux au moment de la réalisation du prolongement des infrastructures de rue par bloc en fonction de la demande permis de lotissement selon la pratique usuelle à la municipalité;
- qu'il y ait engagement à suivre les conclusions de l'étude de circulation du secteur en lien avec la création d'une nouvelle intersection aménagée avec la rue Saint-Jean-Baptiste selon les spécifications des services des travaux publics et du génie au moyen d'une entente relative à des travaux municipaux au moment de la réalisation du prolongement des infrastructures de rue en fonction de la demande permis de lotissement selon la pratique usuelle à la municipalité;

ET en les remplaçant par les paragraphes suivants :

- que les passages piétons soient entièrement aménagés par le promoteur incluant entre autres la fondation en gravier du sentier, le pavage et l'installation de clôture toujours selon les spécifications des services des travaux publics et du génie;



- que pour les pistes cyclables, le promoteur s'engage à réaliser les fondations en gravier selon les spécifications des services des travaux publics et du génie;
- que le promoteur s'engage à payer 100% des infrastructures réalisées pour la baie de virage selon l'étude de circulation réalisée le 6 juin 2016 et qui requiert ladite baie de virage à l'intersection de la rue St-Jean-Baptiste et le prolongement de la rue Ange-Aimé-Lebrun;
- que dans l'éventualité où la Ville décide de faire construire tout autre type d'aménagement ou d'infrastructure tel qu'un carrefour giratoire, le promoteur ne payera pas plus que le montant requis pour la réalisation d'une baie de virage;
- que la Ville s'engage à assumer ou à refacturer à d'autres intervenants ou promoteurs la différence des coûts entre la baie de virage et tout autre infrastructure que la Ville décidera de réaliser;
- que les coûts réels de ces infrastructures ainsi que la différence du coût, le cas échéant, soit établi dans les six mois précédents la réalisation des travaux d'infrastructures à cette intersection.

2016-12-581

30. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 25 novembre au 12 décembre 2016, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2016-12-582

31. PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2017 – AUTORISATION

ATTENDU que le règlement 1639-00-2010 délègue à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville;

ATTENDU que l'article 4.1 de ce règlement autorise la trésorière à payer certaines dépenses incompressibles sur réception des factures;

ATTENDU que la liste de ces dépenses doit être approuvée au préalable par résolution du Conseil;

ATTENDU la liste préparée par la trésorière pour les dépenses incompressibles 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le certificat des dépenses incompressibles 2017 et d'en autoriser le déboursé.

2016-12-583

32. SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – RÉCLAMATIONS DE DOMMAGES – APPROPRIATION SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU que diverses réclamations de dommages ont été faites à la Ville au cours des mois d'octobre et de novembre 2016;

ATTENDU que ces réclamations s'ajoutent à celles déjà présentées au conseil du 28 novembre 2016 au montant de 5 209,55 \$, pour un total de 10 809,38 \$;

ATTENDU que la Ville dispose d'un surplus affecté afin de financer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'appropriation d'un montant de 5 599,83 \$ du surplus affecté pour les poursuites afin de financer le paiement des réclamations survenues aux cours des mois d'octobre et de novembre de l'année 2016.

2016-12-584

33. CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (CITVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR);

ATTENDU que le conseil d'administration du CITVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2017 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) prévoyant des dépenses de 22 174 693 \$;

D'autoriser le versement au CITVR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 1 727 120 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-370-00-951.

2016-12-585

34. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (RITAVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR);



ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allié;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR) prévoyant des dépenses de 888 858 \$;

D'autoriser le versement à la RITAVR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2017, soit un montant de 80 950 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-390-00-951.

2016-12-586

35. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – QUOTE-PART 2017 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil fait partie du territoire de la Municipalité Régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la MRCVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, lesquelles incluent une quote-part pour la Ville de Beloeil de 2 292 664,32 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement à la Municipalité Régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) des quotes-parts de la Ville pour l'exercice 2017 totalisant 2 292 664,32 \$, et ce en fonction du calendrier de versement établi par la MRCVR.

Cette dépense est prévue aux postes 02-190-00-951, 02-620-00-951, 02-451-00-951 et 02-452-00-951.

2016-12-587

36. ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, VENTILATION, RÉCUPÉRATION DE CHALEUR ET DÉSHUMIDIFICATION – ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public, a été réalisé pour l'entretien préventif du système de réfrigération, ventilation, récupération de chaleur et déshumidification de l'aréna André-Saint-Laurent, projet 16BA14;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---------------------|--------------|
| 1. Navada Ltée | 72 584,87 \$ |
| 2. R.P. Muller inc. | 76 358,35 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Navada Ltée pour l'entretien préventif du système de réfrigération, ventilation, récupération de chaleur et déshumidification de l'aréna André-Saint-Laurent, pour une période de 18 mois, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 14 novembre 2016. La valeur totale du contrat pour une période de 18 mois est estimée à 102 140,34 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour 3 périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 août 2021, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 juin précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour période de 4 ans et 6 mois est estimée à 319 894,94 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de juin à juin, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-35-522, sous projet 730001.

Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon déclarent leur intérêt au dossier et se retirent des délibérations pour ce point.

2016-12-588

37. GESTION DE L'ÉCOCENTRE POUR 2017 – MANDAT – RENOUVELLEMENT

ATTENDU que Nature-Action Québec détient, depuis son ouverture, la gestion des opérations de l'écocentre;

ATTENDU que le mandat de Nature-Action Québec consiste à fournir et gérer les ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'écocentre et assurer un service à la clientèle de qualité durant les heures d'ouverture;

ATTENDU l'offre de services présentée par Nature-Action Québec datée du 22 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le mandat de Nature-Action Québec (NAQ), pour la gestion de l'écocentre pour l'année 2017, selon leur offre de service du 22 septembre 2016, au montant total de 50 234 \$ et d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service des travaux publics à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-453-00-419.

2016-12-589

38. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE – PROLONGATION

ATTENDU que les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand ont signé une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, le 21 mars 2012;



ATTENDU que, par la résolution 2016-05-246, le conseil autorisait la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2016;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique n'a pas encore approuvé le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que les parties conviennent de prolonger l'entente actuellement en cours pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2017.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2016-12-590

39. REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – PRÉVENTION ET PROMOTION DE SAINES HABITUDES DE VIE – APPUI

ATTENDU que la Ville de Beloeil est en accord avec des mesures, des actions et des politiques favorisant de saines habitudes de vie pour ses citoyens;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est reconnue comme un acteur important dans la promotion de saines habitudes de vie;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est proactive en matière de saines habitudes de vie par son offre d'activités et d'environnements favorables;

ATTENDU que la Ville de Beloeil partage les orientations du Regroupement pour un Québec en santé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer le Regroupement pour un Québec en santé et d'autoriser la direction du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire à remplir un formulaire à cet effet.

2016-12-591

40. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – septembre à novembre 2016
- b) *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – registre des déclarations 2016
- c) Plan de viabilité hivernale 2016-2017

41. VARIA

42. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2016-12-592

43. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 01 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 12 décembre 2016.


DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier